Ontario

Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO

2011–2012

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Volume 2a

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2a

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2012	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2012	1-19
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2012	1-35
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2011	1-53
AgriCorp	31 mars 2012	1-67
Aide juridique Ontario	31 mars 2012	1-87
Centre des congrès d'Ottawa	31 mars 2012	1-109
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2012	1-127
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2012	1-129
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2012	1-147
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2012	1-149
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2011	1-167
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2012	1-189
Conseil des arts de l'Ontario	31 mars 2012	1-213
cyberSanté Ontario	31 mars 2012	1-239
Fonds de reboisement	31 mars 2012	1-253
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2012	1-255
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2011	1-271
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2012	1-295
Metrolinx	31 mars 2012	1-309
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2012	1-331
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2011	1-357
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2012	1-373
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2012	1-385
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2012	1-407

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- AgriCorp
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du Commerce
- Société ontarienne de financement de la croissance
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Génération

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des courses de l'Ontario
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de recettes
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société ontarienne de travaux d'infrastructure
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin
- Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
- cyberSanté Ontario
- Ornge
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Toronto
- Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
- Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair
- Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
- Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme et de la Culture
- Centre des congrès d'Ottawa
- Centre des sciences de l'Ontario
- Commission des parcs du Niagara
- Conseil des arts de l'Ontario
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Metrolinx
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2011-2012 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui ne sont pas censés d'être interdit par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Cancer Care Ontario
Action Cancer Ontario
620 University Avenue, Toronto ON, M5G 2L7
tel: 416.971.9800 **fax:** 416.971.6888
www.cancercare.on.ca

Le 20 juin, 2012

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,

Elham Roushani, BSc, CA

Ontario
Cancer Care Ontario
Action Cancer Ontario

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2012

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Action Cancer Ontario

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

aux 31 mars	2012	2011
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	**117 484 $**	155 804 $
Placements à court terme (note 4)	**122 111**	80 982
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	**28 878**	20 253
	268 473	257 039
Immobilisations (note 6)	**134 148**	103 488
	402 621 $	360 527 $
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	**208 573 $**	190 280 $
Subventions de fonctionnement reportées (note 8 a)	**4 861**	6 546
	213 434	196 826
Apports reportés pour immobilisations (note 8 b)	**140 464**	115 930
Charges complémentaires de retraite (note 9 b)	**3 195**	3 314
	357 093	316 070
Soldes des fonds		
Dotation	**1 288**	2 317
Affectations d'origines interne et externe	**4 485**	10 005
Administration générale – non grevé d'affectations	**36 136**	26 669
Investissement en immobilisations	**3 619**	5 466
	45 528	44 457
	402 621 $	360 527 $

Engagements (note 15)
Passifs éventuels (note 16)
Garanties (note 18)

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Résultats

(en milliers de dollars)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**– $**	– $	**844 437 $**	778 657 $	**844 437 $**	778 657 $
Apports en capital du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	**–**	–	**9 597**	11 216	**9 597**	11 216
Produits nets de placement (note 11)	**31**	25	**4 200**	2 488	**4 231**	2 513
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 8 b)	**–**	–	**23 957**	30 981	**23 957**	30 981
Autres (note 12)	**3 465**	5 914	**9 419**	7 156	**12 884**	13 070
	3 496	5 939	**891 610**	830 498	**895 106**	836 437
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de cancérologie	**3 694**	88	**312 417**	292 398	**316 111**	292 486
Médicaments	**–**	–	**219 309**	218 983	**219 309**	218 983
Services chirurgicaux – hôpitaux	**–**	–	**66 675**	51 101	**66 675**	51 101
Salaires et avantages sociaux	**1 762**	2 954	**63 174**	59 348	**64 936**	62 302
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	**–**	–	**51 643**	46 073	**51 643**	46 073
Services de dépistage	**–**	–	**50 369**	40 498	**50 369**	40 498
Amortissement des immobilisations	**–**	51	**25 715**	32 351	**25 715**	32 402
Services médicaux	**24**	69	**25 662**	13 948	**25 686**	14 017
Services acquis	**1 212**	2 296	**21 099**	21 715	**22 311**	24 011
Services hospitaliers de traitement systémique	**–**	–	**15 344**	13 747	**15 344**	13 747
Autres charges de fonctionnement (note 13)	**216**	703	**11 734**	10 561	**11 950**	11 264
Apports en capital pour les programmes intégrés de cancérologie	**–**	–	**11 737**	14 027	**11 737**	14 027
Charges de retraite (note 9 a)	**–**	–	**5 102**	4 686	**5 102**	4 686
Coûts d'occupation	**5**	61	**3 893**	3 531	**3 898**	3 592
Services de consultation	**12**	136	**2 780**	4 049	**2 792**	4 185
Honoraires professionnels	**1**	4	**324**	401	**325**	405
Charges complémentaires de retraite (note 9b)	**–**	–	**121**	130	**121**	130
Perte sur la cession d'immobilisations	**–**	435	**11**	92	**11**	527
	6 926	6 797	**887 109**	827 639	**894 035**	834 436
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(3 430)$**	(858)$	**4 501 $**	2 859 $	**1 071 $**	2 001 $

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Évolution des soldes des fonds

(en milliers de dollars)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds affectés		Administration générale – non grevé d'affectations	Investissement en immobilisations	Total	
	Dotation	Autre			2012	2011
Soldes des fonds au début	2 317 $	10 005 $	26 669 $	5 466 $	44 457 $	42 456 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	(3 430)	4 501	–	1 071	2 001
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	–	555	1 292	(1 847)	–	–
Virements interfonds (note 14)	(1 029)	(2 645)	3 674	–	–	–
Soldes des fonds à la fin	1 288 $	4 485 $	36 136 $	3 619 $	45 528 $	44 457 $

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	**1 071 $**	2 001 $
Amortissement des immobilisations	**25 715**	32 402
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	**(23 957)**	(30 981)
Perte sur la cession d'immobilisations	**11**	527
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	**121**	130
Avantages complémentaires de retraite payés	**(240)**	(172)
	2 721	3 907
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	**(8 625)**	16 659
Comptes fournisseurs et charges à payer	**18 293**	54 403
Subventions de fonctionnement reportées	**(1 685)**	(30 888)
	7 983	40 174
	10 704	44 081
Investissement		
Produit des placements venant à échéance	**83 422**	50 302
Acquisition de placements	**(124 551)**	(51 160)
Acquisition d'immobilisations	**(56 393)**	(38 936)
Produit sur la cession d'immobilisations	**7**	61
	(97 515)	(39 733)
Financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	**48 491**	45 125
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(38 320)**	49 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**155 804**	106 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**117 484 $**	155 804 $

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

Nature des activités

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la recherche, la formation et les soins palliatifs. L'organisme a été constitué en 1943 sous la dénomination de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, en vertu d'une loi de la province d'Ontario, et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés. L'organisme et le ministère de la Santé et des soins de longue durée (« MSSLD ») ont conclu un protocole d'entente en vigueur le 2 décembre 2009. L'organisme est principalement financé par la Province d'Ontario, par l'entremise du MSSLD.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du réseau de cancérologie en Ontario en assurant la qualité, la responsabilisation et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement. Aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer, l'organisme finance des programmes intégrés de cancérologie (« PIC ») dans divers hôpitaux en échange de services convenus de traitement du cancer.

L'organisme soutient les stratégies ontariennes de réduction des temps d'attente et d'accès aux soins (« AAS ») du gouvernement provincial. Le programme d'AAS est composé d'initiatives de technologie et de gestion de l'information axées sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité des soins offerts aux patients et sur le suivi des patients au sein du continuum de soins. Le mandat du programme d'AAS est l'élaboration et la mise en place de stratégies de l'information et de systèmes informatiques qui viendront appuyer un meilleur accès aux soins, l'exploitation continue des systèmes informatiques ainsi que l'analyse et la divulgation de données.

En juin 2009, le MSSLD a officiellement transféré la surveillance et la coordination du programme sur les maladies rénales chroniques à l'organisme. Le mandat de ce programme est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie provinciale liée aux maladies rénales chroniques qui permettra une amélioration quantifiable et durable des soins en la matière dans toute la province. La stratégie devrait aborder les points suivants : l'accès vasculaire, la dialyse à domicile, la mise sur pied d'un modèle de financement fondé sur le patient, le dépistage précoce et une meilleure gestion de la maladie.

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds affecté.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origines externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur ou qui ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le Conseil d'administration.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions affectées reçues du MSSLD et d'autres organismes.

Apports

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et aux autres programmes financés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau, le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur cinq ans, soit la durée des contrats de location.

Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont capitalisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable au moment où le don a été reçu.

Dépréciation d'actifs à long terme

Une charge de dépréciation est comptabilisée pour les actifs à long terme lorsqu'un événement ou un changement de situation fait en sorte que la valeur comptable d'un actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur est calculée comme l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable de l'actif.

Charges de retraite et charges complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments significatifs assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, les charges à payer pour médicaments et les avantages complémentaires de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

Modifications comptables futures

À compter du 1er janvier 2012, les organismes gouvernementaux qui appliquent actuellement les normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif de la partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agrées* (ICCA) devront se conformer aux normes comptables pour le secteur public. Ces normes s'appliquent à tous les organismes gouvernementaux sans but lucratif, qui ont toujours le choix d'adopter les normes comptables pour le secteur public avec ou sans les chapitres applicables aux organismes sans but lucratif. L'organisme a décidé d'adopter les normes comptables pour le secteur public avec les chapitres applicables aux organismes sans but lucratif pour l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2012.

2. Informations à fournir sur le capital

La structure de capital de l'organisme est constituée des soldes des fonds de dotation, des fonds grevés d'affectations d'origines interne et externe, du fonds d'administration générale non grevé d'affectations et du fonds d'investissement en immobilisations et des apports reportés pour immobilisations.

L'objectif de l'organisme en matière de gestion de capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, afin de continuer à fournir le niveau adéquat d'avantages et de services à ses parties prenantes.

Une partie du capital de l'organisme est affectée dans la façon dont l'organisme utilise ses apports grevés d'affectations externes et ses apports reportés pour immobilisations comme il est expliqué à la note 1. L'organisme emploie des procédures de contrôle interne afin de veiller à ce que les restrictions soient respectées avant l'utilisation de ces ressources et afin d'être en conformité avec ces restrictions tout au long de l'exercice.

L'organisme fixe les montants des soldes des fonds en proportion du risque; il gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 407 $ (404 $ en 2011) grevé d'affectation puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

4. Placements

	2012	2011
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 1,89 %, remboursable à vue, échéant le 5 septembre 2013	**60 082 $**	– $
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1,85 %, échéant le 5 septembre 2012	**41 820**	–
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1,6 %, échéant le 21 décembre 2012	**10 125**	–
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1,71 %, échéant le 2 avril 2012	**10 084**	–
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,1 %, échéant le 3 mars 2012	–	10 226
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,26 %, échéant le 5 mars 2012	–	30 693
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,05 %, échéant le 5 mars 2012	–	40 063
	122 111 $	80 982 $

5. Créances clients et charges payées d'avance

	2012	2011
Créances clients	**5 838 $**	4 225 $
À recevoir du MSSLD	**21 305**	14 818
Charges payées d'avance	**1 735**	1 210
	28 878 $	20 253 $

6. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	**279 430 $**	**174 531 $**	**104 899 $**	90 149 $
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	**8 992**	**5 449**	**3 543**	3 507
Logiciels	**32 942**	**7 236**	**25 706**	9 832
	321 364 $	**187 216 $**	**134 148 $**	103 488 $

Le coût des immobilisations comprend les logiciels et des dépôts de 33 034 $ (20 573 $ en 2011) pour du matériel thérapeutique. Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Au début de 2012, l'organisme a révisé son estimation des durées d'utilité de ses immobilisations. L'incidence de ces modifications des durées d'utilité estimatives est comptabilisée de façon prospective. L'incidence des ajustements des estimations de la direction des durées d'utilité résiduelles des actifs s'est traduite par une diminution de la charge d'amortissement de 12 474 $.

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2012	2011
Comptes fournisseurs	138 672 $	63 980 $
Charges à payer et autres	39 341	63 955
Somme due au MSSLD et à d'autres	30 153	61 941
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	407	404
	208 573 $	190 280 $

8. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportés

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et par d'autres organismes. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous.

	2012	2011
Solde au début	6 546 $	37 434 $
Sommes reçues au cours de l'exercice	99 389	45 697
Sommes comptabilisées à titre de produits	(5 068)	(3 268)
Sommes rendues au MSSLD	(65 853)	(11 376)
Sommes reclassées aux comptes fournisseurs et charges à payer	(30 153)	(61 941)
Solde à la fin	4 861 $	6 546 $

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous.

	2012	2011
Solde au début	115 930 $	101 786 $
Sommes reçues relativement à des immobilisations	48 491	45 125
Sommes comptabilisées à titre de produits	(23 957)	(30 981)
Solde à la fin	140 464 $	115 930 $

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2012	2011
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	130 529 $	98 022 $
Apports non dépensés	9 935	17 908
Solde à la fin	140 464 $	115 930 $

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

9. Charges de retraite et charges complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 5 102 $ (4 686 $ en 2011) et sont incluses dans les charges de retraite dans les résultats.

b) Charges complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses salariés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1er janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses salariés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 240 $ (172 $ en 2011).

Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté de 65 $ son obligation au titre des prestations constituées (diminution de 95 $ en 2011) par suite de la dernière évaluation actuarielle des charges complémentaires de retraite en date du 31 mars 2010. La prochaine évaluation est prévue pour le 31 mars 2013.

Les renseignements relatifs aux charges complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous.

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées	**(2 921)$**	(2 856)$
Gain actuariel non amorti	**(858)**	(1 114)
Obligation transitoire nette non amortie	**584**	656
Passif net au titre des prestations constituées	**(3 195)$**	(3 314)$

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2012	2011
Taux d'actualisation	**3,75 %**	4,5 %
Taux de croissance des frais de médicaments	**8 % en 2012 à 5 % en 2018 et par la suite**	8,5 % en 2011 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des frais hospitaliers, des frais dentaires et d'autres frais médicaux	**4 % par an**	4 % par an

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

10. Investissement en immobilisations

	2012	2011
Immobilisations	134 148 $	103 488 $
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations (note 8 b))	(130 529)	(98 022)
	3 619 $	5 466 $

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous.

	2012	2011
Acquisition d'immobilisations	56 393 $	38 936 $
Apports reportés pour immobilisations	(56 464)	(33 193)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	23 957	30 981
Amortissement des immobilisations	(25 715)	(32 402)
Cession d'immobilisations	(18)	(588)
	(1 847) $	3 734 $

11. Produits nets de placement

Des produits nets de placement de 31 $ (25 $ en 2011) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

12. Autres produits

	2012	2011
Fonds d'administration générale		
cyberSanté Ontario	3 290 $	503 $
Partenariat canadien contre le cancer	3 122	2 527
Santé publique Ontario	2 333	2 284
Recouvrement de salaires	143	392
Autres produits	531	1 450
	9 419 $	7 156 $
Fonds affecté		
Subventions	3 465 $	5 694 $
Dons	–	220
	3 465 $	5 914 $

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

13. Autres charges de fonctionnement

	2012	2011
Fonds affecté		
Déplacements	79 $	82 $
Charges générales de bureau	69	394
Formation et publications	32	136
Matériel	31	59
Autres charges	5	32
	216 $	703 $
Fonds d'administration générale		
Matériel	5 322 $	4 262 $
Charges générales de bureau	2 261	1 903
Formation et publications	2 095	1 960
Service aux patients	800	800
Déplacements	751	873
Autres charges	505	763
	11 734 $	10 561 $

14. Virements interfonds

	2012	2011
Virement du fonds de dotation au fonds d'administration générale	1 029 $	– $
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale	2 645	12 890
	3 674 $	12 890 $

Les virements du fonds de dotation et du fonds affecté au fonds d'administration générale découlent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origines externe et interne qui a été approuvé par le conseil d'administration.

15. Engagements

a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux, globalement et au cours de chacun des cinq prochains exercices, sont estimés comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

2013	4 943 $
2014	3 125
2015	2 803
2016	2 718
2017	2 680
Par la suite	967
	17 236 $

b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 4 796 $ (24 101 $ en 2011) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

Action Cancer Ontario
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

16. Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution n'a été déclarée par le HIROC au 31 mars 2012.

17. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements est indiquée à la note 4. Les placements sont composés de certificats de placement garanti assortis d'un taux d'intérêt fixe, qui, de l'avis de la direction, correspond au cours du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à terme sont détenus auprès de grandes institutions financières, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime, car la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par eux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur les résultats de ses activités et il n'utilise aucun instrument dérivé.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2012

18. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des actions en justice, poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas à l'égard des frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des PIC en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers
au 31 mars 2012

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

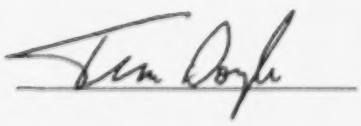

Tim Doyle
Trésorier

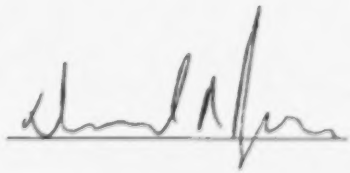

Daniel Janke
Directeur général

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos a cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2012

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État de la situation financière

Au 31 mars 2012, avec informations comparatives pour 2011

	2012	2011
Actif		
Actif à court terme		
Encaise	$ 2,542,566	$ 1,533,402
Débiteurs	6,243,238	8,248,468
Stocks	503,739	360,606
Charges payées d'avance	1,962	1,962
	9,291,505	10,144,438
Immobilisations (note 3)	389,035	401,592
	$9,680,540	$10,546,030
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	$ 1,038,722	$ 1,808,165
Retenues de garantie des entrepreneurs	72,656	111,485
Montant du au Fonds de produits consolidés	156,461	460,137
Apports reportés (note 4)	436,818	405,032
	1,704,657	2,784,819
Obligations au titre des prestations future des salaires (note 5)	441,287	418,771
Apports de capital reportés (note 6)	178,726	155,460
	2,324,670	3,359,050
Actif net		
Actif net investi en immobilisations (note 9)	210,309	246,132
Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (notes 7 et 8)	2,500,000	2,500,000
Actif net non affecté – Fonds général	4,645,561	4,440,848
	7,355,870	7,186,980
	$9,680,540	$10,546,030

Se reporter aux notes afférentes au états financiers.

Au nom du conseil d'administration

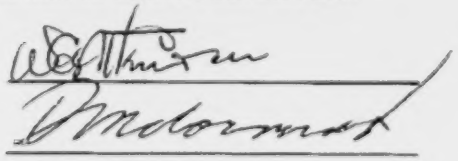

, administrateur

, administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2012, avec informations comparatives pour 2011

	Fonds général	Fonds de reboisement forestier	Total 2012	Total 2011
Produits				
Vente d'articles	$16,395,977	$ -	$16,395,977	$16,903,332
Activités de reboisement forestier	-	1,266,834	1,266,834	897,695
Vente de bois sur pied	113,188	-	113,188	36,623
Autres (note 10)	2,191,443	244,655	2,436,098	2,836,447
	18,700,608	1,511,489	20,212,097	20,674,097
Charges				
Coutes directs liés a des programmes	13,967,255	1,466,474	15,433,729	16,292,568
Droits de coupe du bois de la Couronne	2,005,179	-	2,005,179	1,705,741
Entretien des chemins d'accès Public	431,156	-	431,156	291,039
Planification des activités forestières	143,499	-	143,499	131,683
Mesurage du bois	39,897	-	39,897	40,561
	16,586,986	1,466,474	18,053,460	18,461,592
Bénéfices d'exploitation	2,113,622	45,015	2,158,637	2,212,505
Frais d'administration et autres frais				
Salaires et prestations	1,351,049	206,369	1,557,418	1,643,872
Amortissement des immobilisations	159,016	39,453	198,469	233,091
Fournitures et dépenses de bureau	94,901	89	94,990	94,736
Loyer des bureaux	41,870	12,710	54,580	54,071
Indemnités des administrateurs	26,238	-	26,238	29,920
Assurances	16,010	6,416	22,426	22,352
Frais de déplacement et de formation du personnel	15,208	2,031	17,239	16,982
Relations publiques	17,240	-	17,240	16,458
Experts-conseils, frais juridiques et frais divers	1,147	-	1,147	1,230
	1,722,679	267,068	1,989,747	2,112,712
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	390,943	(222,053)	168,890	99,793
Recouvrement de pénalités et d'intérêt sur l'évaluation de la TPS	-	-	-	34,262
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	$ 390,943	$ (222,053)	$ 168,890	$ 134,055

Se reporter aux notes afférentes au états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2012, avec informations comparatives pour 2011

	Actif net investi en immobili-sations	Actif net affecte - Fonds de reboisement forestier	Actif net non-affecté - Fonds général	Total 2012	Total 2011
Solde au début de l'exercice	$ 246,132	$ 2,500,000	$ 4,440,848	$ 7,186,980	$ 7,052,925
Virement interfonds (note 8)	-	182,600	(182,600)	-	-
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 9)	(135,335)	(182,600)	486,825	168,890	134,055
Actif net investi en Immobilisations (note 9)	99,512	-	(99,512)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	$ 210,309	$ 2,500,000	$ 4,645,561	$ 7,355,870	$ 7,186,980

Se reporter aux notes afférentes au états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2012, avec informations comparatives pour 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie lies aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	$ 168,890	$ 134,055
Ajustements au titre de ce qui suit :		
Amortissement des immobilisations	198,469	233,091
Amortissement des apports de capital reportés	(63,134)	(45,854)
Gain sur la vente d'immobilisations	(250)	(29,634)
Augmentation des obligations au titre des prestations futures des salaires	22,516	(38,377)
	326,491	253,281
Variation du fonds de roulement hors caisse :		
Augmentation des débiteurs	2,005,230	(2,260,004)
Diminution des stocks	(143,133)	(2,557)
Augmentation des charges payées d'avance	-	3,185
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(769,443)	619,509
Augmentation (diminution) des retenues de garantie des entrepreneurs	(38,829)	50,300
Augmentation des montants dus au Fonds de produits consolidés	(303,676)	276,685
Augmentation des apports reportés	31,786	238,395
	1,108,426	(821,206)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Les contributions recues	86,400	107,325
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(185,912)	(288,073)
Produit de la vente d'immobilisations	250	29,634
	(185,662)	(258,439)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1,009,164	(972,320)
Encaisse au début de l'exercice	1,533,402	2,505,722
Encaisse à la fin de l'exercice	$2,542,566	$ 1,533,402

Se reporter aux notes afférentes au états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'« AFPA ») est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin* de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un « OSBL ») et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

1. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers de l'AFPA sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »).

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier, lui, sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

c) Constatation des produits

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement du débiteur pertinent est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions de l'État, comme il est décrit ci-dessous :

Les subventions d'exploitation sont inscrites à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu.

Les apports non affectés sont inscrits à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Stocks

Les stocks, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicables.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, à l'aide de la méthode et des taux annuels ci-dessous :

Actif	Taux
Véhicules	25 %
Structures en acier portatives	20 %
Matériel de traitement de données	20 %
Matériel technique	10 %
Mobilier et agencements	10 %
Remorques	10 %
Améliorations locatives	10 %

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

f) Instruments financiers

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs financiers selon les PCGR du Canada. Les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière, sauf les prêts et créances, les instruments détenus jusqu'à l'échéance et les autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Les évaluations subséquentes et les variations de la juste valeur dépendent de leur classement initial, comme suit : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une perte de valeur, auquel moment les montants sont comptabilisés à l'état des résultats.

Conformément aux PCGR du Canada, l'AFPA a pris les mesures ci-dessous :

i) L'encaisse a été désignée comme étant détenue à des fins de transaction, et elle est évaluée à la juste valeur.

ii) Les débiteurs sont classés comme étant des prêts et créances, et ils sont évalués au coût après amortissement.

iii) Les créditeurs et charges à payer et les retenues de garantie des entrepreneurs sont classés à titre d'autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement.

Les dérivés incorporés et les contrats non financiers présentant certaines caractéristiques des instruments dérivés ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Par ailleurs, l'AFPA respecte le chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » du *Manuel de l'ICCA*, relativement à la présentation et aux informations à fournir à l'égard des instruments financiers et non financiers dérivés.

L'AFPA a choisi de comptabiliser les opérations à la date où elles surviennent.

g) Prestations futures des salariés

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. L'AFPA constate ses obligations au titre de ce régime d'avantages sociaux à mesure que les salariés rendent les services nécessaires à l'acquisition des prestations.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales conventions comptables (suite) :

h) Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces dernières sont passées en revue périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, les estimations sont comptabilisées à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel elles sont établies.

2. Modifications comptables futures

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») a publié de nouvelles normes comptables visant les organismes sans but lucratif. Selon ces normes, l'AFPA serait classée comme un OSBL gouvernemental, étant donné que ses comptes sont consolidés avec ceux de la province d'Ontario et qu'elle satisfait aux critères qui s'appliquent aux OSBL gouvernementaux. Le CCSP permettra aux OSBL gouvernementaux de choisir d'utiliser soit le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, soit le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* complété par la série de normes contenues dans le chapitre 4200 du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, qui devient les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. L'AFPA choisira d'appliquer le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* complété par la série de normes du chapitre 4200, et ses états financiers pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2013 seront ses premiers états financiers conformes aux nouvelles normes. L'AFPA évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de ces normes.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

3. Immobilisations

	Cout	Amortissement cumule	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
Ponts et chemins d'accès	$ 5,346,800	$ 5,344,864	$ 1,936	$ 26,725
Structures en acier portatives	654,578	440,192	214,386	201,445
Actifs de reboisement forestier	354,180	323,239	30,941	63,411
Véhicules	385,164	261,766	123,398	84,148
Matériel technique	199,564	186,760	12,804	15,411
Matériel de traitement de données	149,267	146,675	2,592	5,703
Mobilier et agencements	83,358	82,213	1,145	2,201
Améliorations locatives	44,803	43,392	1,411	1,846
Remorques	13,690	13,268	422	702
	$7,231,404	$ 6,842,369	$ 389,035	$ 401,592

4. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice à l'étude, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés :

	2012	2011
Entretien des chemins d'accès public :		
Solde au début de l'exercice	$ 175,598	$ 166,637
Plus les apports recus au cours de l'exercice	300,000	300,000
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(158,899)	(291,039)
Solde à la fin de l'exercice	316,699	175,598
Autres projets liés au parc :		
Solde au début de l'exercice	229,434	-
Plus les apports recus au cours de l'exercice	-	229,434
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(109,315)	-
Solde à la fin de l'exercice	120,119	229,434
	$ 436,818	$ 405,032

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

5. Prestations futures des salariés

a) Régime de retraite interentreprises

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la « CRFP »), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de $110,243 ($150,607 en 2011) sont inclus dans le poste « Salaires et prestations » à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à $441,287 à la fin de l'exercice à l'étude ($418,771 en 2011).

c) Avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province d'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

6. Apports de capital reportés:

Apports de capital reportés relatifs aux immobilisations représentent la somme non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits à l'état des résultats.

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	$ 155,460	$ 93,989
Apports supplémentaires reçus	86,400	107,325
Moins la somme amortisée aux produits	(63,134)	(45,854)
	$ 178,726	$ 155,460

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

7. Fonds de reboisement forestier

Le 1er avril 2002, l'AFPA a renouvelé son accord de 20 ans conclu avec le ministère des Richesses naturelles, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de $1,500,000 dans le Fonds de reboisement forestier.

8. Virement interfonds

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice qui ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des $2,500,000 doit être financée par le Fonds général.

9. Investissement dans les immobilisations

(a) Actif net investi en immobilisations se calcule comme il est décrit ci-dessous :

	2012	2011
Les immobilisations	$ 389,035	$ 401,592
Les montants financés par :		
Les apports reportés	(178,726)	(155,460)
	$ 210,309	$ 246,132

(b) Fluctuation d'actif net investi en immobilisations se calcule comme il est décrit ci-dessous :

	2012	2011
Déficience des produits par rapport aux charges :		
Amortissement des apports reportés rapportéé aux immobilisations	$ 63,134	$ 45,854
Amortissement des immobilisations	(198,469)	(233,091)
	$ (135,335)	$ (187,237)

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

9. Investissement dans les immobilisations (suite)

	2012	2011
Variation nette de l'investissement dans les immobilisations:		
Achat d'immobilisations	$ 185,912	$ 288,073
Les montants finances par :		
Les apports reportés	(86,400)	(107,325)
	$ 99,512	$ 180,748

10. Financement de l'entretien des chemins d'accès

Des produits de 1.71 million de dollars (1.81 million de dollars en 2011) sont inclus dans le poste « Autres produits » du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Dans l'exercice 2012, $436,700 ($424,600 en 2011) a été transmis aux clients de l'AFPA.

11. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ $11,700 au cours de l'exercice à l'étude ($13,700 en 2011).

12. Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'AFPA n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants découlant de ses instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers de l'AFPA se rapproche de leur valeur comptable.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

13. Gestion du capital

L'AFPA définit son actif net comme étant du capital. Elle gère son capital de façon à disposer de ressources suffisantes pour régler son passif en respectant les échéances et pour fournir de façon courante les services pour lesquels l'AFPA a été créée, tout en mettant l'accent sur la qualité. Le ministère des Richesses naturelles exige que l'AFPA maintienne un solde minimal de $1,500,000 ($1,500,000 en 2011) dans le Fonds de reboisement forestier, et l'AFPA s'est conformée à cette exigence.

14. Facilités de crédit disponibles

Dans le cadre de ses dispositions financières, l'AFPA a négocié une ligne de crédit de $1,000,000 auprès de sa banque. La ligne de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0.5 %.

15. Les chiffres comparatives

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'année en cours.

Public Health Ontario | Santé publique Ontario

PARTNERS FOR HEALTH | PARTENAIRES POUR LA SANTÉ

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Vivek Goel
Président et chef de l'exploitation

Norman Rees, CA
Chef des finances

June 27, 2012

480 University Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5G 1V2 OFFICE 647 260 7100 FAX 647 260 7600 www.publichealthontario.ca
480, avenue University, Toronto, ON M5G 1V2 BUREAU 647 260 7100 TÉLÉCOPIEUR 647 260 7600 www.publichealthontario.ca

Ontario
Agency for Health Protection and Promotion
Agence de protection et de promotion de la santé

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 27 juin 2012

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2012 $	2011 $
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**31 987**	29 026
Débiteurs *[note 3]*	**1 496**	2 146
Charges payées d'avance	**1 612**	968
Total de l'actif à court terme	**35 095**	32 140
Liquidités soumises à restrictions *[note 4]*	**9 728**	7 596
Débiteurs *[note 3]*	**—**	840
Immobilisations, montant net *[note 5]*	**18 277**	18 573
	63 100	59 149
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**32 476**	30 217
Total du passif à court terme	**32 476**	30 217
Apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	**20 159**	19 413
Apports reportés *[note 7]*	**3 077**	2 377
Passif au titre des prestations constituées *[note 8]*	**5 652**	5 797
Autres passifs	**1 736**	1 345
Total du passif	**63 100**	59 149
Engagements et éventualités *[note 11]*		
Actif net	**—**	—
	63 100	59 149

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2012 $	2011 $
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**126 177**	116 666
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (auparavant le ministère de la Promotion de la santé et du Sport)	**3 585**	3 657
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	**5 451**	4 853
Autres subventions	**807**	1 342
Recouvrements divers	**1 342**	740
	137 362	127 258
CHARGES *[note 8]*		
Programme des laboratoires de santé publique	**89 581**	89 374
Programmes de sciences et de santé publique	**30 376**	21 885
Frais d'administration *[note 9]*	**11 954**	11 146
Amortissement des immobilisations *[note 5]*	**5 451**	4 853
	137 362	127 258
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	**—**	—
Actif net au début de l'exercice	**—**	—
Actif net à la fin de l'exercice	**—**	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2012 $	2011 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(5 451)	(4 853)
Amortissement des immobilisations	5 451	4 853
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs *[note 10]*	1 490	(887)
Augmentation des charges payées d'avance	(644)	(317)
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	(2 132)	88
Augmentation des apports reportés	700	316
Augmentation des autres passifs	391	793
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer *[note 10]*	(599)	12 690
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(145)	447
Flux de trésorerie d'exploitation	(939)	13 130
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations *[note 10]*	(2 297)	(2 042)
Flux de trésorerie d'investissement	(2 297)	(2 042)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations *[note 10]*	6 197	4 849
Flux de trésorerie de financement	6 197	4 849
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	2 961	15 937
Trésorerie au début de l'exercice	29 026	13 089
Trésorerie à la fin de l'exercice	31 987	29 026

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempte de l'impôt sur les bénéfices.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'ICCA*.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction des intérêts débiteurs moyens à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Conversion de devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs monétaires à court terme sont inclus à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2012 $	2011 $
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	—	1 420
Commerce	**894**	481
Taxe de vente harmonisée	**602**	1 085
	1 496	2 986
Moins le montant comptabilisé à titre de débiteur à long terme *[note 6]*	—	(840)
	1 496	2 146

4. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

a] Les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :

	2012 $	2011 $
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[notes 4b] et 8b]]*	**9 397**	7 282
Centre Sheela Basrur *[note 7a]]*	**331**	314
	9 728	7 596

Les liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représentent le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b]]*et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

b] La continuité des liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2012			
	Crédits aux fins des indemnités de départ $	**Autres crédits $**	**Projets d'investissement $**	**Total $**
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	**5 966**	**1 316**	**—**	**7 282**
Liquidités soumises à restrictions	**309**	**211**	**1 882**	**2 402**
Intérêts gagnés	**75**	**17**	**—**	**92**
Réduction des liquidités soumises à restrictions *[note 8b]]*	**(351)**	**(28)**	**—**	**(379)**
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	**5 999**	**1 516**	**1 882**	**9 397**

	2011		
	Crédits aux fins des indemnités de départ $	**Autres crédits $**	**Total $**
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	6 136	1 338	7 474
Intérêts gagnés	58	13	71
Réduction des liquidités soumises à restrictions *[note 8b]]*	(228)	(35)	(263)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	5 966	1 316	7 282

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2012		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Installations techniques	369	119	250
Autre équipement	24 839	11 842	12 997
Mobilier	2 072	1 151	921
Améliorations locatives	6 023	1 914	4 109
	33 303	15 026	18 277

	2011		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Installations techniques	476	91	385
Autre équipement	20 369	7 591	12 778
Mobilier	1 905	743	1 162
Améliorations locatives	5 398	1 150	4 248
	28 148	9 575	18 573

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

6. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2011 $	2010 $
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	**19 413**	17 737
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	**6 197**	6 529
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	**(5 451)**	(4 853)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	**20 159**	19 413
Apports reportés au titre des immobilisations non dépensés *[notes 3 et 4b)]*	**(1 882)**	(840)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	**18 277**	18 573

7. APPORTS REPORTÉS

a) Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées aux fins suivantes :

	2012 $	2011 $
Crédits aux fins des indemnités de départ	**1 226**	1 270
Centre Sheela Basrur *[note 4]*	**331**	314
Divers	**1 520**	793
	3 077	2 377

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

b] Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre les liquidités soumises à restrictions qui sont détenues au titre des crédits aux fins des indemnités de départ et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS *[note 8b)]*.

c] Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes d'approche du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Community Foundation détient 195 $ [187 $ en 2011] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée Dr Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a] Régime de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 2 422 $ [1 865 $ en 2011], 1 971 $ [1 568 $ en 2011] et 557 $ [388 $ en 2011], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

b] Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées offert aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite lié aux années de service. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 31 mars 2012. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2012 $	2011 $
Obligation au titre des prestations constituées	**5 610**	5 726
Actif des régimes	**—**	—
Déficit des régimes	**5 610**	5 726
Gains actuariels non amortis	**42**	71
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**5 652**	5 797

La continuité du passif au titre des prestations constituées au 31 mars se compose de ce qui suit :

	2012 $	2011 $
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**5 797**	5 350
Transfert du passif lié au personnel de l'architecture de santé publique	**245**	—
Charge (recouvrement) de l'exercice	**(39)**	675
Apports pour couvrir les prestations versées *[note 4b]]*	**(351)**	(228)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**5 652**	5 797

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2012 %	2011 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**4,50**	5,30
Taux de croissance de la rémunération	**3,25**	3,50
Taux d'inflation	**2,25**	2,50
Charges		
Taux d'actualisation	**5,30**	5,30
Taux de croissance de la rémunération	**3,50**	3,50
Taux d'inflation	**2,50**	2,50

9. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur nommé par le gouvernement exige que la rémunération versée aux administrateurs soit divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, les administrateurs ont touché une rémunération de 25 $ [19 $ en 2011].

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues mais non payées de 2 858 $ à la clôture de l'exercice [3 647 $ en 2011] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir mais non reçus d'un montant nul à la clôture de l'exercice [840 $ en 2011] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a] Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, le 15 décembre 2008.

b] L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Tous les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes feront l'objet d'une autre évaluation afin de tenir compte des gains et des pertes actuariels du groupe pour les exercices antérieurs au cours desquels l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2012, aucune évaluation n'avait été reçue.

c] Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs en vertu des contrats de location-exploitation sont comme suit :

	$
2013	9 480
2014	8 081
2015	3 393
2016	3 405
2017	2 932
Par la suite	5 423

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2012.

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'Agence ontarienne des eaux observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour sauvegarder ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et mis en place des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière qu'elle diffuse est fiable, conformément aux règlements de l'Agence. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion. Les rapports sont présentés au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son Comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe qui s'y rapporte, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Il a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Jane Pagel
Présidente-directrice générale

Dan Atkinson
Vice-président, finances et services internes

Toronto (Ontario)
Le 12 avril 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, **ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie** pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général,

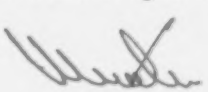

Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2012

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*	1er jan. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Actifs			
Actif à court terme:			
Placements de fonds liquides et à court terme *(note 4)*	**37 312**	45 307	50 171
Débiteurs, montant net			
Municipalités et autres clients	**21 280**	17 203	24 510
Ministère de l'Environnement	**154**	414	360
Taxe de vente harmonisée à percevoir	**1 860**	2 381	1 229
Charges payées d'avance	**318**	3 534	3 223
Portion à court terme des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées *(note 3)*	**874**	786	762
	61 798	69 625	80 255
Actif à long terme			
Dépôts à terme *(note 4)*	**22 431**	16 702	5 031
Sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées *(note 3)*	**3 712**	4 597	5 432
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier *(note 4c)*	**120 000**	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net *(note 6)*	**7 095**	5 433	4 570
	153 238	146 732	135 033
Total des actifs	**215 036**	216 357	215 288

Bilan - Passifs et actif net

Au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*	1er jan. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Passifs et actif net			
Passif à court terme :			
Créditeurs et charges à payer	**16 310**	18 678	16 878
Portion à court terme des avantages sociaux futurs *(note 10a)*	**2 598**	2 996	2 660
	18 908	21 674	19 538
Passif à long terme :			
Cotisations municipales à payer *(note 5)*	**252**	252	252
Avantages sociaux futurs *(note 10a)*	**10 121**	10 112	9 943
	10,373	10 364	10 195
Actif net :			
Actif net non affecté	**185 755**	184 319	185 555
Éventualités *(note 9)*			
Total des passifs et de l'actif net	**215 036**	216 357	215 288

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos en 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	**137 417**	136 219
Droits	**2 370**	2 447
Total des revenus d'exploitation	**139 787**	138 666
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux *(notes 10a et 10b)*	**62 944**	61 315
Autres charges de fonctionnement	**76 195**	77 820
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 218**	1 787
Total des charges de fonctionnement	**141 357**	140 921
Insuffisance des revenus par rapport aux charges – Exploitation des services publics	**(1 570)**	(2 255)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les placements, les prêts en cours et les installations en cours de construction	**2 777**	2 712
Total des revenus de financement	**2 777**	2 712
Charges de financement :		
Charges d'administration des prêts	**32**	32
Amortissement des immobilisations	**60**	60
Total des charges de financement	**92**	92
Excédent des revenus sur les charges – Financement	**2 685**	2 620
Excédent des revenus sur les charges	**1 115**	365
Solde d'ouverture, actif net	**184 318**	185 555
Redressement de l'actif net *(note 8)*	**322**	(1 601)
Solde de clôture, actif net	**185 755**	184 318

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	*(en milliers de dollars)*	
	2011	2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Rentrées provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	**(1 570)**	(2 255)
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 218**	1 787
Hausse des charges pour les avantages sociaux futurs	**(389)**	505
	259	37
Variation du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	**(3 296)**	6 101
Charges payées d'avance	**3 216**	(311)
Créditeurs et charges à payer	**(2 368)**	1 800
	(2 449)	7 590
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	**(2 190)**	7 627
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Intérêt reçu	**2 777**	2 712
Remboursement du capital sur prêts	**797**	811
Hausse des dépôts à long terme	**(5 729)**	(11 671)
Charges de financement	**(32)**	(32)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	**(2 187)**	(8 180)
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Immobilisations corporelles acquises	**(3 940)**	(2 710)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net *(note 8)*	**322**	(1 601)
Diminution des liquidités	**(7 995)**	(4 864)
Solde d'ouverture, placements de fonds liquides et à court terme	**45 307**	50 171
Solde de clôture, placements de fonds liquides et à court terme	**37 312**	45 307

Notes afférentes aux états financiers

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment :

- à aider les municipalités à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées contre recouvrement des coûts, en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services requis;
- à financer, à construire et à exploiter des installations de traitement de l'eau et des eaux usées pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- à fournir ces services pour protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer les politiques provinciales en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif (NCSP-OSBL) prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). C'est la première fois que l'Agence prépare ses états financiers conformément aux NCSP-OSBL. Auparavant, les états financiers étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR canadiens). Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après. La note 2 indique les effets de la transition des PCGR canadiens aux NCSP-OSBL sur l'actif net et le rendement financier.

a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont des placements très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus un an.

b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciels	2 à 9 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tels qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts, auxquels s'ajoutent le taux de marge ou le recouvrement des coûts, ainsi que des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients dépassant le cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, ils incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif (NCSP-OSBL) exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. MODIFICATION DE LA MÉTHODE COMPTABLE

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'adoption des normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif a nécessité le retraitement des chiffres portant sur les actifs, l'actif net, le bénéfice net et les flux de trésorerie, car ces normes sont appliquées de façon rétroactive. L'actif net à la date de transition (le 1er janvier 2010) a été retraité comme suit :

	2010 *(en milliers de dollars)*
Solde d'ouverture de l'avoir de l'Ontario, PCGR canadiens, 1er janvier 2010	185 649
Retrait de la réévaluation à la juste valeur des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées	94
Solde d'ouverture de l'actif net, PCGR canadiens, 1er janvier 2010	185 555

Le rapprochement du bénéfice net déclaré dans les états financiers de 2010 de l'Agence et de l'excédent des revenus sur les charges, conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif, se présente comme suit :

	2010 *(en milliers de dollars)*
Bénéfice net, PCGR canadiens, 2010	346
Plus l'amortissement des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, selon la valeur nominale au lieu de la juste valeur	19
Excédent des revenus sur les charges, PCGR canadiens	365

3. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui situent les taux d'intérêt entre 5,96 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

(Période de 12 mois commençant en janvier)	*(en milliers de dollars)*
2012	874
2013	761
2014	782
2015	675
2016	603
Par la suite	891
	4 586
Moins : Tranche échéant à court terme	(874)
	3 712

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau, terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Au 31 décembre 2011, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font actuellement l'objet de discussions au sein des divers ordres de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude considérable qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. À compter de la date à laquelle le prêt a été classé dans la catégorie des créances douteuses (le 1er janvier 2006), l'Agence a cessé d'accumuler les revenus d'intérêt, qui s'élèvent à 9,5 millions de dollars.

Outre la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas d'autres provisions établies pour les sommes à recevoir sur les investissements.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Placements de fonds liquides et à court terme

L'Agence a 59,7 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des certificats de placement garanti (CPG). Ce montant est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars)
Dépôts bancaires	20 610
CPG venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 2,11 % à 2,20 %)	16 702
Placements de fonds liquides et à court terme	37 312
CPG venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,35 % à 2,40 %)	22 431
	59 743

La juste valeur des placements de fonds liquides et à court terme approche leur valeur comptable.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier.

c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti un prêt de 120 millions de dollars à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier dont le taux d'intérêt est variable et est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont sensibles aux taux d'intérêt en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt créent un risque de flux de trésorerie.

d) Autre

Sauf les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou d'autre prix sur ses instruments financiers.

5. COTISATIONS MUNICIPALES À PAYER

Au 31 décembre 2011, l'Agence détenait, pour le compte de municipalités, des fonds de 0,3 million de dollars (2010 – 0,3 million de dollars). Ces fonds sont inclus dans les placements de fonds liquides et à court terme.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Chiffres nets 31 déc. 2011**	Chiffres nets 31 déc. 2010
Logiciels	5 838	4 814	**1 024**	553
Systèmes informatiques	3 653	1 402	**2 251**	1 280
Mobilier et agencements	1 843	1 779	**64**	96
Matériel roulant	3 998	1 816	**2 182**	2 188
Matériel informatique	10 289	8 999	**1 290**	1 067
Machines et matériel	1 014	738	**276**	224
Améliorations locatives	6 787	6 779	**8**	25
	33 422	26 327	**7 095**	5 433

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations d'un montant maximal de 13,6 millions de dollars pour les exercices 2013 à 2018 afin de moderniser son infrastructure de technologie de l'information.

7. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2012	1 660
2013	1 072
2014	810
2015	799
2016	759
Par la suite	2 525
	7 625

8. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture du surplus d'apport a été fourni par la province sous forme de la valeur comptable de l'actif net supérieure aux obligations prises en charge.

Le redressement du solde d'ouverture est attribuable aux réparations et à l'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances au titre de l'aide provinciale qui avaient été prévues avant la création de l'Agence. Tout montant recouvré figure dans ce poste.

9. ÉVENTUALITÉS

a) Litiges

L'Agence est défenderesse d'un certain nombre d'actions en justice. La plupart de ces actions sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 $ et 100 000 $, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à l'action et la nature de l'action. On ne peut déterminer pour l'instant l'issue de ces actions en justice.

b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada et une de 8 millions de dollars auprès de BMO. L'Agence les a utilisées pour accorder des lettres de crédit de 6,9 millions de dollars à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien. Au 31 décembre 2011, aucun montant n'avait été prélevé sur ces lettres de crédit.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 12,7 millions de dollars (2010 – 12,6 millions de dollars), dont un montant de 2,6 millions (2010 – 3,0 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2011 était de 1,6 million de dollars (2010 – 2,1 millions de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,1 millions de dollars (2010 – 2,1 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis en date du 31 décembre 2010 par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2011 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont pas des actifs, ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 3,5 millions de dollars (2010 – 3,1 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

i) L'Agence a reçu des revenus de 2,6 millions de dollars (2010 – 2,8 millions de dollars) de la Société immobilière de l'Ontario pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.

ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,7 millions de dollars (2010 – 2,2 millions de dollars) du ministère de l'Environnement pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,3 million de dollars (2010 – 0,3 million de dollars) au titre du financement pour l'intervention d'urgence.

iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,6 million de dollars du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.

iv) Tel qu'indiqué dans la note 4 c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

v) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

vi) L'Agence a des comptes créditeurs de 1,0 million de dollars (2010 – 1,0 million de dollars) à l'égard du ministère de l'Environnement pour le loyer qu'elle perçoit pour une bien-fonds, déduction faite des impôts fonciers, gérée pour le compte du ministère.

Agricorp
An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

1 Stone Road West, Box 3660, Stn. Central
Guelph, ON N1H 8M4
1-888-247-4999 Fax: 519-826-4118

1 Stone Road West, C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph (Ontario) N1H 8M4
1 888 247-4999 Téléc. : 519 826-4118

agricorp.com

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackiw
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 21 juin 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et l'état des résultats d'exploitation et soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2012

AGRICORP

Bilan

Au 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance-production	2012	2011
Actif				
Trésorerie	105	388	493	1 080
Placements (note 6)	3 553	688 380	691 933	630 825
Comptes débiteurs (note 5)	7 885	3 690	11 575	12 562
Fonds administrés (note 4)	54 355	-	54 355	57 241
Charges payées d'avance	782	-	782	629
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	4 304	-	4 304	4 401
Immobilisations (note 7)	3 215	-	3 215	1 099
Actif total	74 199	692 458	766 657	707 837
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	5 072	851	5 923	4 711
Primes et revenus reportés (note 10)	6 863	17 317	24 180	27 767
Provision pour indemnités	-	416	416	345
Fonds administrés (note 4)	54 355	-	54 355	57 241
Passif total	66 290	18 584	84 874	90 064
Soldes des fonds	7 909	673 874	681 783	617 773
Total du passif total et soldes des fonds	74 199	692 458	766 657	707 837

Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Larry Steiner

Peter Lee

AGRICORP

État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance-production	2012	2011
Revenus :				
Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada (note 9)	44 112	-	44 112	38 676
Primes des producteurs	-	50 317	50 317	52 446
Financement - Ontario et Canada	-	76 829	76 829	80 175
Ventes, conseils et autres services	916	-	916	7 633
Revenu de placement	47	24 099	24 146	18 300
Total des revenus	45 075	151 245	196 320	197 230
Charges :				
Indemnités	-	82 667	82 667	14 844
Réassurance (note 11)	-	15 172	15 172	18 230
Administration	45 003	-	45 003	46 234
Créances irrécouvrables (recouvrement)	-	(32)	(32)	3
Total des charges	45 003	97 807	142 810	79 311
Excédent des revenus par rapport aux charges	72	53 438	53 510	117 919
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	-	10 500	10 500	676
Soldes des fonds, début de l'exercice	7 837	609 936	617 773	499 178
Soldes des fonds, fin de l'exercice	7 909	673 874	681 783	617 773

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2012, avec données comparatives pour 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance-production	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement :				
Excédent des revenus par rapport aux charges	72	53 438	53 510	117 919
Élément n'exigeant pas de débours directs :				
Amortissement des immobilisations	1 608	-	1 608	1 173
	1 680	53 438	55 118	119 092
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Comptes débiteurs	(2 150)	3 137	987	(1 737)
Charges payées d'avance	(153)	-	(153)	390
Actif au titre des prestations constituées	97	-	97	(1 104)
Comptes créditeurs et charges à payer	577	635	1 212	(1 613)
Primes et revenus reportés	2 375	(5 962)	(3 587)	6 765
Provision pour indemnités	-	71	71	(14 618)
	746	(2 119)	(1 373)	(11 917)
Activités de financement :				
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 215	(51 823)	(50 608)	(108 037)
Activités d'investissement :				
Achats d'immobilisations	(3 724)	-	(3 724)	(605)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(83)	(504)	(587)	(1 467)
Trésorerie, début de l'exercice	188	892	1 080	2 547
Trésorerie, fin de l'exercice	105	388	493	1 080

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Nature des activités :

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario (ci-après « l'organisme ») en date du 1er janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droits – l'Assurance-production (AP) – et des programmes de transfert de droits, qui sont administrés par l'organisme au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Programme sans transfert de droits

L'AP a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Programmes de transfert de droits

Le programme Agri-stabilité et le programme ontarien de gestion des risques (PGR) sont des exemples actuels de programmes de transfert de droits. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par l'organisme au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec l'organisme. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par l'organisme dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

L'organisme est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, l'organisme a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles généraux (OAG) agréés de l'Ontario.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

2. Principales conventions comptables :

(a) Règles de présentation :

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

L'organisme a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Il a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(c) Régime de retraite :

L'organisme parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. L'organisme contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite) :

(d) Constatation des revenus :

Aux termes du fonds d'administration générale, l'organisme comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti sur la même base et aux taux correspondants à ceux liés aux immobilisations. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir est raisonnablement évalué et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de conseil et de la prestation d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisées comme un revenu pour la campagne agricole à laquelle les cultures sont récoltées.

(e) Instruments financiers :

Les instruments financiers de l'organisme consistent en la trésorerie, les placements à court terme, les placements à long terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités. Selon les PCGR, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. L'organisme classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- L'organisme classe la trésorerie et les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de cette juste valeur sont inscrites dans les résultats.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite) :

- Les placements à long terme dans les obligations et les débentures sont classés soit comme étant disponibles à la vente, soit comme étant détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débentures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débentures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés dans l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement à l'état des résultats d'exploitation.

- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.

- Les comptes créditeurs et charges à payer et la provision pour indemnités sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.

- L'organisme a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison.

(f) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses affectant la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptables des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des comptes débiteurs, des immobilisations, des comptes créditeurs et charges à payer, des primes et revenu reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modifications futures aux conventions comptables :

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis de nouvelles normes comptables en ce qui concerne les organismes sans but lucratif du secteur public. Agricorp serait classé comme un organisme sans but lucratif du secteur public (OSBLSP), parce que ses comptes sont consolidés avec ceux de la province d'Ontario et parce que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité à titre d'OSBLSP. Le CCSP permet aux OSBLSP de choisir d'appliquer soit les Normes comptables pour le secteur public, soit les Normes comptables pour le secteur public complétées par l'ajout des normes des chapitres de la série 4200 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité* dans les Normes comptables pour le secteur public sous la forme des articles SP 4200 à SP 4270. Ces normes visent les exercices ouverts à compter

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

du 1er janvier 2012. L'organisme prévoit choisir le Manuel du secteur public complété par les normes des chapitres de la série 4200 du Manuel du secteur public et il appliquera ces nouvelles normes de présentation comptable pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2013. L'organisme évalue actuellement les incidences potentielles de l'adoption de ces modifications.

4. Fonds administrés :

L'organisme fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences officielles des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. En raison de la nature des programmes, l'organisme ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité :

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme Agri-stabilité à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme pilote de gestion des risques (PGR pilote) :

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2013. Ce programme

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

4. Fonds administrés (suite) :

offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme de gestion des risques (PGR) :

Le PGR a été lancé comme programme permanent à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. À l'instar du PGR pilote, le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (PGR-CO)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture. Pour l'année de programme 2011, ces exigences (y compris le paiement des primes) ont été annulées.

PGR pour le bétail (PGR-BÉT)

Le PGR-BÉT comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité. Pour l'année de programme 2011, les exigences relatives au paiement des primes et à la participation à Agri-Stabilité ont été annulées.

PGR : programme d'autogestion des risques – produits horticoles comestibles (PGR-PAGR)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction du revenu ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité. Pour l'année de programme 2011,

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

4. Fonds administrés (suite) :

ces exigences ont été annulées et les producteurs n'avaient pas à faire un dépôt sur le compte du programme afin de recevoir des indemnités.

(d) Programme d'autogestion du risque (PAGR) :

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1er avril 2007 et prend fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte.

(e) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG) :

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au PCSRA et qui reçoivent un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire qui sera calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

(f) Programme d'éradication du virus de la sharka (PEVS) :

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1er avril 2008 et a pris fin le 31 décembre 2011. Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(g) Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) :

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 $ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAG de leur choix. L'organisme recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAG choisi par le producteur.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2012	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paiements	Solde de clôture en 2012
Agri-stabilité	50 881	35 852	17 889	5 334	(64 750)	45 206
PGR pilote	1 213	-	1 401	(808)	(1 785)	21
PGR-CO	-	-	671	22	(673)	20
PGR-BÉT	-	-	76 600	1 734	(73 028)	5 306
PGR-PAGR	-	-	19 773	1 990	(20 669)	1 094
PAGR	2 266	-	-	(650)	(1 447)	169
PSAG	2 202	-	-	113	(66)	2 249
PEVS	64	1 310	873	(86)	(2 158)	3
Autre	615	-	-	(269)	(59)	287
Total	57 241	37 162	117 207	7 380	(164 635)	54 355

5. Comptes débiteurs :

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Financement gouvernemental - Canada	5 908	5 848
Financement gouvernemental - Ontario	3 519	4 205
Autre	2 148	2 509
Total	11 575	12 562

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

6. Placements :

Les lois limitent les placements de l'organisme à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille :

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Court terme	116 504	123 447
Long terme :		
Gouvernement du Canada	25 149	53 632
Province d'Ontario	180 417	133 554
Autres gouvernements provinciaux	231 888	174 714
Services publics provinciaux	45 783	37 707
Institutions financières	92 192	107 771
Total des placements	691 933	630 825

(b) Échéances du portefeuille de placements :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Moins de 1 an	116 504	123 447
De 1 à 3 ans	258 003	241 973
De 3 à 5 ans	174 430	167 640
Plus de 5 ans	142 996	97 765
Total des placements	691 933	630 825

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

7. Immobilisations :

(en milliers de dollars)			2012	2011
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 198	1 073	125	64
Matériel informatique	7 338	6 546	792	447
Logiciels	9 879	7 654	2 225	393
Améliorations locatives	1 909	1 836	73	195
	20 324	17 109	3 215	1 099

8. Instruments financiers :

(a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers :

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

(b) Risque du taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et l'excédent des revenus sur les charges de l'organisme.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de l'organisme. Le rendement moyen des investissements est de 4,16 % (2011 – 4,41 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par l'organisme provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

entités pour lesquelles l'organisme avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir l'organisme, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada :

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration du FAP, d'Agri-stabilité, du PSAG et du PEVS (perte d'actif) à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Les coûts d'administration du PGR pilote, du PGR-CO, du PGR-BÉT et du PGR-PAGR sont financés par l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (enquêtes de dépistage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

10. Primes et revenus reportés :

Les primes reportées sont les primes de 17,3 millions de dollars (2011 – 23,3 millions de dollars) payées en avance au fonds d'Assurance-production (FAP) pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report du revenu tiré de ces primes. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 3,2 millions de dollars (2011 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,7 millions de dollars (2011 – 3,4 millions de dollars).

11. Convention de réassurance :

L'organisme gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes du FAP selon les seuils négociés. L'organisme a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2011 supérieures à 373 millions de dollars jusqu'à concurrence de 545 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2011 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de l'organisme.

L'organisme a signé en décembre 2011 une convention aux termes de laquelle il a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2012. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer les pertes entre 13 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 3,67 milliards de dollars) (2011 – 2,9 milliards de dollars).

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

12. Régime de retraite :

L'organisme a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées :		
Solde au début de l'exercice	24 581	18 318
Coût des services rendus de l'exercice	2 611	1 780
Intérêts débiteurs	1 710	1 385
Cotisations salariales	1 449	1 383
Prestations versées	(726)	(592)
Perte actuarielle	10 807	2 307
Solde à la fin de l'exercice	40 432	24 581
Actif du régime :		
Juste valeur au début de l'exercice	24 204	18 090
Rendement réel de l'actif du régime	370	2 242
Cotisations patronales	2 686	3 081
Cotisations salariales	1 449	1 383
Prestations versées	(726)	(592)
Juste valeur à la fin de l'exercice	27 983	24 204
Situation de capitalisation :		
Déficit du régime	(12 449)	(377)
Perte actuarielle non amortie	16 805	4 843
Obligation transitoire non amortie	(52)	(65)
Actif au titre des prestations constituées	4 304	4 401

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

12. Régime de retraite (suite) :

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer l'actif au titre des prestations constituées de l'organisme sont les suivantes :

	2012	2011
	%	%
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	4,5	6,0
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,0	6,5
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	6,5	6,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations de l'organisme se présente comme suit :

(en milliers de dollars)		
Coût des services rendus de l'exercice	2 611	1 780
Intérêts débiteurs	1 710	1 385
Rendement prévu de l'actif du régime	(1 684)	(1 293)
Amortissement de l'obligation transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	159	118
Charge nette du régime de retraite	2 783	1 977

Le pourcentage de la juste valeur totale de l'actif du régime par catégorie est la suivante :

Type de titre	% du régime	% du régime
Actions canadiennes	33,4	36,7
Actions américaines	17,5	16,8
Actions internationales	12,9	11,4
Obligations	27,0	32,6
Fonds de placements immobiliers	4,0	-
Trésorerie et équivalents	5,2	2,5
Valeur totale du fonds	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1er janvier 2010. En date du 1er janvier 2010, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 2,2 millions de dollars sur la base de la pérennité et avait un surplus de solvabilité et de liquidation de 0,3 million de dollars. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1er janvier 2013.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

13. Engagements et éventualités :

(i) Engagements aux termes de contrats de location :

L'organisme loue ses bureaux à locaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de locations sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2013	2 815
2014	1 852
2015	1 748
2016	1 732
	8 147

(ii) Éventualités :

Dans le cours normal des affaires, l'organisme peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre l'organisme. L'organisme ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient un impact important sur la situation financière de l'organisme ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés :

L'organisme a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. L'organisme a versé 180 000 $ (2011 - 226 000 $) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, l'organisme a versé 1,6 million de dollars (2011 - 1,3 million de dollars) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. L'organisme a généré des revenus de 55,5 millions de dollars (2011 – 50,4 millions de dollars) auprès du MAAARO comme portion des primes d'AP et du fonds de fonctionnement.

15. Gestion du capital :

En matière de gestion du capital, le principal objectif de l'organisme est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'il puisse continuer d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

L'organisme est limité à l'administration de l'AP, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (programmes de transfert de droits) et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. L'organisme s'assure qu'il dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires :

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 31 227 $ au cours de l'année civile 2011 (2010 - 37 240 $).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige l'organisme à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. La divulgation complète des traitements pour l'organisme est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2011 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/2012/crown12a.html

Pour l'année civile 2011, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	162 912 $	602 $
Jackiw, Randy	Directeur général	184 359	10 119
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 037	682
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	145 523	549
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	157 817	595

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

40 Dundas Street West, Suite 200, Toronto ON M5G 2H1
40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto ON M5G 2H1

Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Robert W. Ward
Président-directeur général

Le 5 juin, 2012

Michelle Séguin
Directrice générale de l'administration et Vice-présidente
Le 5 juin, 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et au procureur général de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les état des résultats, des variations du déficit net accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2012

Aide juridique Ontario
Bilan

31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	9 866 $	6 568 $
Placements à court terme (note 4)	12 131	16 589
Charges payées d'avance	1 382	1 271
Comptes clients (note 3 a))	13 458	11 475
Autres débiteurs (note 3 b))	11 725	13 789
	48 562 $	49 692 $
Comptes clients à long terme (note 3 a))	25 918	22 222
Immobilisations (note 5)	4 785	5 124
	79 265 $	77 038 $
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	87 715 $	83 965 $
Apports de capital reportés (note 7)	-	21
Subventions et apports reportés (note 8)	4 736	5 000
Prestations constituées (note 12)	616	569
	93 067 $	89 555 $
Déficit net		
Déficit net accumulé (note 1c))	(18 587) $	(17 620) $
Actif net investi dans des immobilisations (note 9)	4 785	5 103
	79 265 $	77 038 $

Au nom du conseil d'administration,

_____, président

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats

Pour les exercices clos les 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Total du financement du gouvernement (note 1 a))	**335 709 $**	320 810 $
Fondation du droit de l'Ontario	**19 101**	13 397
Contributions des clients	**15 433**	18 114
Clients et autres recouvrements	**358**	521
Revenus de placement (note 4)	**327**	268
Produits divers	**730**	461
TOTAL DES PRODUITS	**371 658 $**	353 571 $
CHARGES		
Programmes des clients		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	**22 715 $**	23 160 $
Droit criminel – autres	**86 063**	80 775
Total partiel	**108 778**	103 935
Droit de la famille	**50 633**	49 250
Immigration et réfugiés	**21 875**	18 768
Autres domaines du droit civil	**5 803**	5 459
Total partiel	**187 089**	177 412
Conférences de règlement	**144**	105
Bureaux du droit de la famille	**5 058**	4 092
Bureaux du droit criminel	**789**	652
Bureau du droit des réfugiés	**1 177**	1 172
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	**1 729**	1 479
Total partiel	**195 986**	184 912
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**44 782**	42 791
Services élargis	**1 145**	940
Total partiel	**45 927**	43 731
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	**67 064**	65 204
Sociétés étudiantes d'aide juridique	**3 433**	3 295
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	**265**	-
Total partiel	**70 762**	68 499

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats
(suite)

Pour les exercices clos les 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	**507**	682
Total partiel	**507**	682
Soutien aux programmes		
Activités régionales	**1 595**	1 693
Bureaux régionaux et de districts	**11 521**	10 601
Centre de service à la clientèle	**5 347**	4 678
Total partiel	**18 463**	16 972
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	**331 645 $**	314 796 $
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	**3 312**	3 480
Services aux avocats et paiements	**1 903**	1 795
Total partiel	**5 215**	5 275
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	**29 722**	25 856
Dotation aux amortissements	**2 160**	3 757
Créances irrécouvrables	**4 201**	12 479
Total partiel	**36 083**	42 092
TOTAL DES DÉPENSES	**372 943 $**	362 163 $
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**(1 285) $**	(8 592) $

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des variations du déficit net accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Investi dans des immobilisations (note 9)	**Déficit accumulé** (note 1 c))	**2012 Total (en milliers de dollars)**	2011 Total (en milliers de dollars)
Déficit net accumulé au début de l'exercice	**5 103 $**	**(17 620) $**	**(12 517) $**	(3 925) $
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(2 139)**	**854**	**(1 285)**	(8 592)
Investissement dans des immobilisations	**1 821**	**(1 821)**	**-**	-
Déficit net accumulé à la fin de l'exercice	**4 785 $**	**(18 587) $**	**(13 802) $**	(12 517) $

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie liés aux :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(1 285) $**	(8 592) $
Rajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	**2 160**	3 757
Amortissement des apports de capital reportés	**(21)**	(232)
Cotisations patronales	**(2 349)**	(2 251)
Charge de retraite	**2 396**	1 407
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients	**(1 983)**	1 887
Autres débiteurs	**2 064**	(2 377)
Charges payées d'avance	**(111)**	(19)
Créditeurs et charges à payer	**3 750**	(12 234)
Intérêts courus sur les placements	**(42)**	(30)
Subventions et apports reportés	**(264)**	(580)
Comptes clients à long terme	(3 696)	972
	619 $	(18 292)$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(1 821) $**	(648) $
Rachat de placements	4 500	5 500
	2 679 $	4 852 $
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**3 298**	(13 440)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**6 568**	20 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**9 866 $**	6 568 $

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales méthodes comptables

31 mars 2012

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1er avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

MÉTHODES COMPTABLES

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges pour les activités d'administration et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de produits lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés comme produits au moment où ils surviennent.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais pas encore facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu et peu susceptibles de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2012

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente, et comptabilise ceux-ci à leur juste valeur. Les frais d'opération liés à l'achat de placements sont capitalisés, et les frais liés à la vente de placements sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont traitées comme une augmentation ou une diminution constatée dans l'état des variations du déficit net accumulé. La juste valeur des placements correspond au cours du marché à la clôture de l'exercice.

La Société a désigné les comptes clients comme prêts et créances, et comptabilise ceux-ci à leur coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a désigné la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant détenus à des fins de transaction, et comptabilise ceux-ci à leur juste valeur. Les créditeurs et charges à payer sont désignés comme autres passifs, et sont également comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur nominale puisqu'il s'agit de comptes à court terme.

La Société a adopté les normes énoncées dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés), conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif des dispositions relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers énoncées dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés afférents au financement reçu pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations et tout montant non dépensé. L'amortissement de l'apport de capital reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2012

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société est inscrite à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Cinq salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite acquises par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont enregistrés dans l'état des résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité du groupe de salariés, laquelle est d'environ sept ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour débiteurs, les frais juridiques au titre de services rendus mais pas encore facturés et les prestations de retraite constituées.

MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

En septembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le Conseil) a publié les normes comptables ayant une incidence sur la présentation de l'information financière future des organismes gouvernementaux. Par conséquent, en vertu de ces normes, les organismes gouvernementaux sans but lucratif peuvent appliquer les règles du secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité du secteur public* avec ou sans les normes des chapitres SP 4200. Le conseil d'administration de la Société a choisi d'utiliser les normes des chapitres SP 4200. Ces normes s'appliquent à l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2012, et la Société évalue actuellement leur incidence.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

1. Financement du gouvernement

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le dernier protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008. Il est en vigueur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2013.

a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports comptabilisés de la province d'Ontario ont été répartis comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Apports	**335 688 $**	320 578 $
Amortissement des apports de capital reportés (note 7)	**21**	232
	335 709 $	320 810 $

Le paiement de transfert de 335,7 millions de dollars comprend un montant supplémentaire de 15,0 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2011) reçu de la province dans le cadre d'une initiative gouvernementale de revitalisation d'Aide juridique Ontario, en vertu de laquelle l'organisme recevra un financement permanent supplémentaire d'un total de 60,0 millions de dollars d'ici 2013.

b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2012 comprennent un montant de 53,8 millions de dollars (53,1 millions de dollars en 2011) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société a une marge de crédit d'exploitation d'un montant de 5,0 millions de dollars afin de couvrir les découverts bancaires temporaires. Cette facilité de crédit était toujours inutilisée au 31 mars 2012. Elle porte intérêt au taux préférentiel et n'est pas garantie.

3. Débiteurs

a) Comptes clients

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Total des comptes clients	**86 205 $**	87 082 $
Moins : provision pour créances irrécouvrables	**(46 829)**	(53 385)
Comptes clients (montant net)	**39 376$**	33 697 $
Comprend :		
Comptes clients à court terme	**13 458**	11 475
Comptes clients à long terme	**25 918**	22 222
	39 376 $	33 697 $

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada et des gouvernements fédéral et provincial pour les causes visées par le protocole. Une partie des produits d'Aide juridique provient de la Fondation du droit de l'Ontario, et cet apport à recevoir représente le montant impayé à la fin de l'exercice. Les montants à recevoir de l'Agence du revenu du Canada représentent les remboursements de la TVH impayés à la fin de l'exercice. Aide juridique administre les causes visées par le protocole au nom du ministère fédéral de la Justice (MJ) et du ministère du Procureur général de l'Ontario (MPG); ces apports à recevoir représentent les montants impayés à la fin de l'exercice.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Fondation du droit de l'Ontario	**1 559 $**	2 364 $
TVH à recevoir	**5 206**	6 135
Montants à recevoir du MJ liés à des causes visées par le protocole	**2 684**	2 785
Montants à recevoir du MPG liés à des causes visées par le protocole	**1 492**	1 742
Autres débiteurs	**784**	763
	11 725 $	13 789 $

4. Placements

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
	Juste valeur	Juste valeur
Certificats de placement garanti	**12 000 $**	16 500 $
Intérêts courus	**131**	89
	12 131 $	16 589 $

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garantis par des institutions financières canadiennes ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2012 sont conformes aux exigences de la loi. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,327 million de dollars en 2012 (0,268 million de dollars en 2011).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

Le portefeuille de placement de la Société est exposé à divers risques qui sont atténués par le type de placements; le risque est donc faible. Les risques inhérents aux placements sont les suivants :

a) Risque lié au taux d'intérêt :
En général, la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. En 2012, les titres à revenu fixe de la Société sont constitués de certificats de placement garanti d'une valeur de 12,0 millions de dollars (16,5 millions de dollars en 2011) dont les taux d'intérêt sont de 1,20 % (0,50 % et 1,15 % en 2011) et dont les dates d'échéance sont le 8 avril 2012 et le 14 septembre 2012 (le 8 avril 2011 et le 16 septembre 2011 en 2011).

b) Risque d'illiquidité :
Ce risque est lié à l'aptitude d'une organisation à convertir rapidement ses placements en espèces. Les titres de placement garantis sont des instruments particulièrement liquides qui peuvent être convertis rapidement en un montant prévisible.

c) Risque lié au marché :

Ce risque survient lorsque les titres à revenu fixe de la Société sont négociés en Bourse et que les fluctuations du marché peuvent entraîner des risques de pertes. Cependant, la composition du portefeuille de placement de la Société et les exigences réglementaires visant les décisions en matière de placement atténuent ces risques.

5. Immobilisations

	2012 (en milliers de dollars)		2011 (en milliers de dollars)	
	Coût	**Amortissement cumulé**	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	**891 $**	**576 $**	1 015 $	558 $
Matériel informatique et logiciels	**2 537**	**887**	14 627	13 858
Logiciels conçus sur mesure	**39**	**36**	39	23
Logiciels pour toute l'entreprise	**15 628**	**15 628**	15 628	14 904
Améliorations locatives	**4 535**	**1 718**	7 871	4 713
	23 630 $	**18 845 $**	39 180 $	34 056 $
Valeur comptable nette		**4 785 $**		5 124 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

6. Créditeurs et charges à payer

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques – charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	**21 610 $**	18 699 $
– estimation des services rendus mais pas encore facturés	**57 303**	56 186
Incitations à la location	**1 357**	1 569
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	**6 477**	6 685
Indemnités de vacances	**968**	826
	87 715 $	83 965 $

À la fin de l'exercice, la direction estime que l'obligation liée aux frais juridiques non facturés au titre des services rendus par les avocats du secteur privé s'établit à environ 57,3 millions de dollars (56,2 millions de dollars en 2011).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

7. Apports de capital reportés

Les variations des apports de capital pour les projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**21 $**	253 $
Amortissement des apports de capital reportés (note 1 a))	**(21)**	(232)
Solde à la fin de l'exercice	**- $**	21 $

8. Subventions et apports reportés

La Société a reçu les fonds suivants de la Fondation du droit du Canada pour des projets futurs :

	Apports reportés (en milliers de dollars)	**Subventions reportées** (en milliers de dollars)	**Total** (en milliers de dollars)
Solde au 31 mars 2011	5 000 $	- $	5 000 $
Attribués à des projets particuliers	(3 250)	3 250	-
Montants comptabilisés à titre de produits	-	(264)	(264)
Solde au 31 mars 2012	1 750 $	2 986 $	4 736 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

9. Variations de l'actif net investi dans des immobilisations

	2012 (en milliers de dollars)		2011 (en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**5 103**	$	7 980	$
Amortissement	**(2 160)**		(3 757)	
Amortissement des apports reportés	**21**		232	
Acquisition d'immobilisations	**1 821**		648	
Solde à la fin de l'exercice	**4 785**	$	5 103	$
Comprend :				
Immobilisations (note 5)	**4 785**	$	5 124	$
Apports de capital reportés (note 7)	**-**		(21)	
	4 785	$	5 103	$

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2012 (en milliers de dollars)		2011 (en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	**67 064**	$	65 204	$

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

11. Engagements et éventualités

a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2012, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2012 ou avant cette date, pour un montant total de 50,4 millions de dollars (49,7 millions de dollars en 2011) en plus des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus mais pas encore facturés.

b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges de fonctionnement estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, compte tenu des renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	**Charges de fonctionnement** (en milliers de dollars)	**Total** (en milliers de dollars)
2013	1 786 $	2 273 $	4 059 $
2014	1 514	2 054	3 568
2015	1 380	1 962	3 342
2016	1 249	1 867	3 116
2017	1 123	1 779	2 902
Par la suite	1 624	2 637	4 261
	8 676 $	12 572 $	21 248 $

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le règlement aura lieu.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 5 000 dollars, selon le moment auquel survient la réclamation, et la nature de celle-ci.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux régimes : un régime à cotisations déterminées agréé comportant un volet à prestations déterminées et un régime complémentaire (cadres supérieurs) non agréé.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 741 salariés (694 salariés en 2011). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 2,176 millions de dollars au cours de l'exercice (2,028 millions de dollars en 2011).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre cinq participants (sept participants en 2011). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en janvier 2011. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour la période sont les suivantes :

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars :		
Taux d'actualisation	4,00 %	5,60 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %
Coût des prestations pour l'exercice clos le 31 mars :		
Taux d'actualisation	5,60 %	5,75 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

12. Régimes de retraite (suite)

Le rapprochement de la situation de capitalisation des prestations déterminées du régime et des montants inscrits dans les états financiers de la Société se présente comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	**3 735 $**	3 276$
Juste valeur des actifs du régime	**3 233**	3 341
Situation de capitalisation – excédent (déficit) des régimes	**(502)**	65
Solde des montants non amortis	**970**	232
Actif au titre des prestations constituées	**468**	297
Charge de retraite	**1**	10
Cotisations au régime		
Cotisations salariales	**13**	20
Cotisations patronales	**173**	104
Prestations de retraite payées	**349**	67

Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2012.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour la période sont les suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation	5,00 %	6,00 %
Inflation	2,50 %	3,00 %

La charge de retraite de la Société pour l'exercice a été de 0,218 million de dollars (revenu de retraite de (0,631) million de dollars en 2011); l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2012 atteignait 1,114 million de dollars (0,650 million de dollars en 2011); et le passif au titre des prestations constituées s'élevait à 1,084 million de dollars au 31 mars 2012 (0,866 million de dollars en 2011). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune somme au régime (0,119 $ en 2011).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2012

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du *Règlement de l'Ontario 107/99*. Ce fonds a été établi le 1er avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable du Procureur général pour effectuer tout prélèvement excédant 5 millions de dollars sur ce montant du capital et qu'elle indique la raison pour laquelle elle doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement et une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise. Au cours de l'exercice 2011, avec l'autorisation du Procureur général, la Société a prélevé 10 millions de dollars sur le fonds afin de réduire le déficit accumulé. Le plan d'affaires de la Société pour 2011-2012 prévoit le renflouement du fonds au cours des exercices ultérieurs.

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	- $	10 000 $
Transfert à l'excédent accumulé	-	(10 000)
	- $	- $

Gestion du capital

En ce qui concerne la gestion du capital, la Société se concentre sur les liquidités disponibles pour assurer le fonctionnement. La Société vise à disposer de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités même si des événements financiers néfastes se produisent et à avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. La Société tient compte de ses besoins en liquidités dans le cadre de la préparation du budget annuel et de la surveillance des flux de trésorerie et des résultats de fonctionnement réels en regard du budget. Au 31 mars 2012, la Société avait atteint son objectif consistant à détenir des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations.

OTTAWA CONVENTION CENTRE
CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA

55 promenade du Colonel By Drive | T 613-563-1984
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | F 613-563-7646

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens généralement reconnus. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par BDO Canada s.r.l. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Patrick Kelly
Président-directeur général

Dan Young, CMA
Vice-président, finance et administration

10 août 2012

BDO

Tél./ Tel: 613 739 8221
Téléc./ Fax: 613 739 1517
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1730 St-Laurent Boulevard
Suite 100
Ottawa ON K1G 5L1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les états des produits et des charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada LLP

Comptables Agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa (Ontario)
18 juillet 2012

Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Bilan

31 mars	2012	2011
Actif		
Court terme		
Encaisse	$ 3,324,256	$ 2,835,736
Débiteurs	1,297,568	1,367,209
Frais payés d'avance	87,438	18,074
	4,709,262	4,221,019
Immobilisations corporelles (Note 1)	175,936,970	160,327,805
Frais reportés	-	1,205,049
	$180,646,232	$ 165,753,873
Passif et Actifs Nets		
Court terme		
Emprunts à payer	$ -	$ 6,000,000
Créditeurs et charges à payer	3,273,919	6,503,386
Revenus reportés et dépôts	1,601,837	1,042,098
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 4)	122,331	-
	4,998,087	13,545,484
Retenue de garantie sur immobilisations corporelles en cours	251,500	14,216,973
Revenus reportés et dépôts	266,473	140,000
Dette à long terme (Note 4)	42,237,824	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	119,817,402	120,137,970
Apports reportés afférents aux frais reportés	-	512,032
	167,571,286	148,552,459
Engagements et passif éventuel (Notes 5 et 6)		
Actifs nets	13,074,946	17,201,414
	$180,646,232	$ 165,753,873

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur

Administrateur

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
État des produits et des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Produits		
Nourriture et boissons	$ 10,163,145	$ -
Location de salles	3,272,212	-
Commissions	1,461,726	5,000
Publicité	181,835	-
Autres	70,683	6,878
Intérêts gagnés	31,232	53,706
	15,180,833	65,584
Charges		
Frais directs (Annexe 1)	7,201,441	-
Frais des installations (Annexe 2)	4,829,587	75,295
Frais de vente, généraux et d'administration (Annexe 3)	3,079,552	4,004,258
	15,110,580	4,079,553
Excédent des charges sur les produits avant les éléments ci-dessous	70,253	(4,013,969)
Intérêts sur la dette à long-terme	(1,210,577)	-
Intérêts sur les emprunts a payer	(254,713)	(143,995)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3,283,164	-
Amortissement des apports reportés afférents aux frais reportés	549,435	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(5,258,078)	(61,502)
Amortissement des frais reportés afférents au projet d'agrandissement	(1,305,952)	-
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(127,131)
Excédent des charges sur les produits	$ (4,126,468)	$ (4,346,597)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Solde au 1er avril	$ 17,201,414	$ 21,548,011
Excédent des charges sur les produits	(4,126,468)	(4,346,597)
Solde au 31 mars	$ 13,074,946	$ 17,201,414

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	$ (4,126,468)	$ (4,346,597)
Ajouter les éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	5,258,078	61,502
Amortissement des frais reportés afférents au projet d'agrandissement	1,305,952	-
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	127,131
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3,283,164)	-
Amortissement des apports reportés afférents aux frais reportés	(549,435)	-
	(1,395,037)	(4,157,964)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (Note 2)	(2,542,978)	(3,624,061)
	(3,938,015)	(7,782,025)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20,867,243)	(47,043,880)
Augmentation (diminution) de la retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours	(13,965,473)	4,201,590
Frais d'agrandissement et frais reportés	(100,903)	(161,928)
	(34,933,619)	(43,004,218)
Activités de financement		
Augmentation (remboursement) des emprunts à payer	(6,000,000)	6,000,000
Augmentation de la dette à long terme	42,486,236	-
Remboursement de la dette à long terme	(126,081)	-
Apports afférents aux immobilisations corporelles	2,962,596	32,543,293
Apports afférents aux frais reportés	37,403	118,444
	39,360,154	38,661,737
Rentrées (sorties) nettes de fonds	488,520	(12,124,506)
Encaisse au 1er avril	2,835,736	14,960,242
Encaisse au 31 mars	$ 3,324,256	$ 2,835,736
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	$ 1,352,048	$ 143,995

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2012

Description de l'établissement

La Société du Centre des Congrès d'Ottawa a été constituée en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre a été fermé de septembre 2008 à avril 2011 pour être réaménagé. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

Constatation des produits

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Les produits provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et du service aux clients sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients.

Les produits de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les produits de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Apports reçus sous forme de matériel et services

Le Centre reçoit du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'auraient pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimé, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans ces états financiers.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que les montants constatés des produits et des charges de la période considérée. Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les produits de commissions. De par leur nature, ces montants sont sujets à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2012

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les méthodes et taux annuels d'amortissement sont les suivants, à l'exception de l'année d'acquisition où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre de son acquisition :

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Frais reportés

Les frais reportés sont les frais de pré-exploitation liés au projet d'agrandissement comportant des avantages durables, ne faisant pas partie de la construction de la nouvelle installation. Ces frais ont été entièrement amortis au cours de l'année fiscale 2012 au moment de l'ouverture des nouvelles installations et de la fin de la période de pré-exploitation.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux frais reportés

Les apports reportés représentent les montants non amortis qui sont constatés comme produits selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais reportés. Les apports reportés afférents aux frais reportés ont été constatés lors de l'amortissement de ces frais.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2012

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par la suite, leur évaluation dépend de leur classement tel que représenté ci-dessous. Le classement dépend de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de la désignation de ces instruments établie par le Centre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit:

Actif/passif	Classement	Évaluation
Encaisse	Fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Retenue de garantie sur immobilisations corporelles en cours	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Emprunts à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme, incluant les immobilisations corporelles et les frais reportés, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2012

Nouvelles règles comptables

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

Les OSBL gouvernementaux (secteur public) ont le choix entre:

1. Normes sur la comptabilité dans le secteur public incluant les normes spécifiques pour les OSBL avec quelques modifications mineures; ou

2. Normes sur la comptabilité dans le secteur public

Le CCSP requiert que les OSBL adoptent leurs normes pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012; l'adoption anticipée est permise. Jusqu'à la date de transition aux nouvelles normes, tous les OSBL vont continuer de se conformer au Manuel de l'ICCA courant - Comptabilité partie V - Normes comptables avant le basculement. Le Centre a décidé de se conformer aux normes sur la comptabilité dans le secteur public incluant les normes pour les organismes sans but lucratif gouvernementaux (PS 4200 - PS 4270).

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Notes complémentaires

31 mars 2012

1. Immobilisations corporelles

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	$ 169,833,716	$ 4,245,843	$ 165,587,873	$ -
Logiciels	274,577	134,592	139,985	122,327
Mobilier, matériel et agencement	7,984,385	840,321	7,144,064	6,535,465
Réseau technologique	2,476,912	165,127	2,311,785	-
Terrain	753,263	-	753,263	753,263
Immobilisations en cours (non amorties)	-	-	-	152,916,750
	$ 181,322,853	$ 5,385,883	$ 175,936,970	$ 160,327,805

2. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit:

	2012	2011
Débiteurs	$ 69,641	$ (1,219,542)
Frais payés d'avance	(69,364)	11,212
Créditeurs et charges à payer	(3,229,467)	(3,358,533)
Revenus reportés et dépôts - court terme	559,739	1,042,098
Revenus reportés et dépôts - long terme	126,473	(99,296)
	$ (2,542,978)	$ (3,624,061)

3. Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients avant la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, le Centre révise régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisante pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Notes complémentaires

31 mars 2012

3. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par la dette à long terme. Au cours de l'exercice 2012, le Centre était en conformité avec les exigences de l'emprunt et était en mesure de s'acquitter de ses obligations. Le Centre prévoit continuer à les respecter au cours de l'exercice 2013. Toutefois, le Centre prévoit des pertes opérationnelles après les dépenses d'intérêts et ainsi, prévoit ne pas être en mesure de rencontrer les exigences de l'emprunt à partir de l'exercice 2014. La capacité du Centre de s'acquitter de ses obligations à partir de l'exercice 2014 dépend des négociations faites par la direction en lien avec la dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 40 000 000 $ portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario plus 0,525% annuellement. La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt.

Financement disponible

Le Centre dispose d'une marge de crédit inutilisée de 5 000 000 $. La marge porte intérêt au taux préférentiel.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Notes complémentaires

31 mars 2012

4. Dette à long terme

	2012	2011
Emprunt de l'Office ontarien de financement, intérêts chargés selon le coût des fonds du gouvernement de l'Ontario plus 0,525% annuellement. Paiement d'intérêt seulement dû en septembre 2012, avec capital plus intérêts de 2 807 047 $ dus annuellement de Septembre 2013 à 2036.	$ 40,000,000	$ -
Dette reliée à l'acquisition du réseau technologique. Intérêts imputés au Centre selon son taux d'emprunt de 4,7%. Versements mensuels de 19 167 $ d'avril 2011 à mars 2026.	2,360,155	-
	42,360,155	-
Moins: portion échéant au cours du prochain exercice	122,331	-
	$ 42,237,824	$ -

Les dettes à long terme viennent à échéance au cours des cinq prochaines années comme suit:

Exercice clos le:	
31 mars 2013	$ 122,331
31 mars 2014	$ 1,066,417
31 mars 2015	$ 1,116,370
31 mars 2016	$ 1,168,663
31 mars 2017	$ 1,223,406

5. Engagements

Le Centre s'est engagé dans des contrats de services pour les installations et la technologie relatifs aux opérations du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera un frais de gestion de 200 000 $ dans la première année avec des hausses annuelles de 10 000 $ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 276 000 $, attribuable au contrat de services courant. Tous les montants exclus les taxes applicables.

6. Passif éventuel

Le Centre dispose d'une lettre de crédit de soutien de 44 500 $ (2011 - 444 500 $) au 31 mars 2012. La lettre concerne des travaux et des services en vertu d'un accord de modification de route avec la ville d'Ottawa.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Notes complémentaires

31 mars 2012

7. Gestion du capital

Au plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat d'exploiter une installation de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations d'emprunt à l'Office ontarien de financement.

8. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été reclassifiées afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'année courante.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Annexe 1 - Frais directs

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Nourriture et boissons	$ 7,275,510	$ -
Aide occasionnelle (recouvrement)	(74,069)	-
	$ 7,201,441	$ -

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Annexe 2 - Frais des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Aide occasionnelle	$ 2,557,917	$ -
Services publics	930,997	-
Entretien des installations	494,421	7,668
Gestion du réseau	296,000	-
Frais de gestion des installations	200,000	-
Fournitures d'entretien	151,211	-
Location de matériel	102,215	-
Indemnités d'accidents du travail	39,254	67,627
Uniformes	33,875	-
Buanderie	23,697	-
	$ 4,829,587	$ 75,295

Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Annexe 3 - Frais de vente, généraux et d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Salaires, avantages sociaux et sous contracteurs	$ 1,586,161	$ 2,323,935
Publicité et promotion	782,245	712,574
Assurances	211,889	40,715
Téléphone	106,705	50,561
Frais de bureau	103,428	184,880
Honoraires professionnels	81,100	113,895
Frais bancaires	73,016	16,184
Mauvaises créances	58,778	-
Frais des administrateurs	58,070	64,177
Cotisations et abonnements	38,087	37,271
Frais de consultation	23,558	20,381
Déplacements	10,579	15,606
Affranchissement et livraisons	6,761	7,780
Cérémonie d'ouverture	1,033	-
Frais de déménagement et de location (recouvrement)	(61,858)	416,299
	$ 3,079,552	$ 4,004,258

CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers du Centre des sciences de l'Ontario au 31 mars 2012 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidele des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être détermine avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables scient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission scient comptabilises adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examines et approuves par le Comite de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

Allan Fogwill
Directeur général, Planification et Services opérationnels
Le 25 juillet 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 25 juillet 2012

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2012

	2012 $	2011 $
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse	5,820,653	3,346,547
Investissements – courants (note 2c)	0	987,010
Comptes débiteurs	1,248,728	557,831
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	803,780	1,424,812
Dépôts et charges payées d'avance	218,844	243,693
Total de l'actif à court terme	8,092,005	6,559,893
Actif à long terme		
Investissements – long terme (note 2c)	3,954,647	3,999,434
Immobilisations (note 5)	5,360,403	5,685,561
Total de l'actif à long terme	9,315,050	9,684,995
TOTAL DE L'ACTIF	**17,407,055**	**16,244,888**
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	1,714,893	724,888
Comptes créditeurs et charges à payer	4,702,258	4,582,286
Total du passif à court terme	6,417,151	5,307,174
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	3,330,178	3,393,371
Incitatif de location reporté (note 8)	2,620,943	2,959,115
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	354,374	409,793
Total du passif à long terme	6,305,495	6,762,279
TOTAL DU PASSIF	**12,722,646**	**12,069,453**
Réserve de fonctionnement (note 4)	3,422,783	4,175,435
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	1,261,626	0
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	**17,407,055**	**16,244,888**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :

Rosemarie Leclair
Présidente

Cynthia Chaplin
Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2012

	2012 $	2011 $
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	31,386,461	30,974,444
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1,189,663	1,449,450
Coûts liés au processus de réglementation	994,582	1,598,355
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	33,570,706	34,022,249
Autres revenus :		
Pénalités administratives	1,261,626	0
Frais de permis	343,719	331,675
Revenu d'intérêt et gain ou perte non réalisé dans les investissements	223,884	121,760
Revenus divers	10,550	8,125
Total des autres revenus	1,839,779	461,560
TOTAL DES REVENUS	**35,410,485**	**34,483,809**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	24,653,654	23,655,988
Experts-conseils et professionnels	3,366,706	3,808,315
Bien-fonds	2,442,298	2,602,320
Médias et publications	776,049	1,192,978
Technologies de l'information	639,645	773,684
Bureaux et administration	543,248	639,589
Réunions, formation et déplacement	537,596	633,985
Amortissement	1,189,663	1,449,450
TOTAL DES CHARGES	**34,148,859**	**34,756,309**
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**1,261,626**	**(272,500)**
Actif net, au début de la période (note 7)	0	272,500
ACTIF NET, à la fin de la période	**1,261,626**	**0**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2012

	2012 $	2011 $
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	33,502,936	30,285,914
Revenu des coûts liés au processus de réglementation	994,582	1,598,355
Autres revenus	1,839,779	461,560
Charges	(34,148,859)	(34,756,309)
	2,188,438	(2,410,480)
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1,189,663	1,449,450
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261,965	261,965
	1,451,628	1,711,415
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(690,897)	(329,706)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	621,032	(609,093)
Dépôts et charges payées d'avance	24,849	109,073
Réserve de fonctionnement	(752,652)	(718,413)
Comptes créditeurs et charges à payer	119,972	247,719
Passif au titre du régime de retraite	(55,419)	84,800
Incitatif de location reporté	(338,172)	(338,172)
	(1,071,287)	(1,553,792)
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	**2,568,779**	**(2,252,857)**
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	(1,126,470)	(1,704,179)
Investissements	1,031,797	(4,986,444)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	**(94,673)**	**(6,690,623)**
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	2,474,106	(8,943,480)
Encaisse, au début de la période	3,346,547	12,290,027
Encaisse, à la fin de la période	**5,820,653**	**3,346,547**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la Commission est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.
À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Le Fonds est classé comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2011-2012 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario qui sont liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels durant l'exercice 2011-2012 sont considérés comme un rapprochement (note 3b).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission émet l'ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que l'ordonnance ne soit pas en appel et qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance est en appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la Commission (note 7).

- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).

- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

c) Instruments financiers

Aux termes des Principes comptables généralement reconnus au Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autre passif financier.

Tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas de l'actif financier classé dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle de l'autre passif financier, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La Commission a adopté le classement suivant pour l'actif et le passif financiers :

- L'encaisse et les biens d'investissement sont classés comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur durant la période sont constatés dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

- Les comptes débiteurs et les coûts du processus de réglementation à être évalués sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie autre passif financier et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la Commission sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6(a).
La Commission gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6(b). La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. Évaluations de l'industrie pour 2011-2012

Durant l'exercice 2011-2012, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2011-2012 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2012-2013. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

a) Recouvrement des coûts généraux 2011-2012

Salaires et avantages sociaux	24 653 654 $
Experts-conseils et professionnels	3 366 706 $
Bien-fonds	2 442 298 $
Médias et publications	776 049 $
Technologies de l'information	639 645 $
Bureaux et administration	543 248 $
Réunions, formation et déplacement	537 596 $
Amortissement	1 189 663$
Total des charges	34 148 859 $
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus	(2 762 398) $
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2012	**31 386 461 $**

b) Revenus reportés actuels de 2011-2012 (rapprochement de 2011-2012)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	31 386 461 $	
Dépenses en immobilisations de 2011-2012 payées par la CEO	1 126 470 $	
Évaluation totale (réelle)		32 512 931 $
Évaluation totale (budget)		34 227 824 $
Revenus reportés actuels de 2011-2012 (rapprochement de 2011-2012)		**1 714 893 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

c) Report des revenus de 2011-2012 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 $ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2011-2012 (note 5)	5 360 403 $
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(2 030 225) $
Report des revenus de 2011-2012 liés aux immobilisations	**3 330 178 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la Commission en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

La réserve de fonctionnement fut d'abord fixée à un maximum de 15 % du bilan annuel. En se fondant sur un examen de l'historique des flux de trésorerie, la Commission a réduit sa réserve de fonctionnement à 10 % du besoin réel de financement annuel au cours de l'exercice 2011-2012. On s'attend à ce que ce niveau de réserve de fonctionnement soit maintenu pour l'exercice 2012-2013.

Réserve de fonctionnement de 2011-2012

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2011	4 175 435 $
Rajustement de la réserve de fonctionnement (de 12,5 % à 10 %)	(752 652) $
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2012	**3 422 783 $**

La Commission n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette en 2012	Valeur comptable nette en 2011
Mobilier et équipement de bureau	2 804 730 $	2 474 212 $	330 518 $	422 133 $
Équipement informatique et logiciels afférents	10 172 154 $	8 102 141 $	2 070 013 $	1 996 968 $
Équipement audio-visuel	870 087 $	858 013 $	12 074 $	24 148 $
Améliorations locatives payées par la CEO	1 273 040 $	355 467 $	917 573 $	950 122 $
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400 $	1 510 175 $	2 030 225 $	2 292 190 $
Total	**18 660 411 $**	**13 300 008 $**	**5 360 403 $**	**5 685 561 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2011-2012 était de 1 471 091 $ (1 388 702 $ en 2011) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite sans capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 354 374 $ (409 793 $ en 2011) et un passif au titre des prestations constituées de 354 374 $ à l'égard de la Commission (409 793 $ en 2011). Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 $ en 2011). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2012 comprenaient un taux d'actualisation de 3,50 % (4,00 % en 2011). Le début supposé de l'âge de pension a été remplacé par la retraite immédiate au 31 mars 2012. Tous les gains et pertes actuariels nets non réalisés sont constatés chaque année lorsqu'ils se produisent de sorte que l'obligation totale au titre des indemnités est égale au passif actuariel au titre des prestations au 31 mars 2012. Le gain lié aux pensions de la Commission était de 55 419 $ (2011 – dépense de 84 800 $) et était reflété dans les coûts des salaires et avantages sociaux.

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2012 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives sont limités à l'interne par le Comité de gestion pour appuyer des activités relatives à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et à d'autres activités dans l'intérêt public.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice	0 $
Pénalités administratives imposées en 2011-2012	1 255 883 $
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	5 743 $
Dépenses engagées	(0) $
Solde, à la fin de l'exercice	**1 261 626 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	2 959 115 $	3 297 287 $
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172) $	(338 172) $
Solde, à la fin de l'exercice	**2 620 943 $**	**2 959 115 $**

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 8 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2013	2 444 601 $
2014	2 491 278 $
2015	2 574 760 $
2016	2 730 491 $
2017	2 781 497 $
2018 et après	7 919 401 $
Total	**20 942 028 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2012

9. Instruments financiers

Les investissements de la Commission consistent en deux obligations du gouvernement de l'Ontario arrivant à échéance en juin 2013 en en mars 2014 et à rendement réel de 1,945 % et 2,25 % respectivement. Ces investissements sont tous très liquides et sont convertibles en sommes connues d'espèces.

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

10. Modification des normes comptables

En conformité du classement de la Commission comme organisme gouvernemental sans but lucratif, à partir des états financiers du 31 mars 2013, la Commission adoptera les normes comptables du secteur public avec les normes sans but lucratif. La conversion à cette norme entraînera des répercussions minimales sur les états financiers de la Commission.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Les états financiers de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2012 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Ontario Racing Commission

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

Commission des courses de l'Ontario

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Téléc. : 416 213-7827

Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les notes complémentaires aux états financiers.de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et elles sont de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations se basant sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit et selon des seuils de tolérance raisonnables et l'information disponible en date du 26 juin 2012.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers, aux questions de vérification et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le Rapport du vérificateur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Pour la direction :

John L. Blakney
Directeur général et chef de la direction

Steven Lehman
Directeur général de l'administration

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2012

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Commission des courses de l'Ontario

États de la situation financière
Au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Actifs financiers			
Trésorerie (note 4 a)	2 338	2 541	2 093
Comptes clients (note 6)	1 525	680	202
	3 863	3 221	2 295
Passif			
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 763	1 601	1 091
Obligation au titre des prestations constituées [note 8 b]	1 307	1 035	847
Incitatif à la location différé (note 16)	358	440	522
	3 428	3 076	2 460
Actifs financiers nets/(Dette nette)	435	145	(165)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (note 9)	236	305	381
Charges payées d'avance	8	27	28
	244	332	409
Excédent cumulé	679	477	244

Engagements et éventualités (note 13)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :

Rod Seiling
Président

Membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2012 (Note 18)	2012	2011
Produits			
Droits perçus sur les paris (note 10)	5 196	5 196	5 422
Droits d'enregistrement et de permis	4 070	3 793	4 831
Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (note 11)	2 582	2 957	1 823
Amendes et pénalités	350	452	333
Intérêts créditeurs	16	32	20
Divers	—	10	10
Total des produits	12 214	12 440	12 439
Charges (note 14)			
Organisation des courses	4 389	4 258	4 807
Contrôle des médicaments	2 500	2 480	1 811
Vérification de l'observation	1 184	1 118	1 262
Administration	1 085	1 078	1 166
Audiences et arbitrage	789	583	668
Gouvernance	673	816	794
Délivrance de permis & diligence raisonnable	635	715	625
Administration des programmes	790	861	744
Relations gouvernementales	89	99	89
Soutien à l'industrie	80	230	240
Total des charges	12 214	12 238	12 206
Excédent annuel	—	202	233
Excédent annuel, en début d'exercice	477	477	244
Excédent annuel, en fin d'exercice (note 4 b)	477	679	477

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets
Pour les exercices se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)	2012	2011
Excédent annuel	202	233
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11)	(22)
Amortissement des immobilisations corporelles	80	98
Acquisition de charges payées d'avance	(66)	(183)
Utilisation de charges payées d'avance	85	184
	88	77
Augmentation des actifs financiers nets	290	310
Actifs financiers nets (dette nette), en début d'exercice	145	(165)
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	435	145

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	202	233
Amortissement des immobilisations corporelles	80	98
	282	331
Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(664)	33
Obligation au titre des prestations constituées	272	188
Incitatif à la location différé	(82)	(82)
	(474)	139
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11)	(22)
Variation nette de la trésorerie	(203)	448
Trésorerie, en début d'exercice	2 541	2 093
Trésorerie, en fin d'exercice	2 338	2 541

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi sur la Commission des courses de chevaux de la province* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Adoption des principes comptables pour le secteur public

À partir de l'exercice de 2012, la Commission a adopté les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public (« CSP »). Ces états financiers sont les premiers du genre auxquels la Commission a appliqué les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

À part la présentation de ces états financiers, les soldes financiers ne sont pas concernés par cette transition. Par conséquent, aucun retraitement rétroactif n'est nécessaire.

3. Principales conventions comptables

(A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et définis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

Les informations s'y rapportant figurent à la note 9.

(C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les droits perçus sur les paris sont portés aux produits dans l'exercice durant lequel ils sont exigibles.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

(D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

(E) AVANTAGES SOCIAUX

(I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

(II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'État des résultats.

(III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

(F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'État des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés. Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

(G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

(H) FONDS EN FIDUCIE SOUS ADMINISTRATION

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission. Des détails sur les montants détenus en fiducie sont fournis à la note 5.

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

(A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans les États de la situation financière se compose comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Fonds généraux	1 338	1 541	1 093
Réserve	1 000	1 000	1 000
	2 338	2 541	2 093

(B) RÉSERVE

Le paragraphe13 (1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément à l'article 13(2), le ministère responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministère. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

5. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2012, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Fort Erie	2 576	3 888
Consortium des courses de Fort Erie	256	484
Programme relatif au dioxyde de carbone total	276	268
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
	3 120	4 652

(A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En raison de l'incertitude entourant l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie, depuis décembre 2008, la Commission a demandé à ce que les fonds du compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome soient transférés à la Commission qui les détiendra en fiducie jusqu'à la fin de cette période d'incertitude.

(B) CONSORTIUM DES COURSES DE FORT ERIE

Le 31 décembre 2009, le consortium des courses de Fort Erie a pris en charge l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie. C'est à la suite d'un accord commun entre le consortium, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Commission que, depuis janvier 2010, la Commission a reçu et détient en fiducie les montants générés par le programme des machines à sous dans les hippodromes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

(C) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

En septembre 2008, une entente annuelle a été conclue entre la Commission et l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») aux termes de laquelle l'ACPM fournit des fonds à la Commission pour subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. En octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité du contrat pour la collecte d'échantillons de TCO2 et les services de tests en laboratoire. Par conséquent, le coût et le financement de ce programme sont respectivement comptabilisés à titre de charges (Contrôle des médicaments) et de recouvrements auprès de l'industrie dans l'État des résultats d'exploitation.

Les subventions pour l'exercice 2011-2012 ont été entièrement versées par l'ACPM et seront versées aux hippodromes après le 31 mars 2012.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

(D) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

6. Comptes clients

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Produits et autres comptes clients	973	435	202
TVH à recevoir	552	245	—
	1 525	680	202

Les comptes clients concernent en grande partie des montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie – qui sont exigibles dès réception de la facture – et la TVH à percevoir du gouvernement.

Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. En ce qui concerne le recouvrement des amendes, une provision est établie pour les montants irrécouvrables. Cette provision est affectée aux produits et aux comptes clients pour la présentation des états financiers.

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptes fournisseurs	613	593	430
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	1 150	1 008	661
	1 763	1 601	1 091

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et ils sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, les salaires et les avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoit ces obligatoires contractuelles ou réglementaires.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

8. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission s'établissaient à 321 004 $ (320 170 $ en 2011), et ils sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 14.

(B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite. En 2012, le coût des avantages sociaux s'établissait à 295 092 $ (394 116 $ en 2011) et il était inclus au poste « Avantages sociaux » à la note 14.

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture (1er avril 2011)	405	280	450	1 135
Acquisitions	9	2	—	11
Solde de clôture (31 mars 2012)	414	282	450	1 146
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture (1er avril 2011)	(355)	(251)	(225)	(831)
Amortissement	(22)	(12)	(45)	(79)
Solde de clôture (31 mars 2012)	(377)	(263)	(270)	(910)
Valeur comptable nette (31 mars 2012)	**37**	**19**	**180**	**236**

(en milliers de dollars)

	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture (1er avril 2010)	386	277	450	1,113
Acquisitions	19	3	—	22
Solde de clôture (31 mars 2011)	405	280	450	1,135
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture (1er avril 2010)	(336)	(216)	(180)	(732)
Amortissement	(18)	(35)	(45)	(98)
Solde de clôture (31 mars 2011)	(354)	(251)	(225)	(830)
Valeur comptable nette (31 mars 2011)	**51**	**29**	**225**	**305**

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

10. Droits perçus sur les paris

Les droits ont été établis de sorte que la somme totale des droits et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Les droits ont été calculés comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association pendant l'année civile 2010.

11. Recouvrement des coûts auprès de l'industrie

La Commission recouvre auprès de l'industrie certains coûts pour ses activités, comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	1 044	1 005
Programme TCO2	726	320
Programme d'amélioration du cheval	341	213
Programme des courses de l'Ontario		
Programme de développement de l'industrie des courses	325	—
de quarter horses	348	123
Divers	145	117
Examens du compte pour les bourses	28	20
Diligence raisonnable	—	25
	2 957	1 823

(A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2012, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

(B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Depuis le 1er octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « Contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement et sont incluses dans les recouvrements auprès de l'industrie au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM.

11. Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (suite)

(C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du programme d'amélioration du cheval (HIP). Le programme HIP est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont les suivants : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme d'amélioration du cheval, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

(D) PROGRAMME DES COURSES DE L'ONTARIO

Le Programme des courses de l'Ontario, qui se veut une démarche provinciale portant sur la tenue des courses de chevaux, a été élaboré en consultation avec des intervenants de l'industrie dans le but de coordonner et de donner une structure ayant pour mission de répondre aux questions locales, régionales et provinciales. Ce programme s'inspire d'un cadre approuvé par le conseil d'administration de la Commission. Un groupe chargé du suivi et de la mise en œuvre a été mis sur pied pour offrir une surveillance continue, examiner les écarts du programme, suivre les résultats, veiller au respect de la conformité et continuer à perfectionner et à élaborer ce programme.

Le Programme des courses de l'Ontario s'était au départ concentré sur les questions délicates concernant les courses de standardbreds, bien que les principes du programme s'appliquent indifféremment à toutes les races.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

(E) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission est responsable de la gestion du programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme est financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

(F) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 197 581 $ (184 043 $ en 2011). La rémunération des membres est imputée au poste « Gouvernance » dans l'État des résultats et au poste « Services » à la note 14.

13. Engagements et éventualités

(A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	Bureaux	Véhicules	Total
2013	370	194	564
2014	358	105	463
2015	358	57	415
2016	358	—	358
	1 444	356	1 800

(B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

14. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Salaires et traitements	5 698	5 956
Avantages sociaux (note 8)	1 235	1 391
Services (note 15)	4 213	3 688
Transports et communication	867	893
Fournitures	145	180
Amortissement	80	98
Total des charges	12 238	12 206

15. Opérations entre apparentées

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 1 209 454 $ (1 182 316 $ en 2011) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 200 675 $ (278 332 $ en 2011) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement des coûts comme cela est indiqué à la note 11.

16. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 459 920 $ pour couvrir les coûts des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1er avril 2006, date de début du bail.

17. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées afin de se conformer à la présentation du présent exercice.

18. Données budgétisées

Les données budgétisées ont été approuvées par le conseil d'administration de la Commission ainsi que par le ministère des Finances. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

19. Fin du programme des machines à sous dans les hippodromes

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances (le « Ministère ») ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes en Ontario se terminerait le 31 mars 2013. Il a également été annoncé que les machines à sous des hippodromes de Windsor, Hiawatha et Fort Erie fermeraient leurs portes le 30 avril 2012, bien que le Ministère et OLG aient convenu de les indemniser jusqu'à la fin de ce programme prévue le 31 mars 2013.

S'il est vrai que la Commission n'encaisse aucun de ses produits directement du programme des machines à sous dans les hippodromes, l'annulation de ce programme et la baisse des revenus qui en résultera pour l'industrie pourraient avoir des conséquences non négligeables sur l'industrie ontarienne des courses de chevaux. Pour le moment, la Commission n'est pas en mesure d'indiquer les conséquences indirectes qu'aura cette annulation sur le fonctionnement de la Commission au cours des années à venir.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
Le 31 octobre 2011

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable, flexible et que les avoirs de la Commission seront représentés correctement et sauvegardés adéquatement.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers et surtout, il est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, se rencontre périodiquement avec la direction pour parler des résultats financiers, des questions de vérification, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada suivies par la Commission, le Ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et des vérifications, avec ou sans la présence de la direction, pour parler de leur vérification et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.

Fay Booker
Directrice générale

le 26 janvier 2012

Margaret Neubauer, Directrice
Services corporatifs et soutien à la gouvernance
le 26 janvier 2012

Rapport du vérificateur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
C PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du Ministre du tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui consistent de l'état de la situation financière entre le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2011, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et du flux de trésorerie pour les exercices achevés, et un résumé des politiques de comptabilité importantes et d'autres renseignements explicatifs. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers
La direction est responsable pour la préparation et la juste représentation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers pour tel contrôle interne, car la direction détermine s'il est nécessaire de permettre la préparation des états financiers libres de toute inexactitude de matériel causée par soit la fraude ou une erreur.

Responsabilités du vérificateur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers selon notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes demandent que nous respections les exigences éthiques et que nous effectuions la vérification pour s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude de matériel dans les états financiers.

Une vérification inclut des procédures de mise en œuvre pour obtenir des preuves de vérification sur les montants et les divulgations dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques de l'inexactitude du matériel dans les états financiers, que ce soit par raison de fraude ou d'erreur. Au moment de faire ces évaluations des risques, le vérificateur considère le contrôle interne en ce qui concerne la préparation de l'entité et la justesse de la présentation des états financiers pour établir des procédures de vérification convenables dans ces circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification inclut aussi l'évaluation de la pertinence des politiques de comptabilité utilisées et de la vraisemblance des estimations de comptabilité effectuées par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Grant Thornton

Nous estimons que les preuves de vérification obtenues sont suffisantes et convenables, donc nous sommes en mesure de fournir un raisonnement pour notre opinion de vérification.

Opinion
Dans notre opinion, les états financiers présentent, du point de vue matériel, un portrait exact de la position financière de la Commission des parcs du Niagara à compter du 31 octobre 2011 et le 31 octobre 2010 et des résultats d'exploitation, des changements de la dette nette et du flux de trésorerie pour les exercices complétés, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité
Sans modifier notre opinion, nous demandons de prêter attention à la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Autres questions
Sans modifier notre rapport, nous demandons de consulter les chiffres budgétaires fournis seulement à titre de comparaison. Ils n'ont pas été assujettis aux procédures de vérification. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur les chiffres présentés dans le budget.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 15 février 2012

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

À compter du 31 octobre (en milliers de dollars)	2011	2010
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	3 178 $	6 502 $
Comptes débiteurs	3 805	3 208
Inventaires – vendables	4 177	5 135
	11 160	14 845
Passifs		
Comptes créditeurs	6 015	6 088
Paie accumulée	2 383	2 070
Revenu reporté (note 4)	1 571	2 186
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	8 902	1 349
Financement à long terme (note 6)	34 956	36 346
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 869	3 759
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	26 859	26 727
	84 555	78 525
Dette nette	(73 395)	(63 680)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 9)	153 578	150 370
Inventaires – divers	1 595	1 426
Charges payées d'avance	155	487
	155 328	152 283
Excédant accumulé (note 10)	81 933 $	88 603 $

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission

Présidente

Commissaire

Consultez les notes ci-incluses aux états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	Budget 2011 (Non vérifié)	Chiffres réels 2011	Chiffres réels 2010
Revenus			
Exploitation générant du revenu	65 857 $	60 341 $	62 546 $
Revenu foncier	6 410	6 461	6 297
Commission, locations et frais	2 675	2 565	2 655
Prime sur les fonds américains – nette	275	(132)	314
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles		11	2
Revenu divers	100	167	226
	75 317	69 413	72 040
Dépenses			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	10 752	9 917	10 691
Exploitation	31 315	29 864	30 207
Entretien	14 052	13 549	12 968
Administration et services policiers	9 236	9 434	8 753
Marketing et promotions	3 813	3 349	3 588
	69 168	66 113	66 207
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	6 149	3 300	5 833
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 831	1 864	1 878
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	7 240	7 283	7 501
Amortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)		(37)	
Exceptionnels	398	1 264	195
	9 469	10 374	9 574
Déficit net provenant de l'exploitation	(3 320)	(7 074)	(3 741)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)		(132)	(5 484)
Autres mises de fonds		536	99
Déficit annuel	(3 320)	(6 670)	(9 126)
Excédent accumulé			
Début d'année	88 603	88 603	97 729
Fin d'année	85 283 $	81 933 $	88 603 $

Consultez les notes ci-incluses aux états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Déficit annuel	**(6 670) $**	(9 126) $
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 283**	7 501
Acquisition des immobilisations corporelles (note 17)	**(10 491)**	(3 462)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	**11**	2
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles - net	**(11)**	(2)
	(9 878)	(5 087)
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées	**332**	(101)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	**(169)**	134
Augmentation de la dette nette	**(9 715)**	(5 054)
Dette nette		
Début d'année	**(63 680)**	(58 626)
Fin d'année	**(73 395) $**	(63 680) $

Consultez les notes ci-incluses aux états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en milliers de dollars)	2011	2010
Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Déficit annuel	**(6 670) $**	(9 126) $
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Avantages postérieurs à l'emploi	**372**	343
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 283**	7 501
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	**(37)**	
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – net	**(11)**	(2)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	**132**	5 484
	1 069	4 200
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 16)	**149**	(1 953)
	1 218	2 247
Activités d'immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles (note 17)	**(10 491)**	(3 462)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	**11**	2
	(10 480)	(3 460)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) nette du financement à long terme	**(1 390)**	4 389
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	**(262)**	(184)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	**7 590**	1 349
	5 938	5 554
Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	**(3 324)**	4 341
Argent comptant et quasi-espèces		
Début d'année	**6 502**	2 161
Fin d'année	**3 178 $**	6 502 $

Consultez les notes ci-incluses aux états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du lac Erie au lac Ontario. La Commission est exempte de tout impôt sur les bénéfices selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi ontarienne sur l'imposition des sociétés.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le Ministère des finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés pour faire partie des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers sont résumés ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme avec les émissions de valeurs venant à échéance dans moins d'un an.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaires pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles d'apport sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt et ceci fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par du financement à long terme.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art pour affichage sur la propriété de la Commission ne sont pas inclus dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenus pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, surtout pour les avantages sociaux plutôt que financiers envers la communauté. On n'a pas divulgué de valeur estimée pour les œuvres d'art dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptés en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement est calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque avoir par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des avoirs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette surgissant de l'élimination des avoirs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les avoirs en construction ne sont pas amortis jusqu'à ce que l'avoir soit disponible pour l'emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

Classification	Vie utile
Bâtiments routes et structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Revenu reporté

Les revenus limités par la législation gouvernements en chef ou par un accord avec des tierces parties sont reportés et comptabilisés comme des revenus restreints. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages sociaux futurs

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvant dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Information supplémentaire

Pour l'exercice de 2011, la Commission a adopté les principes de comptabilité décrits dans la note 2 et les retraitements suivants sont établis en comparant les résultats en 2010 :

	(en milliers de dollars)	
Excédant accumulé en début d'année		
Tel qu'établi antérieurement	97 867	$
Élimination des œuvres d'art des immobilisations corporelles	(82)	
Élimination des immobilisations non tangibles	(56)	
Tel qu'ajusté	97 729	$
Déficit annuel, l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010		
Tel qu'établi antérieurement	(9 232)	$
Rapport sur d'autres fonds pour les dépenses de capital	99	
Réduction de l'amortissement des immobilisations non tangibles	7	
Tel qu'ajusté	(9 126)	$

Le surplus accumulé d'ouverture pour l'exercice achevé le 31 octobre 2010 fut ajusté pour refléter l'élimination des œuvres d'art des immobilisations corporelles et des immobilisations non tangibles et le déficit annuel original pour l'exercice achevé le 31 octobre 2010 fut ajusté pour établir d'autres fonds pour les dépenses de capital en tant que revenu et pour réduire l'amortissement des immobilisations non tangibles.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

4. Revenu reporté

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Centrales électriques fermées (Note 8)	**226 $**	507 $
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	**669**	1 205
Divers	**676**	474
	1 571 $	2 186 $

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5,952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 $. La Commission a acquis une parcelle s'élevant 670 000 $, plus une somme annuelle de 7 300 $ ajustée selon l'inflation, consistant de 1,973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 $, qui devra être dépensé sur a) du financement pour faire des améliorations vieux fort « Old Fort Erie » pour célébrer le 200ème anniversaire de la Guerre de 1812 et b) l'investissement dans le terrain sur la rue Jarvis pour le convertir en parc et pour l'entretenir.

Le produit net fait partie du revenu reporté dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 636 000 $ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 $ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2011, il reste encore environ 669 000 $ pour l'utilisation en 2012 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

La Commission a sécurisé un fonds de subvention stimulateur pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme s'élevant à 8 939 056 $ et à partir du 31 octobre 2011, tous les fonds furent utilisés et les projets furent achevés.

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	**1 349 $**	- $
Reçu au cours de l'année	**7 590**	1 349
Amortissement	**(37)**	
Fin d'année	**8 902 $**	1 349 $

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

6. Financement à long terme	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant des paiements confondus du capital et de l'intérêt de 2 640 907 $ par an, jouissant un intérêt de 5,06% jusqu'en avril 2027	**28 561 $**	29 700 $
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant un paiement initial annuel confondu de 543 418 $ et des paiements de 569 965 $ par an par la suite, jouissant un intérêt de 5,07% jusqu'en avril 2027	**6 271**	6 500
La Commission avait une obligation de location-acquisition jouissant un intérêt nul $, exigeant des paiements mensuels de 1 076 $ jusqu'en août 2011, garanti par l'équipement d'une valeur comptable nette de 28 295 $, remboursée au cours de l'année		9
La Commission avait une obligation de location-acquisition jouissant un intérêt nul $, exigeant des paiements mensuels de 659 $ jusqu'en mai 2011, garanti par l'équipement d'une valeur comptable nette de 11 856 $, remboursée au cours de l'année		5
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des paiements annuels de 7 300 $ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	**124**	132
	34 956 $	36 346 $

Les versements principaux des obligations financières à long terme doivent être déboursés au cours des cinq prochaines périodes fiscales comme suit :

2012	1 455 $
2013	1 529
2014	1 606
2015	1 687
2016	1 772

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2011 s'élèvent à 3 869 482 $ (2010 – 3 759 218 $).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 $. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2011 s'élève à 3 728 598 $ (2010 – 3 618 334 $). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, on n'a pas inscrit d'amortissement minimal pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	**2011**	2010
	(en milliers de dollars)	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	**Nul $**	Nul $
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	**3 869**	3 759
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	**3 869 $**	3 759 $
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	**3 759 $**	3 600 $
Dépenses pour l'année	**372**	343
Prestations déboursées au cours de l'année	**(262)**	(184)
Obligation aux prestations, fin d'année	**3 869 $**	3 759 $
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	**193 $**	175 $
Frais d'intérêt	**179**	168
	372 $	343 $

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes :

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2013.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 1 784 726 $ (2010 – 1 776 084 $), où 892 363 $ (2010 – 888 042 $) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la Province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a instruit à la Commission de devenir les propriétaires de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2011, les négociations continues avec la province n'ont pas garantit que la Commission ne serait pas

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 $ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport reçu par la société The Ventin Group. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 $ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 22 127 131 $ à compter du 31 octobre 2011. Ceci représente une augmentation de 446 406 $ par rapport à 2010 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année s'achevant le 31 octobre 2010 qui identifièrent un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de « Hatch group study » ou « étude du groupe Hatch » identifia 6 305 000 $ supplémentaires pour des travaux externes/d'infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek, qui identifia 1 260 000 $ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 $. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 347 599 $ à compter du 31 octobre 2011 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 188 410 $ à compter de 2010 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	**26 727 $**	21 243 $
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	**635**	437
Valeur actuelle de l'obligation supplémentaire pour effectuer des études supplémentaires		6 159
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	**(503)**	(1 112)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	**132**	5 484
Fin d'année	**26 859 $**	26 727 $

Une immobilisation n'a pas été inscrite pour cette propriété, car il y avait une baisse de valeur, ce qui a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu un financement de 1 550 000 $ de la part du Ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 226 000 $ de ce financement est encore disponible pour l'utiliser en 2012 et dans les années ultérieures.

La Commission a subi des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité dans tous les sites et les a inscrit dans l'état des résultats d'exploitation et les a inclus dans les dépenses d'entretien.

9. Immobilisations

			2011	2010
			(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissements cumulés	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 $		**14 359 $**	14 359 $
Améliorations des terrains	17 135		**17 135**	17 135
Bâtiments, routes et structures	202 191	87 349 $	**114 842**	109 358
Équipement et ameublement	41 523	35 944	**5 579**	6 355
Véhicules	9 169	8 071	**1 098**	1 194
	284 377	131 364	**153 013**	148 401
Travaux d'immobilisation en cours	565		**565**	1 969
	284 942 $	131 364 $	**153 578 $**	150 370 $
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	69 $	$ 28 $	**41 $**	48 $

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

10. Excédant accumulé

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Excédant d'exploitation	2 941 $	6 414 $
Investissement en immobilisations corporelles	144 676	149 021
Non financé		
Dette à long terme	(34 956)	(36 346)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 869)	(3 759)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	(26 859)	(26 727)
	(65 684)	(66 832)
Excédant accumulé	81 933 $	88 603 $

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au Ministre des Finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu.

11. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux s'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2011, nul $ a été retiré des facilités de crédit (2010 – nul $).

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 600 000 $ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échouant en 2012. L'obligation totale pour les montants des contrats de location-exploitation est d'environ 220 000 $.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut pas être déterminée et le montant ne peut pas être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

14. Intérêts débiteurs – nets

	Budget 2011	Réel 2011	Réel 2010
	(non vérifié)	*(en milliers de dollars)*	
Produit de l'intérêt	(38) $	(25) $	(44) $
Dépense du prêt à intérêt	1 869	1 889	1 922
	1 831 $	1 864 $	1 878 $

15. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget 2011	Réel 2011	Réel 2010
	(non vérifié)	*(en milliers de dollars)*	
Amortissement des avoirs productifs de revenu	3 841 $	4 031 $	4 244 $
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	3 399	3 252	3 257
	7 240 $	7 283 $	7 501 $

16. État du flux de trésorerie

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	(597) $	(1 172) $
Inventaires	789	128
Créditeurs et paie cumulée	240	477
Produit constaté d'avance	(615)	(1 285)
Charges payées d'avance	332	(101)
	149 $	(1 953) $
Intérêt reçu	25 $	44 $
Intérêt payé	1 885 $	1 721 $

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

17. Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises à un coût total de 10 491 000 $ (2010 – 3 462 000 $) duquel nul $ (2010 – nul $) a été acquis en utilisant des contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions sans décaissement d'effectif. Des paiements comptants de 10 491 000 $ (2010 – 3 462 000 $) se sont effectués pour acheter des immobilisations corporelles. Des fonds de subvention de stimulus de 7 590 287 $ et 535 921 $ du produit découlant du terrain à Fort Erie représentent un total de 8 126 208 $ utilisés pour financer les ajouts d'immobilisations corporelles liés aux rénovations des sites de patrimoine Heritage Fort Erie, McFarland House et Laura Secord Homestead.

18. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

L'information sur la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce que ce n'est pas pratique de déterminer la juste valeur sans un certain niveau de certitude.

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration du risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de la devise

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 248 964 dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 0,987 dollars canadiens. La Commission effectue approximativement 14,4% (2010 – 13,26%) de ses ventes en devise étrangère. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a des facilités de découvert bancaire à un taux d'intérêt variable qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt commerciaux.

19. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2010 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2011.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	Terrain	Améliorations de terrains	Bâtiments, routes et structures	Équipement et ameublement	Véhicules	Travaux d'immobilisation en cours	**2011**	2010
Coût								
Début d'année	14 359 $	17 135 $	191 385 $	40 720 $	9 329 $	1 969 $	**274 897 $**	271 576 $
Ajout des additions				843	246	9 402	**10 491**	3 462
Moins les éliminations				(40)	(406)		**(446)**	(141)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			10 806			(10 806)		
Fin d'année	14 359	17 135	202 191	41 523	9 169	565	**284 942**	274 897
Amortissement cumulatif								
Début d'année			82 027	34 365	8 135		**124 527**	117 167
Ajouter l'amortissement			5 322	1 619	342		**7 283**	7 501
Moins les éliminations				(40)	(406)		**(446)**	(141)
Fin d'année			87 349	35 944	8 071		**131 364**	124 527
Valeur comptable nette	14 359 $	17 135 $	114 842 $	5 579 $	1 098 $	565 $	**153 578 $**	150 370 $

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	Budget 2011 (non vérifié)	Réel 2011	Réel 2010 (tel que retraité) (note 2)
Coût des marchandises vendues	10 752 $	**9 917 $**	10 691 $
Salaires, rémunérations et prestations	40 526	**39 380**	38 548
Ventes et divers	1 301	**1 006**	1 274
Réparation et entretien d'équipement	4 673	**4 360**	4 658
Matériel et ameublement	2 323	**1 840**	2 079
Publicité et promotion	2 335	**2 000**	2 266
Installations	5 899	**5 632**	5 337
Administration	1 359	**1 978**	1 354
	69 168 $	**66 113 $**	66 207 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Responsabilité et Attestation de la Direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les Normes internationales d'information financière.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur sur les états financiers.

Howard I. Wetston
Président et chef de la direction

Frank Panzetta
Contrôleur

Le 22 mai 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états du résultat global, les états des variations du surplus et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le vérificateur général

Jim McCarter, FCA
Comptable public autorisé

Toronto, Ontario
Le 22 mai 2012

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
En dollars canadiens

	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse		**23 061 703 $**	26 503 743 $	35 592 848 $
Créances clients et autres débiteurs	5	**2 699 510**	2 151 928	1 046 029
Charges payées d'avance		**1 025 843**	765 481	505 472
TOTAL – ACTIF À COURT TERME		**26 787 056 $**	29 421 152 $	37 144 349 $
À LONG TERME				
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	**47 194 738 $**	43 603 984 $	43 495 838 $
Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7	**80 521 903**	64 880 151	49 135 268
Actif du fonds de réserve	8	**20 000 000**	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	**3 943 729**	3 910 758	5 318 889
TOTAL – ACTIF À LONG TERME		**151 660 370 $**	132 394 893 $	117 949 995 $
ACTIF TOTAL		**178 447 426 $**	161 816 045 $	155 094 344 $
PASSIF				
À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	**15 228 177 $**	13 374 631 $	11 686 270 $
Obligation découlant de contrats de location – financement	11b	**1 631**	78 778	107 899
TOTAL – PASSIF À COURT TERME		**15 229 808 $**	13 453 409 $	11 794 169 $
À LONG TERME				
Obligation découlant de contrats de location – financement	11b	**–**	1 631	88 522
Obligations découlant des régimes de retraite	12	**2 016 341**	2 005 194	1 782 872
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	**47 194 738**	43 603 984	43 495 838
Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 18	**80 521 903**	64 880 151	49 135 268
TOTAL – PASSIF À LONG TERME		**129 732 982 $**	110 490 960 $	94 502 500 $
PASSIF TOTAL		**144 962 790 $**	123 944 369 $	106 296 669 $
SURPLUS				
FONCTIONNEMENT				
Fonds d'administration générale	14	**13 484 636 $**	17 871 676 $	28 797 675 $
Réserve	8, 13	**20 000 000**	20 000 000	20 000 000
		33 484 636 $	37 871 676 $	48 797 675 $
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS		**178 447 426 $**	161 816 045 $	155 094 344 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION

Howard I. Weston, c.r.
Président

Margot C. Howard
Présidente du Comité des finances et de la vérification

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
En dollars canadiens

	Notes	**Exercice clos le 31 mars 2012**	Exercice clos le 31 mars 2011
PRODUITS			
Droits	14	**85 182 382 $**	72 566 666 $
Produit d'intérêts		**343 740**	298 018
Divers		**111 768**	90 128
		85 637 890 $	72 954 812 $
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	15	**69 414 747 $**	66 044 367 $
Administration	16	**6 818 005**	6 195 206
Charges locatives		**6 544 194**	6 525 669
Services professionnels		**5 919 595**	2 648 338
Amortissement	9	**1 843 700**	2 729 026
Autres		**623 189**	441 086
		91 163 430 $	84 583 692 $
Recouvrement des coûts d'application de la loi	17	**(1 138 500)**	(702 881)
		90 024 930 $	83 880 811 $
INSUFFISANCE		**(4 387 040) $**	(10 925 999) $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DU SURPLUS
En dollars canadiens

	Notes	**31 mars 2012**	31 mars 2011
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**37 871 676 $**	48 797 675 $
INSUFFISANCE		**(4 387 040)**	(10 925 999)
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE L'EXERCICE		**33 484 636 $**	37 871 676 $
Répartition :			
Fonds d'administration générale	14	**13 484 636 $**	17 871 676 $
Réserve	8, 13	**20 000 000**	20 000 000
		33 484 636 $	37 871 676 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
En dollars canadiens

	Notes	**Exercice clos le 31 mars 2012**	Exercice clos le 31 mars 2011
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT/ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Insuffisance des produits sur les charges		**(4 387 040) $**	(10 925 999) $
Rajustement pour			
Intérêts reçus		**327 008**	257 904
Produit d'intérêts		**(343 740)**	(298 018)
Obligations découlant des régimes de retraite		**11 147**	222 322
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		**132**	–
Amortissement		**1 843 700**	2 729 026
		(2 548 793) $	(8 014 765) $
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie			
Créances clients et autres débiteurs		**(530 850) $**	(1 065 785) $
Charges payées d'avance		**(260 362)**	(260 009)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		**1 853 546**	1 688 361
		1 062 334 $	362 567 $
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de fonctionnement		**(1 486 459) $**	(7 652 198) $
Flux de trésorerie engagés dans les activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	9	**(1 876 803) $**	(1 320 895) $
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement		**(1 876 803) $**	(1 320 895) $
Flux de trésorerie engagés dans des activités de financement			
Remboursement d'obligation découlant de contrats de location-financement		**(78 778) $**	(116 012) $
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		**(78 778) $**	(116 012) $
BAISSE NETTE DE LA TRÉSORERIE		**(3 442 040) $**	(9 089 105) $
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**26 503 743**	35 592 848
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE		**23 061 703 $**	26 503 743 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

a. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers de la CVMO préparés conformément aux IFRS et la norme IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée. La note 21 explique comment le passage aux IFRS a influé sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie déclarés par la CVMO. La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (y compris les données comparatives) a été autorisée par le conseil d'administration le 22 mai 2012.

b. Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la CVMO, arrondis au dollar le plus proche.

d. Exercice du jugement et estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la direction.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examens réguliers. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Jugement

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants constatés dans les états financiers.

Consolidation du Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds »)

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs est un organisme sans but lucratif financé au moyen des amendes imposées et des règlements conclus dans le cadre des procédures d'exécution de la CVMO. Il existe un certain nombre de points requérant une bonne dose de jugement pour déterminer si le Fonds doit être consolidé avec la CVMO. Ces points comprennent principalement les relations juridiques, les clauses contractuelles, la représentation au conseil d'administration et à la direction, le pouvoir de gouverner, les avantages et l'importance. L'exercice de jugement dans ces domaines détermine si le Fonds sera consolidé ou non avec la CVMO. La note 20 présente de plus amples renseignements sur le Fonds.

Estimations

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi sont constatés lorsqu'on est pratiquement certain que le montant de la sanction imposée aux intimés est recouvrable. La décision de constater les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi exige beaucoup de jugement. Les principaux facteurs à prendre en compte comprennent la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la résidence de l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs peut entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif liés aux règlements affectés et aux ordonnances augmenteront, tandis que les charges diminueront en raison du recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi sont présentés respectivement aux notes 6 et 17.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers et pendant la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1er avril 2010 pour les besoins du passage aux IFRS. La CVMO a appliqué certaines méthodes comptables et dispenses au moment du passage aux IFRS. Les dispenses qu'a appliquées la CVMO et les répercussions du passage aux IFRS sont présentées à la note 21.

a. Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont constatés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actif financier constaté à sa juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et les créances ainsi que les autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que l'actif financier et tous les risques et bénéfices connexes sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou arrivé à échéance.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour le classement des actifs et des passifs financiers :

Prêts et créances

Les créances clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et créances et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont constatées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du résultat net

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est constaté dans l'état des résultats et calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif moins leur valeur résiduelle, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les durées d'utilisation prévue, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice, les répercussions de toute modification des prévisions étant prises en compte de façon prospective.

Le matériel informatique et les applications connexes faisant l'objet de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue à l'instar des actifs en propriété propre ou sur la durée du contrat de location en question lorsqu'elle est plus courte.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est constaté à l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si elles présentent un signe de réduction de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c. Constatation des produits

Les droits sont constatés au moment de la prestation des services, c'est-à-dire normalement sur réception.

Droits de participation

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception parce qu'ils ne peuvent être évalués de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception. Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et sont réputés se matérialiser sur réception.

Droits d'activité

Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activités sont constatés au moment de leur réception.

Droits de dépôt tardif

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont constatés le 15 et le dernier jour de chaque mois; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 15 jours.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des dépenses totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

d. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

e. Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier, tout surplus ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif, ni un passif de la CVMO. Les paiements effectués au titre du régime susmentionné sont constatés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations.

Régime de retraite complémentaire

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps (voir la note 12). Le passif constaté dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture, combinée aux rajustements effectués au titre des gains ou des pertes actuariels non constatés et des coûts des services passés. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

La CVMO constate tous les gains et toutes les pertes actuariels découlant des régimes de retraite complémentaires dans l'état des résultats au moyen de la méthode de la marge.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 19(c).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou qu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO constate les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit à verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une offre de départ volontaire.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services.

f. Locations

Les locations d'immobilisations corporelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-financement lorsque la CVMO assume en grande partie les risques et les bénéfices liés à la propriété des actifs sous-jacents. Au moment de la signature du contrat de location, la CVMO comptabilise un actif assorti d'un passif à long terme équivalent au montant le plus bas entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actuelle des paiements minimaux en vertu du contrat de location. Tous les coûts directs initiaux sont ajoutés au montant constaté comme actif. Par la suite, l'actif est amorti pendant la période la plus courte entre sa durée utile et la durée du contrat de location. Les paiements minimaux en vertu du contrat de location sont répartis entre les frais de crédit et la réduction de la dette non payée. Les frais de crédit sont attribués à chaque période pendant la durée de la location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette.

Toutes les autres locations sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est constaté en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

g. Provisions

Juridique

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3 présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note présente des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime, car seul un petit nombre d'opérations est effectué en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par une banque de l'annexe 1. Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,75 % (1,75 % en 2011) inférieur au taux préférentiel, la moyenne pour l'exercice étant de 1,25 % (1,01 % en 2011). Le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,34 % (0,80 % en 2011).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur le surplus de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur le surplus de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	34 445 $	(34 445) $
Encaisse	40 685	(40 685)
	75 130 $	(75 130) $

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux créances clients et autres débiteurs.

La banque de l'annexe 1 détient environ 99 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de cette contrepartie, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime.

Le solde des créances clients et autres débiteurs de la CVMO se compose d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables, ainsi que des sommes à recouvrer auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice et auprès du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché. Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime. La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des créances clients qui ne sont pas échues ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des créances clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

La balance chronologique des créances clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Courant	**1 702 917 $**	1 260 248 $
Échu 31 à 60 jours	**707 645**	726 266
Échu 61 à 90 jours	**38 913**	76 178
Échu plus de 90 jours	**1 208 869**	954 746
	3 658 344 $	3 017 438 $

Rapprochement de la provision pour créances douteuses :

	Note	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde à l'ouverture		**865 510 $**	796 080 $
Provision pour l'exercice en cours		**117 629**	86 265
Radiations en cours d'exercice		**(24 305)**	(16 835)
Solde à la fermeture	5	**958 834 $**	865 510 $

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est minime, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2012, la CVMO disposait d'une encaisse de 23 061 703 $ pour régler un passif à court terme de 15 229 808 $.

La CVMO a obtenu des facilités de crédit de 7 500 000 $ pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. En date du 31 mars 2012, les facilités de crédit n'avaient pas été utilisées. Au 31 mars 2012, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2011.

5. Créances clients et autres débiteurs

	Note	31 mars 2012	31 mars 2011
Créances clients		**1 498 637 $**	1 351 241 $
Provision pour créances douteuses	4	**(958 834)**	(865 510)
		539 803 $	485 731 $
Autres débiteurs		**1 177 589**	972 398
Intérêts à percevoir		**42 723**	95 599
Montant à percevoir du Fonds pour l'éducation des investisseurs	20	**235 617**	160 928
TVH recouvrable		**703 778**	437 272
		2 699 510 $	2 151 928 $

6. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %. La façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

Au 31 mars 2012, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	Note	**31 mars 2012**	31 mars 2011
Solde à l'ouverture		**43 603 984 $**	43 495 838 $
Règlements et ordonnances		**7 484 906**	4 527 223
Intérêts		**530 848**	449 785
Paiements :			
Fonds pour l'éducation des investisseurs	20	**(4 420 000)**	(2 968 862)
Ministère des Finances – littératie financière		**–**	(1 900 000)
Autres		**(5 000)**	–
Solde à la fermeture		**47 194 738 $**	43 603 984 $
Répartition :			
Encaisse		**41 786 979 $**	42 860 235 $
Créance		**5 407 759**	743 749
		47 194 738 $	43 603 984 $

Le solde d'ouverture au 31 mars 2011 comprenait un règlement de 1 900 000 $, dont l'attribution était assujettie à l'approbation du ministre responsable en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Au cours de l'exercice 2011, le ministre a approuvé l'attribution de 1 900 000 $ au ministère des Finances aux fins de littératie financière.

Les 7 484 906 $ (4 527 223 $ en 2011) désignés comme règlements et ordonnances correspondent à la partie des 39 986 471 $ (81 407 662 $ en 2011) en règlements et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour laquelle un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. En date du 31 mars 2012, 5 407 759 $ (743 749 $ en 2011) sont considérés comme débiteurs parce que le personnel a évalué qu'il était pratiquement certain de pouvoir recouvrer ces montants.

Le solde de clôture en date du 31 mars 2012 comprend 27 625 000 $ reçus d'intimés au cours de l'exercice 2010 à la suite de règlements et d'ordonnances liés à l'enquête sur le papier commercial adossé à des actifs (PCAA). La Commission a annoncé qu'elle distribuera ces sommes aux investisseurs admissibles qui ont acheté, auprès des intimés, du PCAA émis par des tiers. La Commission a nommé un tiers pour administrer la distribution de ces sommes qui devrait avoir lieu en septembre 2012, une fois la répartition déterminée.

7. Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des acvm

L'exploitant du système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) a versé à la CVMO le surplus cumulé de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Au cours de l'exercice, la CVMO a reçu des paiements totalisant 16 596 429 $ (15 737 452 $ en 2011), a touché des intérêts de 879 526 $ (563 280 $ en 2011) et a effectué des paiements totalisant 1 834 263 $ (555 825 $ en 2011). Le total des sommes cumulées au 31 mars 2012 se calcule comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Total des paiements reçus à ce jour	**79 241 047 $**	62 644 618 $
Intérêts courus à ce jour	**3 753 068**	2 873 542
Moins : Paiements versés à ce jour	**(2 472 212)**	(638 009)
Total des fonds cumulés	**80 521 903 $**	64 880 151 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

La CVMO détient ces fonds en fiducie conformément aux ententes qu'elle a conclues avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Les ACVM prévoient réaménager ces systèmes dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les surplus accumulés. Au 31 mars 2012, le total des paiements de 2 472 212 $ (638 009 $ en 2011) relatifs au développement ou à l'amélioration des systèmes visait les objectifs suivants :

	31 mars 2012
Offrir des conseils juridiques en matière d'approvisionnement et de technologies de l'information	**782 306 $**
Offrir des conseils en matière d'impartition des technologies de l'information et des processus opérationnels	**567 637**
Concevoir une architecture d'entreprise pour les systèmes nationaux des ACVM	**555 825**
Fournir des services et du soutien en matière d'architecture des données	**302 022**
Offrir du soutien au personnel concernant la mise au point des systèmes nationaux des ACVM	**165 138**
Définir une vision concernant l'architecture d'entreprise	**82 184**
Concevoir une interface utilisateur sur le Web	**17 100**
Total	**2 472 212 $**

8. Actif du fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds ainsi cumulés au 31 mars 2012 sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

9. Immobilisations corporelles

	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et matériel connexe	Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location-financement	Améliorations locatives	Total
Valeur comptable brute						
Sole au 1er avril 2011	4 123 859 $	581 182 $	15 664 187 $	421 593 $	9 957 151 $	30 747 972 $
Ajouts	54 359	–	1 751 516	–	70 928	1 876 803
Cessions	(14 466)	–	(517 860)	(25 765)	–	(558 091)
Solde au 31 mars 2012	4 163 752 $	581 182 $	16 897 843 $	395 828 $	10 028 079 $	32 066 684 $
Amortissement						
Sole au 1er avril 2011	(3 658 696)$	(423 309)$	(14 074 112)$	(250 091)$	(8 431 006)$	(26 837 214)$
Amortissement pour l'exercice	(170 280)	(7 357)	(748 160)	(42)	(917 861)	(1 843 700)
Cessions	14 466	–	517 728	25 765	–	557 959
Solde au 31 mars 2012	(3 814 510)$	(430 666)$	(14 304 544)$	(224 368)$	(9 348 867)$	(28 122 955)$
Valeur comptable au 31 mars 2012	349 242 $	150 516 $	2 593 299 $	171 460 $	679 212 $	3 943 729 $
Valeur comptable brute						
Sole au 1er avril 2010	4 084 489 $	581 182 $	14 640 137 $	592 465 $	9 809 765 $	29 708 038 $
Ajouts	40 136	–	1 133 373	–	147 386	1 320 895
Cessions	(766)	–	(109 323)	(170 872)	–	(280 961)
Solde au 31 mars 2011	4 123 859 $	581 182 $	15 664 187 $	421 593 $	9 957 151 $	30 747 972 $
Amortissement						
Sole en date du 1er avril 2010	(3 472 989)$	(403 264)$	(12 694 435)$	(374 463)$	(7 443 998)$	(24 389 149)$
Amortissement pour l'exercice	(186 473)	(20 045)	(1 489 000)	(46 500)	(987 008)	(2 729 026)
Cessions	766	–	109 323	170 872	–	280 961
Solde au 31 mars 2011	(3 658 696)$	(423 309)$	(14 074 112)$	(250 091)$	(8 431 006)$	(26 837 214)$
Valeur comptable au 31 mars 2011	465 163 $	157 873 $	1 590 075 $	171 502 $	1 526 145 $	3 910 758 $

En date du 1er avril 2011, la CVMO a modifié ses évaluations de la durée utile du matériel informatique et des applications connexes. La durée utile de ces éléments d'actif, qui avait auparavant été évaluée à deux ans, est maintenant évaluée à trois ans. La CVMO a effectué ces modifications afin de mieux rendre compte des périodes pendant lesquelles on prévoit que ces éléments d'actif demeureront en service. L'incidence de ces modifications sur les amortissements pendant le présent exercice et les exercices futurs se présente comme suit :

	2012	2013	2014
(Baisse) augmentation des charges d'amortissement	**(515 965)$**	65 436 $	395 942 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

10. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2012	31 mars 2011
Comptes fournisseurs	**1 971 359 $**	749 476 $
Charges au titre de la masse salariale	**12 221 197**	11 402 052
Autres charges constatées	**1 035 621**	1 223 103
	15 228 177 $	13 374 631 $

11. Obligations découlant de baux

a) Contrats de location-exploitation

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Moins de un an	**6 977 370 $**	6 085 247 $
De 2 à 5 ans	**25 199 130**	2 541 941
Plus de 5 ans	**–**	–
	32 176 500 $	8 627 188 $

Les charges locatives constatées pendant la période visée se sont élevées à 6 296 593 $ (6 232 178 $ en 2011). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une petite partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au Fonds pour l'éducation des investisseurs, ce qui est constaté dans les produits divers. Des paiements de sous-location de 42 730 $ devraient être perçus au cours du prochain exercice.

Le bail des locaux de la CVMO a été renouvelé pour une autre période de cinq ans allant du 30 août 2012 au 31 août 2017. La CVMO a deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2017, chaque fois pour une période de cinq ans. Les contrats de location-exploitation de la CVMO ne contiennent aucune clause de loyer conditionnel.

b) Contrats de location-financement

La CVMO a conclu des contrats de location-financement visant du matériel informatique et des applications connexes. Le total des charges d'intérêts constaté sur l'obligation locative pour l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 2 210 $ (7 053 $ en 2011). Le calendrier des paiements minimaux prévus aux contrats de location qui viennent à échéance le 30 avril 2012 ou avant, s'établit comme suit :

	Montant minimal des paiements de location		Valeur actuelle du montant minimal des paiements de location	
	31 mars 2012	31 mars 2011	**31 mars 2012**	31 mars 2011
Moins de un an	**1 631 $**	80 577 $	**1 631 $**	79 011 $
De 2 à 5 ans	**–**	1 638	**–**	1 590
Plus de 5 ans	**–**	–	**–**	–
	1 631 $	82 215 $	**1 631 $**	80 601 $
Moins : charges financières futures	**–**	1 806	**–**	1 787
Total	**1 631 $**	80 409 $	**1 631 $**	78 814 $

Le total des obligations en vertu des contrats de location-financement de 1 631 $ comprend une partie à court terme de 1 631 $ (78 778 $ en 2011) et une partie à long terme de 0 $ (1 631 $ en 2011).

12. Régimes de retraite

a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 4 164 416 $ (3 881 224 $ en 2011) au

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global.

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif.

Les principales hypothèses formulées aux fins des évaluations actuarielles étaient les suivantes :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Taux d'actualisation	**3,8 %**	5,0 %
Inflation	**2,5 %**	2,5 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	**0 %**	2,1 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	**3,0 %**	3,0 %
Hausse de la limite de l'ARO	**2 646,67 $**	2 552,22 $

Les montants sont constatés dans l'état des résultats comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Coût des services avec intérêts	**83 329 $**	147 064 $
Coût financier de l'obligation au titre des prestations déterminées	**101 563**	98 431
Amortissement du coût des services passés	**–**	94 158
Amortissement des pertes actuarielles nettes/(gains actuariels nets)	**(25 978)**	–
Recouvrement provenant du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières	**(41 936)**	(32 546)
	116 978 $	307 107 $

La charge pour l'exercice est incluse dans les salaires et les avantages sociaux dans l'état du résultat global.

Le montant inclus dans l'état de la situation financière et découlant de l'obligation de la CVMO concernant ses régimes de retraite complémentaires se présente comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Obligation au titre des prestations déterminées	**2 377 608 $**	2 021 767 $
Juste valeur de l'actif	**–**	–
Situation de capitalisation	**(2 377 608)**	(2 021 767)
Perte actuarielle nette non amortie	**361 267**	16 573
Passif constaté au titre des régimes de retraite	**(2 016 341)$**	(2 005 194)$

Les variations de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées pendant l'exercice en cours se présentent comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Obligations d'ouverture au titre des prestations déterminées	**2 021 767 $**	1 782 872 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**83 329**	147 064
Coût financier	**101 563**	98 431
Paiement de prestations	**(147 767)**	(117 331)
Modification du régime	**–**	94 158
Pertes actuarielles	**318 716**	16 573
Obligation de fermeture au titre des prestations déterminées	**2 377 608 $**	2 021 767 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

L'élaboration des régimes complémentaires de la CVMO peut se résumer comme suit (les montants antérieurs à la date de passage ne sont pas présentés, la CVMO appliquant la dispense prévue dans la norme IFRS 1) :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées	**2 377 608 $**	2 021 767 $
Juste valeur de l'actif du régime	**–**	–
Déficit/(surplus) du régime	**(2 377 608)$**	(2 021 767)$
Rajustements techniques :		
Passif du régime	**24 268 $**	48 585 $

Pendant le prochain exercice financier, la CVMO prévoit engager 145 500 $ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13. Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 000 000 $ décrit à la Note 8(a), qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues. La stratégie globale de la CVMO demeure inchangée par rapport à 2011.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO a obtenu des facilités de crédit de 7 500 000 $ de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activités ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par le participant. Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Tout surplus de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs. La Commission a revu ses droits de participation et d'activité le 5 avril 2010, les droits de participation étant rajustés au début des exercices 2012 et 2013. Le surplus de fonctionnement général prévu au 31 mars 2010 a été utilisé pour établir les droits de participation révisés.

Les droits perçus durant l'exercice clos le 31 mars 2012 sont les suivants :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Droits de participation	**71 694 825 $**	58 403 578 $
Droits d'activité	**10 727 761**	11 777 063
Droits de dépôt tardif	**2 759 796**	2 386 025
	85 182 382 $	72 566 666 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

15. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2012	31 mars 2011
Salaires	**58 052 798 $**	54 895 869 $
Avantages sociaux	**5 938 444**	5 472 362
Charge de retraite	**4 281 394**	4 188 331
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	**1 142 111**	1 487 805
	69 414 747 $	66 044 367 $

16. Administration

	31 mars 2012	31 mars 2011
Charges de la Commission	**1 622 531 $**	1 534 326 $
Communications et publications	**1 319 783**	1 298 902
Maintenance et soutien	**1 442 961**	1 296 242
Fournitures	**899 023**	869 946
Autres charges	**682 305**	619 795
Formation	**851 402**	575 995
	6 818 005 $	6 195 206 $

17. Recouvrement des coûts d'application de la loi

	31 mars 2012	31 mars 2011
Total du recouvrement des coûts d'application de la loi	**1 138 500 $**	702 881 $
Comprend :		
Ressources externes	**715 500 $**	405 000 $
Ressources internes	**423 000**	297 881

18. Passifs éventuels et engagements contractuels

a) La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement des systèmes suivants, le cas échéant, en l'absence de surplus cumulé, comme suit :

	31 mars 2012
SEDAR	**45,10 %**
BDNI	**36,07 %**
SEDI	**25,00 %**

Les systèmes sont exploités par un organisme externe au nom des ACVM en vertu d'accords signés le 1er août 2004 pour le SEDAR, le 26 octobre 2001 pour le SEDI et le 13 juin 2003 pour la BDNI. L'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, l'Autorité des marchés financiers et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (dans le cas de la BDNI uniquement) se sont également engagés à payer un pourcentage précis du déficit annuel des systèmes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

Les systèmes n'ont pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Comme l'indique la note 7, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser les manques à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI.

	31 mars 2012	31 mars 2011
Total des fonds cumulés	**80 521 903 $**	64 880 151 $
Disponible pour :		
SEDAR	**28 190 836 $**	25 825 385 $
BDNI	**37 011 477**	28 118 685
SEDI	**15 319 590**	10 936 081
	80 521 903 $	64 880 151 $

b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de mesurer avec une fiabilité suffisante l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférant, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus.

19. Opérations entre apparentés

Opérations avec la province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des opérations avec la province de l'Ontario, comme suit :

a. La *Loi sur les valeurs mobilières* précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 14 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

b. La CVMO a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter les arrangements bancaires avec une banque de l'annexe 1.

c. Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général. La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Avantages sociaux des employés à court terme	**3 097 318 $**	2 474 831 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**235 722**	258 911
Prestations de cessation d'emploi	**–**	473 379
Rémunération totale	**3 333 040 $**	3 207 121 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

20. Fonds pour l'éducation des investisseurs

a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration distinct, a pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes.

La CVMO est l'unique membre votant du Fonds. Toutefois, la CVMO a déterminé, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de l'entente, que ce sont les investisseurs sur le marché financier, plutôt que la CVMO, qui tirent parti du Fonds. La CVMO ne contrôle pas le Fonds comme tel et ce dernier n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO, comme cela est mentionné à la note 2(d). Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Les IFRS n'exigent pas les renseignements présentés ci-après. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2012 et 2011 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2012 :

	31 mars 2012	31 mars 2011
Situation financière		
Actif total	**2 592 668 $**	2 408 961 $
Moins : Passif total	**836 193**	482 465
Actif net total	**1 756 475 $**	1 926 496 $
Moins : Investissements en immobilisations corporelles	**583 909**	142 905
Disponible pour les besoins du Fonds	**1 172 566 $**	1 783 591 $
Résultat d'exploitation		
Total des contributions et des revenus d'intérêts	**4 444 792 $**	2 988 996 $
Total des charges	**4 614 813**	3 028 780
Excédent (déficit) des produits sur les charges	**(170 021)$**	(39 784)$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Encaissements provenant de la CVMO	**4 420 000 $**	2 968 862 $
Encaissements provenant d'un tiers	**237 671**	178 106
Produits d'intérêts reçus	**24 831**	19 133
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	**(4 725 342)**	(3 339 727)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	**(528 480)**	(23 134)
Augmentation/(baisse) nette de la situation de trésorerie	**(571 320)$**	(196 760)$
Situation de trésorerie, au début de la période	**2 031 813**	2 228 573
Situation de trésorerie, à la fin de la période	**1 460 493 $**	2 031 813 $

b) Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le Fonds :

i) La CVMO a versé 4 420 000 $ au Fonds (2 968 862 $ en 2011). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la note 6.

ii) La CVMO a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant. Pour la période terminée le 31 mars 2012, la CVMO a engagé des frais de 905 438 $ (764 092 $ en 2011) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et, de ce montant, une somme de 235 617 $ est due à la CVMO en date du 31 mars 2012 (160 928 $ en 2011).

iii) Après la fin d'exercice, la Commission a accordé au Fonds un financement totalisant 3 900 000 $ pour l'exercice 2013.

21. Passage aux IFRS

Comme l'indique la note 2, les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont les premiers que la CVMO a préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées pendant la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012, des données comparatives contenues dans les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et de l'état de la situation financière d'ouverture conforme aux IFRS le 1er avril 2010 (la date de transition de la CVMO).

Au moment de la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture conforme aux IFRS, la CVMO a rajusté les montants constatés antérieurement dans les états financiers préparés conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant le passage aux IFRS. Le passage des PCGR canadiens aux IFRS n'a pas entraîné d'importantes répercussions sur la situation financière, la performance financière ni les flux de trésorerie de la CVMO. On trouvera ci-dessous une explication de la mesure dans laquelle le passage des PCGR canadiens au IFRS a influé sur la CVMO.

Rapprochement entre les PCGR canadiens et les IFRS

Rapprochements du surplus de fonctionnement

		31 mars 2011	1er avril 2010
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT EN VERTU DES PCGR CANADIENS EN VIGUEUR AVANT LA TRANSITION		**37 675 597 $**	48 767 478 $
Variations entraînant une augmentation (baisse) du surplus de fonctionnement déclaré :			
Avantages sociaux des employés	a.	**(121 748)**	(35 682)
Immobilisations corporelles	b.	**219 583**	(32 365)
Autres	c.	**98 244**	98 244
SURPLUS DE FONCTIONNEMENT EN VERTU DES IFRS		**37 871 676 $**	48 797 675 $

Rapprochement du déficit ou de l'état du résultat global

		31 mars 2011
DÉFICIT EN VERTU DES PCGR CANADIENS EN VIGUEUR AVANT LA TRANSITION		**(11 091 881) $**
Variations entraînant une augmentation (baisse) du surplus de fonctionnement déclaré :		
Avantages sociaux des employés	a.	**(86 066)**
Immobilisations corporelles	b.	**251 948**
DÉFICIT EN VERTU DES IFRS		**(10 925 999) $**

Rapprochement de l'état des flux de trésorerie

Aucun changement important de l'état des flux de trésorerie n'a découlé de l'adoption des IFRS.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

Notes explicatives

a. *Avantages sociaux des employés*

Conformément à la NCI 19, *sur les avantages sociaux*, une entité peut choisir d'utiliser la méthode de la « marge » qui exige, à tout le moins, que seule une partie déterminée des gains et des pertes actuariels soit constatée au cours d'une année donnée. L'application rétrospective de cette méthode nécessite que l'entité divise les gains et les pertes actuariels cumulatifs depuis la création du régime jusqu'à la date du passage aux IFRS en une partie constatée et une partie non constatée. Cependant, les IFRS 1 permettent à un nouvel adopteur de choisir de constater la totalité des gains et des pertes actuariels cumulatifs à la date du passage aux IFRS, même s'il a recours à la méthode de la marge pour les gains et les pertes actuariels ultérieurs. Si un nouvel adopteur fait ce choix, il l'appliquera à tous les régimes.

La CVMO a choisi d'imputer la totalité des gains et des pertes actuariels cumulés depuis la création des régimes de retraite complémentaires jusqu'à la date du passage aux IFRS au surplus de fonctionnement d'ouverture. À la date du passage, le surplus de fonctionnement d'ouverture avait diminué de 35 682 $, montant qui sera compensé par une augmentation du passif au titre des régimes de retraite. Le 31 mars 2011, l'excédent de fonctionnement avait diminué de 86 066 $, montant qui a été compensé par une augmentation correspondante du passif au titre des régimes de retraite.

Les IFRS 1 prévoient également une dispense facultative en ce qui a trait à la présentation de l'information en vertu de la NCI 19. Parmi les renseignements qui doivent être divulgués en vertu de la NCI 19, une entité doit publier, pour l'année en cours et les quatre années précédentes, la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, le surplus ou le déficit du régime et les rajustements techniques du passif du régime. La dispense en vertu des IFRS 1 permet à un nouvel adopteur de divulguer ces montants de façon prospective à partir de la date de passage aux IFRS. La CVMO s'est prévalue de cette dispense et fournit l'information de façon prospective à partir de la date de transition.

b. *Immobilisations corporelles*

La NCI 16 exige que l'amortissement d'un élément d'actif commence dès qu'on peut l'utiliser. La précédente méthode comptable de la CVMO consistait à commencer à amortir un élément d'actif au début de l'exercice qui suivait son acquisition. Afin de tenir compte de ce changement de méthode comptable, à la date du passage aux IFRS, le surplus de fonctionnement d'ouverture avait diminué de 32 365 $, montant qui a été compensé par une réduction correspondante des immobilisations corporelles. Le 31 mars 2011, le surplus de fonctionnement avait augmenté de 251 948 $, montant qui a été compensé par une réduction correspondante des immobilisations corporelles.

c. *Autres*

L'état de la situation financière de la CVMO comprend un solde de 98 244 $ au titre du surplus d'apport. Ce montant correspond à la valeur de l'actif que le gouvernement de l'Ontario a transféré à la CVMO lorsque cette dernière est devenue un organisme autofinancé. Les IFRS n'abordent pas spécifiquement les surplus d'apport. La NCI 8 requiert que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle s'assure que la méthode comptable appliquée est conforme au cadre des IFRS. Par conséquent, la CVMO a décidé de transférer le montant du surplus d'apport au surplus de fonctionnement, ce qui entraîne une augmentation du surplus de fonctionnement d'ouverture de 98 244 $ en date du 1er avril 2010.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012

22. Prises de position comptables

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications aux normes et aux interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Aucune n'aura aucune incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est la première partie d'un projet qui en compte trois et qui vise à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Cette première partie couvre uniquement la classification et l'évaluation de l'actif et du passif financiers, la réduction de valeur des éléments d'actif financier et la comptabilité de couverture étant abordées dans les deux autres parties.

L'IFRS 9 se fonde sur une démarche unique pour déterminer si un élément d'actif financier doit être évalué au coût amorti ou à sa juste valeur, remplaçant les multiples règles de l'IAS 39. La démarche de l'IFRS 9 se fonde sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des actifs financiers en ce qui a trait aux flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles. La majorité des exigences de l'IAS 39 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers ont été reportées dans l'IFRS 9. Toutefois, les exigences relatives à l'évaluation d'un passif financier à sa juste valeur ont changé, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit de l'entité devant être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état des résultats. L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2015, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. La CVMO n'a pas encore évalué les répercussions de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 10, *États financiers consolidés*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, pour remplacer l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* et la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. La nouvelle norme s'appuie sur les principes existants en désignant le concept de contrôle comme facteur déterminant au moment de décider si une entité doit être incluse ou non dans les états financiers consolidés de l'entreprise apparentée. La norme offre des directives supplémentaires afin de faciliter la détermination du contrôle lorsque la situation est difficile à évaluer. L'application obligatoire de l'IFRS 10 commencera le 1er janvier 2013, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. La CVMO prévoit que l'IFRS 10 n'aura pas une grande incidence sur les états financiers.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'informations à fournir concernant toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées, les entités *ad hoc* et d'autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité fournisse des informations sur la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui y sont associés ainsi que sur les incidences de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'IFRS 12 entrera en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2013, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. La CVMO prévoit que l'IFRS 10 n'aura pas une grande incidence sur les états financiers.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 accroîtra l'uniformité et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et en établissant une source unique concernant les exigences en matière d'évaluation de la juste valeur et d'informations à fournir pour toutes les IFRS. La norme entrera en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2013, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. La CVMO prévoit que l'IFRS 10 n'aura pas une grande incidence sur les états financiers.

IAS 19, *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Cette modification a éliminé l'utilisation de la méthode de la « marge » et rend obligatoire la constatation de toutes les répercussions d'une réévaluation dans les autres éléments du résultat global. Elle renforce en outre les exigences d'information, en fournissant des données plus complètes sur les caractéristiques des régimes à prestations déterminées et le risque auquel s'exposent les entités en cotisant à ces régimes. Cette modification clarifie la situation dans laquelle une entreprise doit constater un passif et une charge au titre des prestations de cessation d'emploi. La modification de l'IAS 19 entrera en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2013, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. La CVMO prévoit que l'IFRS 19 n'aura pas une grande incidence sur les états financiers.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,

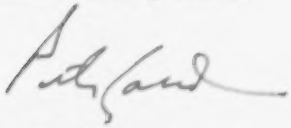

Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,

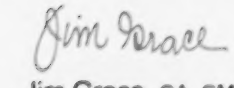

Jim Grace, CA, CMA

Le 26 juin 2012

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario et au ministre du Tourisme et de la Culture

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de son évolution des soldes de fonds et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2012

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

États de la situation financière

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010

	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	31 mars 2012 Total	31 mars 2011 Total [note 1 b) iii)]	1er avril 2010 Total [note 1 b) iii)]
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 671 538 $	– $	4 671 538 $	5 304 734 $	5 066 742 $
Débiteurs (note 6)	116 667	–	116 667	79 691	16 665
Frais payés d'avance	39 767	–	39 767	31 719	23 445
	4 827 972	–	4 827 972	5 416 144	5 106 852
Placements [notes 2 b) et 8]	520 151	21 069 921	21 590 072	21 754 467	20 681 478
Immobilisations (note 3)	547 813	–	547 813	402 439	450 799
	5 895 936 $	21 069 921 $	26 965 857 $	27 573 050 $	26 239 129 $
Passif et soldes des fonds					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	1 121 157 $	– $	1 121 157 $	745 998 $	640 718 $
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	218 222	–	218 222	200 878	171 970
	1 339 379	–	1 339 379	946 876	812 688
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	325 247	–	325 247	379 220	372 157
Soldes des fonds					
Investis en immobilisations	547 813	–	547 813	402 439	450 799
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés	–	21 087 447	21 087 447	21 182 225	20 152 885
Fonds non affectés [note 10 b)]	3 685 665	–	3 685 665	4 591 979	4 380 289
Pertes de réévaluation cumulées	(2 168)	(87 837)	(90 005)	–	–
	4 231 310	21 069 921	25 301 231	26 246 954	25 054 284
Engagements (note 10)					
	5 895 936 $	21 069 921 $	26 965 857 $	27 573 050 $	26 239 129 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Martha Bowden, administrateur

A. Malfese CA, administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

États des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
			(annexe IV)			
Produits						
Subvention générale - province de l'Ontario	60 437 400 $	60 437 400 $	– $	– $	60 437 400 $	60 437 400 $
Subventions spéciales						
Fonds d'investissement dans les arts de la province de l'Ontario (note 5)	10 000 000	11 000 000	–	–	10 000 000	11 000 000
Fonds de développement culturel	100 000	100 000	–	–	100 000	100 000
Ontario, Canada/Programmes de langue française – Ontario	165 500	54 000	–	–	165 500	54 000
Revenu de placement	413 496	341 557	927 013	1 981 034	1 340 509	2 322 591
Frais d'administration des fonds (note 6)	55 580	51 471	–	–	55 580	51 471
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	70 583	48 511	–	–	70 583	48 511
Divers	37 937	36 726	–	–	37 937	36 726
Apports	–	–	1 972	7 012	1 972	7 012
	71 280 496	72 069 665	928 985	1 988 046	72 209 481	74 057 711
Charges						
Prix et charges	–	–	1 028 838	963 239	1 028 838	963 239
Subventions (annexe I)	53 674 942	53 216 996	–	–	53 674 942	53 216 996
Subventions du Fonds d'investissement dans les arts (note 6 et annexe II)	9 797 777	10 724 150	–	–	9 797 777	10 724 150
Administration (annexe III)	6 969 987	6 636 041	–	–	6 969 987	6 636 041
Services (annexe III)	1 593 655	1 324 615	–	–	1 593 655	1 324 615
	72 036 361	71 901 802	1 028 838	963 239	73 065 199	72 865 041
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(755 865)	167 863	(99 853)	1 024 807	(855 718)	1 192 670
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	4 994 418	4 908 375	21 252 536	20 223 196	26 246 954	25 131 571
Ajustements transitoires [note 1 b)]	–	(77 287)	–	–	–	(77 287)
Virement interfonds (annexe IV)	(5 075)	(4 533)	5 075	4 533	–	–
Pertes nettes de réévaluation	(2 168)	–	(87 837)	–	(90 005)	–
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	4 231 310 $	4 994 418 $	21 069 921 $	21 252 536 $	25 301 231 $	26 246 954 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2012

Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	– $
Pertes non réalisées sur les	
Placements de portefeuille	(84 796)
Montant reclassé dans les états des résultats	
Placements de portefeuille	(5 209)
Pertes nettes de réévaluation à la clôture de l'exercice	(90 005)
Pertes de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice	(90 005) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(855 718) $	1 192 670 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(954 223)	(618 519)
Variation des gains non réalisés inclus dans les revenus de placement (note 8)	–	(1 419 314)
Perte à la vente de placements	5 209	11 625
Amortissement des immobilisations	205 420	193 559
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(36 976)	(63 026)
Frais payés d'avance	(8 048)	(8 274)
Créditeurs et charges à payer	375 159	105 280
Avantages sociaux futurs	(36 629)	35 971
	(1 305 806)	(570 028)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(350 794)	(145 199)
Produit tiré de la vente de placements	1 023 404	953 219
	672 610	808 020
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(633 196)	237 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 304 734	5 066 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 671 538 $	5 304 734 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le 1er avril 2010, le CAO a adopté le chapitre SP 4200, « Normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public » des « Normes comptables pour le secteur public » (les « NCSP ») du *Manuel de l'ICCA*. Il s'agit des premiers états financiers dressés conformément aux NCSP.

Conformément aux dispositions transitoires des NCSP, le CAO a adopté les changements de manière rétrospective, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1er avril 2010 et toutes les informations comparatives sont présentées conformément aux NCSP.

La note 1 b) présente un résumé des ajustements transitoires comptabilisés dans les soldes des fonds et l'excédent des produits sur les charges.

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux NCSP.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Ajustements transitoires

i) Soldes des fonds

Le tableau qui suit présente un résumé de l'incidence de la transition aux NCSP sur les soldes des fonds du CAO au 1er avril 2010 :

Soldes des fonds	
Présenté antérieurement selon principes comptables généralement reconnus du Canada au 31 mars 2010	25 131 571 $
Ajustements rétroactifs sur les avantages sociaux futurs	(77 287)
Après retraitement, au 1er avril 2010	25 054 284 $

ii) Excédent des produits sur les charges

Compte tenu de l'application rétrospective des NCSP et de l'application anticipée du chapitre SP 3450, « Instruments financiers », [note 1 j) i)], le CAO a comptabilisé les ajustements qui suivent dans l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2011 :

Excédent des produits sur les charges	
Présenté antérieurement selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2011	1 215 084 $
Augmentation de la charge liée aux avantages sociaux futurs	(22 414)
Après retraitement, pour l'exercice clos le 31 mars 2011	1 192 670 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Détails de l'état de la situation financière au 31 mars 2011

	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 304 734 $	– $	5 304 734 $
Débiteurs	79 691	–	79 691
Frais payés d'avance	31 719	–	31 719
	5 416 144	–	5 416 144
Placements	501 931	21 252 536	21 754 467
Immobilisations	402 439	–	402 439
	6 320 514 $	21 252 536 $	27 573 050 $
Passif et soldes des fonds			
Créditeurs et charges à payer	745 998 $	– $	745 998 $
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	200 878	–	200 878
	946 876	–	946 876
Avantages sociaux futurs	379 220	–	379 220
Soldes des fonds			
Investis en immobilisations	402 439	–	402 439
Fonds affectés à des fins de dotation	–	70 311	70 311
Fonds affectés		21 182 225	21 182 225
Fonds non affectés	4 591 979	–	4 591 979
	4 994 418	21 252 536	26 246 954
	6 320 514 $	21 252 536 $	27 573 050 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

Détails de l'état de la situation financière au 1er avril 2010

	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 066 742 $	– $	5 066 742 $
Débiteurs	16 665	–	16 665
Frais payés d'avance	23 445	–	23 445
	5 106 852	–	5 106 852
Placements	458 282	20 223 196	20 681 478
Immobilisations	450 799	–	450 799
	6 015 933 $	20 223 196 $	26 239 129 $
Passif et soldes des fonds			
Créditeurs et charges à payer	640 718 $	– $	640 718 $
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	171 970	–	171 970
	812 688	–	812 688
Avantages sociaux futurs	372 157	–	372 157
Soldes des fonds			
Investis en immobilisations	450 799	–	450 799
Fonds affectés à des fins de dotation	–	70 311	70 311
Fonds affectés	–	20 152 885	20 152 885
Fonds non affectés	4 380 289	–	4 380 289
	4 831 088	20 223 196	25 054 284
	6 015 933 $	20 223 196 $	26 239 129 $

c) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les engagements en matière de subventions futures payables sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas inclus dans les états de la situation financière [note 10 b)].

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

e) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement gagné ou la perte subie à l'égard du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement réservé aux fins du fonds d'exploitation.

Le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits ou de pertes dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

f) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux exigences des NCSP. Selon ces exigences, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie pour les montants qui s'accumulent, mais qui ne sont pas acquis.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

h) Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les titres de capitaux propres sont évalués aux cours de clôture à la fin de l'exercice, le cas échéant. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est calculée au moyen de titres semblables.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers de la catégorie à la juste valeur qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs ou des passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers de la catégorie au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des éléments au moment de leur comptabilisation initiale.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Récentes prises de position en comptabilité

i) Instruments financiers

En mars 2011, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») a publié le chapitre SP 3450 en vertu duquel une entité doit présenter un état des pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Le nouvel état présente les pertes non réalisées qui découlent de la réévaluation des instruments financiers et des éléments libellés en monnaie étrangère, de même que tout autre élément du résultat étendu présenté dans les états financiers des entreprises publiques et des partenariats commerciaux ainsi que des informations plus étoffées sur l'exposition au risque de l'entité. Ce nouvel état, combiné à l'état des résultats, prend en compte toute variation de l'actif ou du passif. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2012, l'adoption anticipée étant permise. En date du 1er avril 2011, le CAO a adopté la norme par anticipation et a appliqué prospectivement la disposition relative à l'évaluation. L'adoption de cette norme a donné lieu à l'inclusion de l'état des pertes de réévaluation dans les états financiers de l'exercice à l'étude. Les états financiers de l'exercice précédent, y compris les informations comparatives, n'ont pas été retraités.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Conversion des devises

En juin 2011, le CCSP a publié le chapitre SP 2601, « Conversion des devises », en vertu duquel tous les éléments monétaires doivent être convertis au cours du change en vigueur à la date des états financiers, et les gains et les pertes de change non réalisés doivent être présentés à l'état des pertes de réévaluation. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2012, l'adoption anticipée étant permise. En date du 1er avril 2011, le CAO a adopté la norme par anticipation et a appliqué prospectivement la disposition relative à l'évaluation. L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence importante sur les états financiers de l'exercice à l'étude. Les états financiers de l'exercice précédent, y compris les informations comparatives, n'ont pas été retraités.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 293 036 $ (281 158 $ en 2011) est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe III.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite (suite)

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 440 096 $ (480 397 $ en 2011) dont 114 849 $ (101 177 $ en 2011) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2012, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 520 151 $ (501 931 $ en 2011; 458 282 $ en 2010) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

Au 31 mars 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	84 395 $	51 469 $	32 926 $
Matériel et logiciels informatiques	668 024	546 352	121 672
Mobilier et agencements	105 024	55 711	49 313
Matériel de bureau	67 508	41 988	25 520
Améliorations locatives	306 658	200 880	105 778
Immobilisations en cours	212 604	–	212 604
	1 444 213 $	896 400 $	547 813 $

Au 31 mars 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	86 107 $	51 250 $	34 857 $
Matériel et logiciels informatiques	673 101	498 066	175 035
Mobilier et agencements	120 787	68 309	52 478
Matériel de bureau	64 722	44 356	20 366
Améliorations locatives	563 973	444 270	119 703
	1 508 690 $	1 106 251 $	402 439 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

3. Immobilisations (suite)

Au 1er avril 2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	81 251 $	37 872 $	43 379 $
Matériel et logiciels informatiques	596 877	411 615	185 262
Mobilier et agencements	98 573	53 424	45 149
Matériel de bureau	70 019	47 023	22 996
Améliorations locatives	549 600	395 587	154 013
	1 396 320 $	945 521 $	450 799 $

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 $	26 000 $	26 000 $
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078	9 078
	70 311 $	70 311 $	70 311 $

5. Fonds d'investissement dans les arts

Le 23 septembre 2010, le gouvernement de l'Ontario a lancé un nouveau Fonds d'investissement dans les arts de 27 000 000 $ sur 3 ans qui sera géré par le CAO, pour renforcer les organismes artistiques à but non lucratif bénéficiant d'une subvention d'exploitation du CAO. Ce fonds aidera le secteur des arts à se développer, à mieux faire face à la concurrence et à mettre de l'avant une programmation et d'autres activités dans le but d'atteindre de nouveaux publics et d'accroître ses revenus. Le montant de 27 000 000 $ sera versé au cours des trois prochaines années comme suit : 11 000 000 $ en 2010-2011; 10 000 000 $ en 2011-2012 et 6 000 000 $ en 2012-2013.

Les organismes du secteur des arts qui sont admissibles ont du signer un accord de transfert de paiement et soumettre une demande pour obtenir du financement.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

5. Fonds d'investissement dans les arts (suite)

Les opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice se résument comme suit :

Solde à l'ouverture de l'exercice	129 011 $
Sommes reçues de la province de l'Ontario	10 000 000
Intérêts créditeurs affectés au programme	59 825
Paiements de subventions (annexe II)	(9 797 777)
Frais d'administration	(147 242)
Solde à la clôture de l'exercice	243 817 $

Le CAO ajoutera 1 100 000 $ sur 3 ans aux subventions accordées par le gouvernement pour des éditeurs de livres et de magazines en français et en anglais en Ontario. Ce groupe comprend des entités sans but lucratif qui ne sont donc pas admissibles aux subventions versées par le Fonds d'investissement dans les arts. Au cours de l'exercice, les subventions versées se sont chiffrées à 393 393 $ (434 420 $ en 2011) (annexe I).

6. Opérations entre apparentés

L'annexe III comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2012	2011
Frais d'administration des fonds	55 580 $	51 471 $

Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 7 200 $ (7 200 $ en 2011) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 6 000 $ (6 000 $ en 2011).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Opérations entre apparentés (suite)

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds et affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

- Assurer à des personnes qui résident en Ontario, par l'intermédiaire du CAO et d'autres organismes pertinents, des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs; ou offrir à des personnes d'autres provinces et territoires du Canada ou d'autres pays des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts en Ontario;

- Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit 48 443 030 $, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les principes comptables généralement reconnus du Canada :

a) Situation financière

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Actif			
Débiteurs, montant net	– $	– $	4 750 $
Trésorerie, frais payés d'avance et placements	56 695 160	55 473 844	53 039 566
	56 695 160 $	55 473 844 $	53 044 316 $
Passif et soldes des fonds			
Créditeurs et charges à payer	32 349 $	24 059 $	50 510 $
Soldes des fonds	56 662 811	55 449 785	52 993 806
	56 695 160 $	55 473 844 $	53 044 316 $

b) Évolution des soldes des fonds

	2012	2011
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	55 449 785 $	52 993 806 $
Apports reçus	1 674 298	585 695
Gains sur placements	2 056 945	5 105 601
Frais d'administration des fonds	274 704	214 366
Prix et charges	(2 792 921)	(3 449 683)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	56 662 811 $	55 449 785 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2012	2011
Distributions de revenu	954 223 $	618 519 $
Pertes réalisées	(5 209)	(11 625)
Variation des gains non réalisés	–	1 419 314
Intérêts bancaires	391 495	296 383
	1 340 509 $	2 322 591 $

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2%	2%
Titres à revenu fixe	32%	33%
Actions canadiennes	21%	22%
Actions étrangères, principalement américaines	45%	43%

Le CAO détient actuellement 6 908 823 $ (coût de 6 928 107 $) (valeur comptable de 7 178 974 $ et coût de 7 170 328 $ en 2011) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,50 % et 11,00 % pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (0,50 % et 11,00 % en 2011).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

9. Divulgation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 $ ou plus pendant l'année civile 2011 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.* Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Billyann Balay	Directrice des programmes de subvention	123 192 $	186 $
John Brotman	Directeur général	169 141	255
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	123 192	186
Kirsten Gunter	Directrice des communications	100 118	151
		515 643 $	778 $

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels minimums futurs exigibles au titre de la location se présentent comme suit :

2013	225 552 $
2014	201 289
2015	159 944
	586 785 $

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à environ 696 847 $ (740 932 $ en 2011), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Informations à fournir concernant le capital

Le CAO estime que son capital correspond à l'actif net de son fonds d'exploitation. Par la gestion de son capital, le CAO vise à protéger sa capacité à demeurer en exploitation. Les budgets annuels sont établis et contrôlés de manière à assurer le maintien du capital de l'organisme à un niveau approprié.

13. Instruments financiers

a) Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers.

b) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Annexe I - Subventions

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Organismes		
Musique	10 039 095 $	9 938 985 $
Théâtre	9 477 883	9 521 082
Danse	5 623 870	5 611 069
Arts visuels et médiatiques	5 456 040	5 408 376
Arts francophones	2 752 195	2 781 552
Arts communautaires et multidisciplinaires	2 842 451	2 549 682
Littérature	2 251 567	2 186 231
Tournées	1 215 072	1 448 483
Organismes de service aux arts	1 628 583	1 532 083
Enseignement des arts	1 287 871	1 222 115
Arts autochtones	577 137	511 250
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	463 065	461 930
Éditeurs de livres et de périodiques* (note 5)	393 393	434 420
	44 008 222	43 607 258
Particuliers		
Arts visuels et médiatiques	3 049 546	2 726 561
Littérature	1 798 584	1 810 580
Arts communautaires et multidisciplinaires	902 589	1 068 659
Enseignement des arts	834 854	920 670
Arts francophones	667 711	801 951
Musique	764 940	786 000
Théâtre	487 034	485 752
Arts autochtones	419 473	448 750
Tournées	582 260	414 065
Danse	120 249	99 800
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	39 480	46 950
	9 666 720	9 609 738
	53 674 942 $	53 216 996 $

* En plus du financement par le CAO pour la littérature, le montant de 393 393 $ représente un soutien supplémentaire fourni par le CAO aux éditeurs de livres et de périodiques (organismes qui ne sont pas admissibles aux montants versés par le Fonds d'investissement dans les arts). Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour obtenir tous les détails.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Annexe II – Subventions du Fonds d'investissement dans les arts

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Organismes		
Théâtre	3 448 247 $	3 777 920 $
Musique	2 292 365	2 534 502
Arts visuels et médiatiques	1 433 954	1 555 085
Danse	1 024 563	1 124 984
Arts communautaires et multidisciplinaires	743 789	794 111
Arts francophones	333 936	373 117
Organismes de service aux arts	280 175	308 319
Enseignement des arts	178 042	200 840
Littérature	62 706	55 272
	9 797 777 $	10 724 150 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Annexe III – Frais d'administration et services

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2, 6 et 9)	4 630 548 $	4 492 284 $
Loyer et électricité (note 6)	479 160	472 432
Déplacements	463 543	410 437
Frais de consultation et frais juridiques	430 804	325 916
Communications	309 581	329 707
Amortissement	205 420	193 559
Recrutement et formation du personnel	98 041	34 695
Divers	92 570	82 197
Réunions	73 935	58 671
Téléphone, poste et livraison	65 286	86 500
Fournitures de bureau, impression et papeterie	52 503	44 387
Entretien et location d'équipement	29 296	44 167
Entretien et soutien informatiques	22 860	37 111
Évaluation des programmes	16 440	23 978
	6 969 987	6 636 041
Services		
Autres programmes	1 014 405	803 059
Jurés et conseillers	454 250	467 556
Projets de langue française Canada-Ontario	125 000	54 000
	1 593 655	1 324 615
	8 563 642 $	7 960 656 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Annexe IV – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2012	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	17 803 120 $	– $	– $	702 991 $	(960 287) $	17 545 824 $
Fonds d'initiatives	2 833 730	–	–	111 904	(16 044)	2 929 590
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	236 732	–	–	9 341	(21 341)	224 732
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	96 842	10	5 075	3 820	(564)	105 183
Fonds Vida Peene	101 577	1 962	–	4 000	(15 571)	91 968
Fonds de la bourse Heinz Unger	82 880	–	–	3 263	(8 469)	77 674
Fonds commémoratif John Hirsch	47 531	–	–	1 877	(5 270)	44 138
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	28 192	–	–	1 114	(161)	29 145
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 820	–	–	585	(1 087)	14 318
Fonds Ruth Schwartz	7 112	–	–	281	(44)	7 349
	21 252 536 $	1 972 $	5 075 $	839 176 $	(1 028 838) $	21 069 921 $

2011	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	17 059 940 $	– $	– $	1 669 438 $	(926 258) $	17 803 120 $
Fonds d'initiatives	2 593 213	–	–	255 530	(15 013)	2 833 730
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	216 638	–	–	21 348	(1 254)	236 732
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	94 894	1 365	4 533	9 256	(13 206)	96 842
Fonds Vida Peene	91 244	5 647	–	9 015	(4 329)	101 577
Fonds de la bourse Heinz Unger	75 863	–	–	7 475	(458)	82 880
Fonds commémoratif John Hirsch	43 499	–	–	4 283	(251)	47 531
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	25 806	–	–	2 542	(156)	28 192
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 675	–	–	1 430	(1 285)	14 820
Fonds Ruth Schwartz	7 424	–	–	717	(1 029)	7 112
	20 223 196 $	7 012 $	4 533 $	1 981 034 $	(963 239) $	21 252 536 $

Ontario
eHealth Ontario
cyberSanté Ontario

P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et, le cas échéant, font état de montants établis selon les meilleures estimations et le discernement de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme au contenu des états financiers à tous les égards importants.

Dans ses activités, cyberSanté Ontario respecte les normes d'intégrité les plus strictes. Pour veiller à la présentation de ses biens et à la fiabilité de l'information financière, l'Organisme se conforme à des pratiques et procédures de gestion solides et maintient des systèmes et contrôles appropriés de déclaration de l'information financière.

Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction se conforme à ses responsabilités à l'égard de la déclaration de l'information financière et des contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par Ernst and Young LLP cabinet indépendant de vérificateurs externes nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux PCGR afin de pouvoir affirmer qu'ils sont présentés avec justesse et conformément à ces principes. Dans leur rapport, les vérificateurs décrivent la portée de leur examen et formulent leur opinion.

Chief Financial Officer
Angela Young

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats et des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 25 juillet 2012

cyberSanté Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2012 $	2011 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	**41 219**	42 730
Charges payées d'avance	**9 704**	5 921
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 c]]*	**5 950**	—
TVH et autres montants à recevoir	**3 107**	3 693
Total de l'actif à court terme	**59 980**	52 344
Immobilisations, montant net *[note 4]*	**88 907**	64 418
	148 887	116 762
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**58 446**	47 615
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 3 b]]*	**1 534**	4 729
Total du passif à court terme	**59 980**	52 344
Apports de capital reportés *[note 5]*	**88 907**	64 418
Total du passif	**148 887**	116 762
Engagements et éventualités *[note 6]*		
Actif net	—	—
	148 887	116 762

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et membre du conseil

Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2012 $	2011 $
PRODUITS		
Subventions du gouvernement *[note 3 a]]*	**369 157**	318 121
Amortissement des apports de capital reportés *[note 5]*	**15 784**	11 559
	384 941	329 680
CHARGES		
Conception et mise en œuvre	**189 406**	147 184
Services technologiques	**139 121**	137 076
Services communs	**28 390**	26 527
Technologie habilitante	**12 240**	7 334
	369 157	318 121
Amortissement des immobilisations *[note 4]*	**15 784**	11 559
	384 941	329 680
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2012 $	2011 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	**(15 784)**	(11 559)
Amortissement des immobilisations	**15 784**	11 559
	—	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	**(3 783)**	(2 179)
TVH et autres montants à recevoir	**586**	(3 674)
Créditeurs et charges à payer	**12 005**	19 698
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**(9 145)**	3 560
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	**(337)**	17 405
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	**(41 447)**	(34 715)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	**(41 447)**	(34 715)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	**40 273**	39 246
Flux de trésorerie des activités de financement	**40 273**	39 246
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**(1 511)**	21 936
Trésorerie au début de l'exercice	**42 730**	20 794
Trésorerie à la fin de l'exercice	**41 219**	42 730

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

a) fournir des services de cyberSanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario;
b) élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de cyberSanté;
c) protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08.

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée [le « ministère »] ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1er avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une nouvelle entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'agent de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif, à moins que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») ou l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») n'émettent des recommandations comptables particulières.

Les principales méthodes comptables sont résumées ci-dessous :

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les coûts de soutien ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Modifications futures des méthodes comptables

En décembre 2010, le CCSP a modifié la *Préface des normes comptables pour le secteur public* pour enjoindre aux organismes sans but lucratif de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* sans ces chapitres. Ces normes s'appliquent aux exercices qui commencent le 1er janvier 2012 ou plus tard. cyberSanté Ontario adoptera les nouvelles normes au cours de l'exercice 2013 et évalue présentement les effets de leur adoption.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

a] Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2012 $	2011 $
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	**256 616**	228 065
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	**153 864**	133 839
Financement total	**410 480**	361 904
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés *[note 5]*	**(40 273)**	(39 246)
Intérêt reçu au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	**484**	404
Intérêt reçu et fonds non utilisés comptabilisés comme montant à payer au ministère *[note 3 b]]*	**(1 534)**	(4 941)
Montant comptabilisé à titre de produits	**369 157**	318 121

b] Le montant à payer au ministère est calculé comme suit :

	2012 $	2011 $
Intérêt reçu et fonds non utilisés	**1 534**	4 941
Financement à recevoir	**—**	(212)
	1 534	4 729

c] Le montant à recevoir du ministère comprend les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère liés à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour le compte de cyberSanté Ontario et les coûts de main-d'œuvre liés aux services fournis par cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

4. IMMOBILISATIONS

	2012		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel informatique	67 617	43 474	24 143
Logiciels	51 336	25 355	25 981
Mobilier et matériel de bureau	4 971	3 646	1 325
Améliorations locatives	3 565	3 428	137
Travaux en cours	37 321	—	37 321
	164 810	75 903	88 907

	2011		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Matériel informatique	58 633	37 853	20 780
Logiciels	32 500	27 315	5 185
Mobilier et matériel de bureau	4 441	3 097	1 344
Améliorations locatives	3 492	3 070	422
Travaux en cours	36 687	—	36 687
	135 753	71 335	64 418

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

Certains actifs acquis qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette de ces actifs s'établit comme suit :

	2012 $	2011 $
Matériel informatique	—	7 035
Logiciels	—	42
Travaux en cours	**37 321**	36 687
	37 321	43 764

Au cours de l'exercice, du matériel informatique et des logiciels qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 11 216 $, un amortissement cumulé de 9 624 $ et une valeur comptable nette de 21 $ (217 $ en 2011) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations. L'imputation pour dépréciation de 1 571 $ (néant en 2011) liée à la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés a aussi été constatée au cours de l'exercice et incluse dans l'amortissement des immobilisations.

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2012 $	2011 $
Solde au début de l'exercice	**64 418**	36 731
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations *[note 3 a)]*	**40 273**	39 246
Amortissement	**(15 784)**	(11 559)
Solde à la fin de l'exercice	**88 907**	64 418

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a] cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2013	**59 145**
2014	**48 153**
2015	**35 845**
2016	**10 334**
2017	**9 640**
2018 et par la suite	**18 596**
	181 713

b] La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2013	**4 814**
2014	**5 087**
2015	**4 070**
2016	**3 457**
2017	**1 214**
2018 et par la suite	**167**
	18 809

c] cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs, une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 219 millions de dollars, dont 150 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2013. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2014.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2012

d] cyberSanté Ontario a pris des engagements contractuels à l'égard de projets de développement qui exigent des paiements futurs une fois que les livrables prévus sont fournis. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 46 millions de dollars.

e] Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

cyberSanté s'est vu signifier une déclaration relative à un recours collectif proposé alléguant une rupture de contrat liée à l'annulation de primes de rendement se rapportant à l'exercice 2011. Les pertes, le cas échéant, découlant de ce recours ne peuvent être déterminées pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires. Tout rajustement d'un montant inscrit au titre d'une réclamation sera constaté au cours de l'exercice où les rajustements seront jugés nécessaires.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 176 $ (2 782 $ en 2011).

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, totalisant 1 174 $ (4 531 $ en 2011), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

FONDS DE REBOISEMENT

Les états financiers des Fonds de reboisement au 31 mars 2012 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

A Pashley. Kelly Taiabjee

Anne Pashley
Chef de la direction intérimaire

Kelly Taiabjee
Vice-présidente intérimaire
Finances et administration

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapports relatifs à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les méthodes comptables suivies dans la préparation et la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 14 juin 2012
Toronto, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 mars 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Actif		
Trésorerie	1 182 571 $	1 221 652 $
Charges payées d'avance et autres	1 049 712	732 080
Placements (note 2)	148 556 914	124 848 978
Immobilisations (note 3)	1 981 870	603 950
	152 771 067 $	127 406 660 $
Passif et actifs nets		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 622 018 $	1 574 209 $
Apports reportés [note 4 a)]	7 193 107	5 913 103
Subventions à payer [note 4 b)]	140 383 900	117 347 306
	150 199 025	124 834 618
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	1 981 870	603 950
Non affectés	590 172	1 968 092
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 7)		
	152 771 067 $	127 406 660 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Janet Passmore, présidente intérimaire

Brian Hutchings, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	158 975 596 $	122 458 526 $
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	2 758 847	1 494 209
Revenus de placement [note 4 a)]	3 189 948	1 355 443
	164 924 391	125 308 178
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 b)]	151 068 400	111 808 400
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	11 739 534	11 241 316
Services rendus à la collectivité (note 6)	425 466	642 972
	163 233 400	123 692 688
Services de soutien [note 4 a)]	1 192 449	1 127 825
Amortissement	498 542	487 665
	164 924 391	125 308 178
Excédent des produits par rapport aux charges	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2012, avec chiffres correspondants de 2011

			2012	2011
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	603 950$	1 968 092 $	2 572 042 $	2 572 042 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(498 542)	498 542	–	–
Achat d'immobilisations	1 876 462	(1 876 462)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	1 981 870$	590 172 $	2 572 042 $	2 572 042 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	498 542 $	487 665 $
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	25 046 775	8 190 928
	25 545 317	8 678 593
Activités d'investissement		
Achat de placements	(1 054 162 127)	(2 489 305 517)
Cession de placements	1 030 454 191	2 481 399 135
Achat d'immobilisations	(1 876 462)	(398 194)
	(25 584 398)	(8 304 576)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(39 081)	374 017
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 221 652	847 635
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 182 571 $	1 221 652 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2012

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales méthodes comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les placements à court terme, soit les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les obligations, sont classés comme placements détenus à des fins de transaction. Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur, de la manière déterminée à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur de marché des instruments d'emprunt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme étant importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont acquittés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont constatées à la date de règlement.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires.

Les créditeurs et charges à payer et les subventions à payer sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exonérer les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, la Fondation a choisi de ne pas appliquer ces normes pour l'établissement de ses états financiers.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements, présentés à la juste valeur, sont les suivants :

	2012	2011
Placements à court terme	55 181 115 $	94 946 600 $
Obligations	19 518 889	29 902 378
Portefeuille échelonné d'obligations	73 856 910	–
	148 556 914 $	124 848 978 $

Les placements à court terme se composent des bons du Trésor, des billets de dépôt au porteur et des acceptations bancaires. Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des sept prochains mois (échéance de cinq mois en 2011). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,90 % à 1,35 % (de 0,90 % à 1,20 % en 2011).

Le 1er avril 2011, la FTO a créé un portefeuille échelonné d'obligations. Tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance vont de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 3,25 % à 6,00 %.

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

2. Placements (suite)

La gestion du risque se rapporte à la compréhension et à la gestion dynamique des risques associés à tous les volets des activités de la Fondation et au contexte de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de marché. La FTO a mis en place des politiques et des procédures officielles pour faire face à ces risques.

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt touchent la valeur des titres à revenu fixe et le portefeuille échelonné d'obligations que détient la FTO. La Fondation gère ce risque en détenant des titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada, par la province de Québec, par la province d'Ontario et par de grandes banques canadiennes et en échelonnant la durée des titres détenus.

Le risque de crédit découle de la non-exécution par les contreparties aux placements. La Fondation atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties solvables.

Le risque de marché découle de titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction. Les variations du marché exposent la FTO à un risque de perte. La Fondation atténue ce risque au moyen de contrôles visant à superviser et à limiter les niveaux de concentration.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la FTO éprouve des difficultés à obtenir les fonds pour honorer ses engagements liés aux instruments financiers. Le risque découle d'une incapacité à vendre rapidement un actif financier à un montant se rapprochant de sa juste valeur. La FTO réduit le risque en détenant des placements dont la cote de crédit est élevée.

3. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	985 061 $	689 495 $	295 566 $	53 512 $
Matériel informatique	872 472	633 890	238 582	195 211
Logiciels	1 071 710	899 421	172 289	230 399
Améliorations locatives	1 388 729	113 296	1 275 433	124 828
	4 317 972 $	2 336 102 $	1 981 870 $	603 950 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

4. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans l'exploitation. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses d'exploitation soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

			2012	2011
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	5 668 575 $	244 528 $	5 913 103 $	4 096 629 $
Financement reçu				
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport				
Affectation annuelle de base	120 000 000	–	120 000 000	120 000 000
Projets spéciaux	–	40 255 600	40 255 600	4 175 000
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	–	–	–	100 000
	120 000 000	40 255 600	160 255 600	124 275 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	3 189 948	–	3 189 948	1 355 443
Subventions promises	(110 929 700)	(40 138 700)	(151 068 400)	(111 808 400)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 092 701)	(646 833)	(11 739 534)	(11 241 316)
Services de soutien et amortissement	(1 690 991)	–	(1 690 991)	(1 615 490)
Services rendus à la collectivité	(425 466)	–	(425 466)	(642 972)
Subventions annulées ou recouvrées	1 970 447	788 400	2 758 847	1 494 209
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(118 978 463)	(39 997 133)	(158 975 596)	(122 458 526)
Variations au cours de l'exercice	1 021 537	258 467	1 280 004	1 816 474
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 690 112 $	502 995 $	7 193 107 $	5 913 103 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2012	2011
Subventions promises	151 068 400 $	111 808 400 $
Subventions annulées	(2 172 506)	(880 693)
Subventions payées	(125 859 300)	(104 863 307)
	23 036 594	6 064 400
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	117 347 306	111 282 906
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	140 383 900 $	117 347 306 $

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices clos les 31 mars :

2013	100 092 600 $
2014	29 350 300
2015	9 579 600
2016	1 208 400
2017	153 000
	140 383 900 $

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 71 % pour l'octroi de subventions (71 % en 2011) et 3 % pour les services rendus à la collectivité (4 % en 2011).

Les services de soutien présentés à l'état des résultats, qui se chiffrent à 1 192 449 $ (1 127 825 $ en 2011), sont présentés compte tenu de la ventilation d'un montant de 3 322 425 $ (3 121 993 $ en 2011) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et d'un montant de 147 476 $ (153 969 $ en 2011) au titre des services rendus à la collectivité.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

6. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2013	1 177 000 $
2014	1 161 000
2015	1 162 000
2016	1 111 000
2017	1 170 000
Par la suite	5 838 000
	11 619 000 $

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

9. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des créditeurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue. La juste valeur des placements et des risques connexes est présentée à la note 2.

10. Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère qui lui permet de gérer le Fonds d'immobilisations communautaire afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Le Ministère accordera un financement total de 50 000 000 $ et la date de clôture du projet, tel qu'elle est prévue dans l'accord, est le 31 mars 2013.

Au cours de 2012, la FTO a reçu 40 255 600 $ du Ministère. De ce montant, 40 138 700 $ ont été comptabilisés à titre de subventions promises.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 16 février 2012.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

Paul Murphy
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
16 février 2012

Ted Leonard
Vice-président, Finances
Directeur financier et trésorier
Toronto, Canada
16 février 2012

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du GIRÉ, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, et les états des résultats et du déficit accumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, les états de la variation de la dette nette et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2010 et le 1er janvier 2010, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2010 et le 1er janvier 2010, conformément aux normes comptables du secteur public canadien.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Le 16 février 2012
Waterloo, Canada

États de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
	$	$	$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 626	8 609	8 990
Comptes débiteurs	14 135	15 755	13 500
Placements à long terme **(note 4)**	24 341	21 816	18 204
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX	**44 102**	**46 180**	**40 694**
PASSIF			
Comptes créditeurs et charges à payer **(note 5)**	20 142	22 440	20 423
Intérêts courus sur la dette	325	161	66
Remises aux intervenants du marché **(note 6)**	3 517	10 193	4 324
Dette à court terme **(note 7)**	32 000	2 000	–
Dette à long terme **(note 7)**	78 200	78 200	78 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées **(note 8)**	54 928	67 866	71 821
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite **(note 8)**	64 541	60 222	56 468
TOTAL DU PASSIF	**253 653**	**241 082**	**231 302**
DETTE NETTE	**(209 551)**	**(194 902)**	**(190 608)**
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles nettes **(note 9)**	87 902	88 542	86 423
Charges payées d'avance	3 103	3 769	3 693
ACTIFS NON FINANCIERS TOTAUX	**91 005**	**92 311**	**90 116**
DÉFICIT ACCUMULÉ			
Déficit accumulé de l'exploitation **(note 6)**	(118 172)	(102 591)	(100 492)
Pertes de réévaluation accumulées	(374)	–	–
DÉFICIT ACCUMULÉ	**(118 546)**	**(102 591)**	**(100 492)**

Au nom du conseil :

Tim O'Neill
Président du conseil
Toronto, Canada

William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

États des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2011	2010
	Budget $	Réel $	Réel $
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DE GROS			
Produits liés aux réseaux	117 335	112 903	116 890
Autres produits **(note 10)**	2 900	3 494	2 958
Produits d'intérêts et revenu de placement **(note 4)**	50	1 403	2 378
Produits tirés des activités sur le marché de gros	**120 285**	**117 800**	**122 226**
Charges liées aux activités sur le marché de gros **(note 11)**	122 901	116 290	108 271
Surplus (déficit) annuel lié aux activités sur le marché de gros	**(2 616)**	**1 510**	**13 955**
PÉNALITÉS ET AMENDES IMPOSÉES AU MARCHÉ			
Produits provenant des pénalités et amendes	–	39	5
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs	300	219	243
Déficit annuel lié aux pénalités et aux amendes imposées au marché	**(300)**	**(180)**	**(238)**
PROGRAMME DE COMPTEURS INTELLIGENTS			
Charges liées au programme de compteurs intelligents **(note 11)**	18 022	16 911	15 816
Déficit annuel lié au programme de compteurs intelligents	**(18 022)**	**(16 911)**	**(15 816)**
DÉFICIT ANNUEL	**(20 938)**	**(15 581)**	**(2 099)**
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(102 591)	(102 591)	(100 492)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	**(123 529)**	**(118 172)**	**(102 591)**

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011
	$
GAIN DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	–
GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :	
Change – dérivés	2
Change – autre	46
Placements de portefeuille **(note 4)**	(422)
PERTES DE RÉÉVALUATION NETTES POUR LA PÉRIODE	**(374)**
PERTES DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉES À LA FIN DE LA PÉRIODE	**(374)**

États de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2011	2010
	Budget $	Réel $	Réel $
DÉFICIT ANNUEL	**(20 938)**	**(15 581)**	**(2 099)**
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 710)	(14 787)	(17 773)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 018	15 427	15 654
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(231)	666	(76)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	**(11 923)**	**1 306**	**(2 195)**
GAINS/(PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS POUR LA PÉRIODE	1 300	(374)	–
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	**(31 561)**	**(14 649)**	**(4 294)**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(194 902)	(194 902)	(190 608)
DETTE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	**(226 463)**	**(209 551)**	**(194 902)**

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit annuel	**(15 581)**	**(2 099)**
	(15 581)	(2 099)
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	15 427	15 654
Charge de retraite	14 316	11 461
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	6 125	5 523
Variation de la juste valeur des placements à long terme	–	(1 060)
	35 868	31 578
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	(585)	1 627
Variation des comptes débiteurs	1 620	(2 255)
Variation des remises aux intervenants du marché	(6 676)	5 869
Variation des charges payées d'avance	666	(76)
	(4 975)	5 165
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(27 254)	(15 416)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(1 806)	(1 769)
	(29 060)	(17 185)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**(13 748)**	**17 459**
ACTIVITÉS PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 787)	(17 773)
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	(1 547)	485
Flux de trésorerie affectés aux activités portant sur les immobilisations	**(16 334)**	**(17 288)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 947)	(2 552)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(2 947)**	**(2 552)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette	30 000	2 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**30 000**	**2 000**
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 029)	(381)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	8 609	8 990
Gain de change non réalisé	46	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	**5 626**	**8 609**

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) est un organisme à but non lucratif, non assujetti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1er avril 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qu'attribuent au GIRÉ la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et à court terme d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO);
- exploiter les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer, livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objets d'une Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI), tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;

- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis, relatives à la protection de la vie privée fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit,

  i. les renseignements et les données susmentionnés, et

  ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes

- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;

- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;

- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;

- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et

- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnés ou réputée donnée du plan d'activités du GIRÉ par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables suivantes :

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ pour les services qu'il fournit et le recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, au revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi qu'aux amendes et aux pénalités. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

c) Instruments financiers

Le GIRÉ inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif illustré dans les états de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation tant que l'instrument est détenu par le GIRÉ. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulatifs sont reclassifiés dans les états des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans les états des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme affichant une note élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

Le GIRÉ inscrit les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût qui inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. Le GIRÉ capitalise l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, a la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2011	Durée de vie utile moyenne estimative 2010
Installations	39	38
Systèmes du marché et applications	4 à 10	5 à 11
Infrastructure et autres actifs	4 à 7	4 à 7
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	11	11

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2010.

g) Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur cinq ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, les charges d'intérêts sur le passif, le rendement prévu sur les actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 12 ans (11 ans en 2010).

Les avantages découlant des congés de maladie du GIRÉ s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. Le GIRÉ accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments des états de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulatifs d'éléments continuant d'être reconnus dans les états de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans les états de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulatifs sont reclassifiés dans les états des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans les états des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, de l'actif et du passif ainsi que la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers. Les comptes du GIRÉ qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, les remises aux intervenants du marché, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titres des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. TRANSITION VERS LES NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Le 1er janvier 2011, le GIRÉ a adopté les normes comptables du secteur public canadien (normes du CCSP) avec une date de transition du 1er janvier 2010.

L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisées par application rétroactive avec retraitement des périodes précédentes assujetti aux exigences du chapitre SP 2125, Première application par des organismes publics, sauf indication contraire.

Ce qui suit expose brièvement les méthods comptables dans des domaines qui ont changé à la suite de l'application des normes du CCSP par le GIRÉ :

Changement lié à la présentation des états financiers

L'adoption des normes du CCSP par le GIRÉ inclut l'application anticipée du chapitre SP 1201, *Présentation des états financiers*. Ce qui suit est un sommaire des différences importantes pour le GIRÉ entre, les états financiers présentés au 31 décembre 2010 et les états financiers retraités :

L'etats de la situation financière, au 31 décembre 2010, a été retraité, et présente séparément les actifs financiers et non financiers ainsi que la dette nette (passif moins les actifs financiers) du GIRÉ; et le déficit accumulé à la date de l'état de la situation financière.

L'état des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été remplacé par l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les états des résultats et du déficit accumulé présentent les produits et les charges selon les fonctions du GIRÉ.

Un état des gains et des pertes de réévaluation a été présenté. Il représente les gains et les pertes non réalisés associés au change et les variations de la valeur pour les instruments financiers inscrits à leur juste valeur. Il comprend aussi les gains et les pertes réalisés reclassifiés dans les états des résultats lorsque l'actif ou le passif est réglé.

Les états de la variation de la dette nette ont été présentés. Il représente l'acquisition, l'amortissement et la cession des immobilisations corporelles ainsi que d'autres éléments importants qui expliquent la différence entre le surplus ou le déficit d'exploitation pour la période comptable et la variation de la dette nette de la période.

L'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2010 a été retraité et présente les activités portant sur les immobilisations et les activités d'investissement de façon distincte.

Changement lié aux instruments financiers

Le GIRÉ a choisi l'application anticipée du chapitre SP 3450, *Instruments financiers*, à compter de l'exercice 2011.

Auparavant, le GIRÉ classifiait les placements à long terme comme « détenus à des fins de transaction » et ils étaient inscrits à leur juste valeur, les gains et les pertes étant consignés dans l'état des résultats à la date des états financiers.

En vertu des normes du CCSP, les placements à long terme continuent d'être comptabilisés à leur juste valeur. La variation non réalisée de la juste valeur est comptabilisée dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Lorsque l'actif ou le passif est réglé, le gain ou la perte de réévaluation cumulatif est comptabilisé dans l'état des résultats.

Lors de la transition vers ce chapitre, le GIRÉ n'est pas tenu de retraiter les soldes de la période antérieure.

Changement lié au change

Le GIRÉ a choisi l'application anticipée du chapitre SP 2601, *Conversion des devises*, à compter de l'exercice 2011.

Les gains et les pertes de change évalués relativement au taux de change à la date de la comptabilisation initiale de l'élément sont consignés dans l'état des résultats.

En vertu des normes du CCSP, un gain ou une perte de change non réalisé qui survient avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Lors de la période de règlement, le gain ou la perte de réévaluation cumulatif serait consigné dans l'état des résultats.

Lors de la transition vers ce chapitre, le GIRÉ n'est pas tenu de retraiter les soldes de la période antérieure.

Changement lié aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Auparavant, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer ce passif s'appuyait sur la valeur marchande des rendements obligataires de société de première qualité à la date d'évaluation. En vertu des normes du CCSP, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif par le GIRÉ s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation.

L'excédent de la perte ou du gain actuariel net non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur marchande des actifs des régimes était auparavant amorti sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. En vertu des normes du CCSP, le total des gains et des pertes actuariels est amorti sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur marchande des actifs des régimes à la date d'évaluation. Auparavant, la valeur marchande des actifs des régimes était établie au moyen de la valeur marchande pour les actions (l'actif de la caisse est calculé d'après la valeur moyenne de l'actif sur cinq ans) et des valeurs marchandes pour les titres à revenu fixe. En vertu des normes du CCSP, la valeur marchande des actifs des régimes a été établie au moyen des valeurs marchandes pour tous les actifs des régimes où tous les actifs de la caisse sont calculés d'après la valeur moyenne des actifs sur cinq ans.

Lors de la transition, le GIRÉ a choisi de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels non amortis accumulés à la date de transition dans le déficit accumulé. Au 1er janvier 2010, la perte actuarielle non comptabilisée pour les prestations de retraite était de 72 847 000 $, et la perte actuarielle non comptabilisée pour les autres avantages postérier à l'emploi était de 5 275 000 $.

Auparavant, les coûts des services passés découlant de modifications au régime liées aux services rendus par les employés au cours périodes antérieures étaient amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés. Le chapitre SP 3250, *Prestations de retraite*, stipule que les coûts des services passés représenteraient une dépense dans la période de la modification apportée au régime. À la date de transition, le GIRÉ avait 2 323 000 $ et 172 000 $ en coûts des services passés non comptabilisés liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, respectivement. Ces sommes étaient comptabilisées dans le déficit accumulé.

Le total de cette perte actuarielle non comptabilisée et de ces coûts des services passés retraités dans le déficit accumulé à la suite de la transition ver les normes du CCSP était de 80 617 000 $.

Changement lié aux congés rémunérés

Lors de la transition vers les normes du CCSP, chapitre SP 3255, *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi*, le GIRÉ estimait un passif pour les avantages découlant des congés de maladie cumulatifs à la date de transition. Avant l'application de ce chapitre, le GIRÉ n'avait pas comptabilisé de passif pour les avantages découlant des congés de maladie cumulatifs.

Le 1er janvier 2010, la charge à payer pour les avantages découlant des congés de maladie cumulatifs entraînait un passif de 350 000 $.

Changement lié aux immobilisations incorporelles

Auparavant, le GIRÉ présentait les logiciels informatiques en tant qu'immobilisations incorporelles. Lors de la transition ver les normes du CCSP, les logiciels informatiques entrent dans le champ d'application du chapitre SP 3150, *Immobilisations corporelles*, et ils sont présentés dans les immobilisations corporelles nettes dans les états de la situation financière.

Le 1er janvier 2010, 6 685 000 $ d'immobilisations incorporelles ont été reclassifiés en immobilisations corporelles nettes.

Chiffres comparatifs

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes de compte et des opérations entre le référentiel comptable de l'ICCA et les normes du CCSP.

Un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière retraite du GIRÉ à la date de transition est comme suit :

Au (en milliers de dollars canadiens)	Note	1er janvier 2010 (tel que présenté)	1er janvier 2010 rajustements	1er janvier 2010 (retraité)
		$	$	$
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 990	–	8 990
Comptes débiteurs		13 500	–	13 500
Placements à long terme		18 204	–	18 204
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX		**40 694**	**–**	**40 694**
PASSIF				
Comptes créditeurs et charges à payer	A	20 073	350	20 423
Intérêts courus sur la dette		66	–	66
Remises aux intervenants du marché		4 324	–	4 324
Dette à long terme		78 200	–	78 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées	B	–	71 821	71 821
Charge à payer pour au titres des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	C	51 021	5 447	56 468
TOTAL DU PASSIF		**153 684**	**77 618**	**231 302**
DETTE NETTE		**(112 990)**	**(77 618)**	**(190 608)**
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles nettes		79 738	6 685	86 423
Immobilisations incorporelles		6 685	(6 685)	–
Charges de retraite payées d'avance	B	3 349	(3 349)	–
Charges payées d'avance		3 693	–	3 693
ACTIFS NON FINANCIERS TOTAUX		**93 465**	**(3 349)**	**90 116**
DÉFICIT ACCUMULÉ				
Déficit accumulé de l'exploitation		(19 525)	(80 967)	(100 492)
DÉFICIT ACCUMULÉ		**(19 525)**	**(80 967)**	**(100 492)**

Un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière retraité du GIRÉ en date du 31 décembre 2010 est comme suit :

Au (en milliers de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2010 (tel que présenté)	31 décembre 2010 rajustements	31 décembre 2010 (retraité)
		$	$	$
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 609	–	8 609
Comptes débiteurs		15 755	–	15 755
Placements à long terme		21 816	–	21 816
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX		**46 180**	**–**	**46 180**
PASSIF				
Comptes créditeurs et charges à payer	A	22 090	350	22 440
Intérêts courus sur la dette		161	–	161
Remises aux intervenants du marché		10 193	–	10 193
Dette à court terme		2 000	–	2 000
Dette à long terme		78 200	–	78 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées	B	–	67 866	67 866
Charge à payer au titres des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	C	56 399	3,823	60 222
TOTAL DU PASSIF		**169 043**	**72,039**	**241,082**
DETTE NETTE		**(122 863)**	**(72 039)**	**(194 902)**
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles nettes		81 698	6 844	88 542
Immobilisations incorporelles		6 844	(6 844)	–
Charges de retraite payées d'avance	B	3 073	(3 073)	–
Charges payées d'avance		3 769	–	3 769
ACTIFS NON FINANCIERS TOTAUX		**95 384**	**(3 073)**	**92,311**
DÉFICIT ACCUMULÉ				
Déficit accumulé de l'exploitation		(27 479)	(75 112)	(102 591)
DÉFICIT ACCUMULÉ		**(27 479)**	**(75 112)**	**(102 591)**

Un rapprochement détaillé du déficit accumulé au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010 est comme suit :

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Déficit accumulé de l'exploitation (tel que présenté)	(27 479)	(19 525)
Élément de transition aux normes du CCSP – pertes actuarielles non comptabilisées	(78 122)	(78 122)
Élément de transition aux normes du CCSP – coût des services passés	(2 495)	(2 495)
Élément de transition aux normes du CCSP – avantages découlant des congés de maladie accumulés	(350)	(350)
Variation des charges de retraite	4 231	–
Variation de la charge liée aux autres avantages postérieurs à l'emploi	1 624	–
Déficit accumulé de l'exploitation (retraité)	**(102 591)**	**(100 492)**

Un rapprochement détaillé de l'état des résultants retraité du GIRÉ pour exercice clos le 31 décembre 2010 est comme suit :

Pour l'exercice clos le (en milliers de dollars canadiens)	note	31 décembre 2010 (tel que présenté)	31 décembre 2010 rajustements	31 décembre 2010 (retraité)
		$	$	$
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DE GROS				
Produits liés aux réseaux		116 890	–	116 890
Autres produits		2 958	–	2 958
Produits d'intérêts et revenu de placement		2 378	–	2 378
Produits des activités sur le marché de gros		**122 226**	**–**	**122 226**
Charges liées aux activités sur le marché de gros	D	114 126	(5 855)	108 271
Surplus annuel lié aux activités sur le marché de gros		**8 100**	**5 855**	**13 955**
PÉNALITÉS ET AMENDES IMPOSÉES AU MARCHÉ				
Produits provenant des pénalités et amendes		5	–	5
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs		243	–	243
Déficit annuel lié aux pénalités et aux amendes imposées au marché		**(238)**	**–**	**(238)**
PROGRAMME DE COMPTEURS INTELLIGENTS				
Charges liées au programme de compteurs intelligents		15 816	–	15 816
Déficit annuel lié au programme de compteurs intelligents		**(15 816)**	**–**	**(15 816)**
DÉFICIT ANNUEL		**(7 954)**	**5 855**	**(2 099)**
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		**(19 525)**	**(80 967)**	**(100 492)**
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE		**(27 479)**	**(75 112)**	**(102 591)**

Notes explicatives liées au rapprochement

A) Charge à payer pour les avantages découlant de congés de maladie accumulés

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Comptes créditeurs et charges (tel que présenté)	22 090	20 073
Éléments de transition aux normes du CCSP pour les avantages découlant de congés de maladie	350	350
Comptes créditeurs et charges à payer (retraité)	**22 440**	**20 423**

B) Charges de retraite payées d'avance et passif au titre des prestations de retraite constituées

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Charges de retraite payées d'avance (tel que présenté)	(3 073)	(3 349)
Élément de transition aux normes du CCSP – perte actuarielle non comptabilisée	72 847	72 847
Élément de transition aux normes du CCSP – coût des services passés	2 323	2 323
Variations des charges de retraite	(4 231)	–
Passif au titre des prestations de retraite constituées (retraité)	**67 866**	**71 821**

C) Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraité

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraité (tel que présenté)	56 399	51 021
Élément de transition aux normes du CCSP – pertes actuarielles non comptabilisée	5 275	5 275
Élément de transition aux normes du CCSP – coût des services passés	172	172
Variation de la charge liée aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(1 624)	–
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraité (retraité)	**60 222**	**56 468**

D) Charges liées aux activités sur le marché de gros

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010
Charges liées aux activités sur le marché de gros (tel que présenté)	114 369
Variations des charges de retraite	(4 231)
Variation de la charge liée aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(1 624)
Charges liées aux activités sur le marché de gros (retraité)	**108 514**

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours du marché et s'élèvent à 24 341 000 $ (21 816 000 $ en 2010). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 58,8 % dans des titres de participation et 41,2 % dans des titres d'emprunt (60,8 % et 39,2 % en 2010 respectivement).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Solde d'ouverture	21 816	17 931
Achat de placements	2 947	2 825
Variation de la juste valeur	(422)	1 060
Solde de clôture	**24 341**	**21 816**

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Concernant les immobilisations corporelles	2 175	3 722
Concernant les activités	17 967	18 718
	20 142	**22 440**

6. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2011, le GIRÉ a comptabilisé 11 617 000 $ en remises aux intervenants du marché des produits liés aux réseaux (10 193 000 $ en 2010), en raison de surplus d'exploitation nets en 2011 et en 2010, et des changements comptables à la suite de la transition vers les normes du CCSP. 8 100 000 $ de remises comptabilisées en 2011 ont été versés aux intervenants du marché pendant l'exercice, et au 31 décembre 2011, les remises à remettre aux intervenants du marché étaient de 3 517 000 $ (10 193 000 $ en 2010). Le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ est maintenu à un maximum de 5 millions de dollars.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Compte de report réglementaire (a)	5 000	10 643
Pénalités et amendes imposées au marché cumulées (b)	954	1 134
Entité responsable des compteurs intelligents – Déficit accumulé (c)	(58 624)	(41 713)
Éléments de transition aux normes du CCSP (d)	(65 876)	(72 655)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(118 546)**	**(102 591)**

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Surplus accumulé – début de l'exercice	10 643	5 000
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	129 417	132 419
Remises aux intervenants du marché	(11 617)	(10 193)
Charges liées aux activités sur le marché de gros	(116 290)	(108 271)
Augmentation du gain de réévaluation accumulé	(374)	–
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	(6 779)	(8 312)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	**5 000**	**10 643**

b) Pénalités et amendes cumulées imposées au marché

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Surplus accumulé – début de l'exercice	1 134	1 372
Produits provenant des pénalités et amendes	39	5
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs	(219)	(243)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	**954**	**1 134**

c) Entité responsable des compteurs intelligents – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(41 713)	(25 897)
Charges liées au programme de compteurs intelligents	(16 911)	(15 816)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(58 624)**	**(41 713)**

Le GIRÉ a rempli son rôle d'ERCI en vertu du permis de PME provisoire délivré initialement par la CEO le 14 septembre 2007, avec des prolongations de différentes durées accordées depuis cette date.

La CEO a accordé au GIRÉ le permis d'ERCI pour une durée de cinq ans, ce qui prolonge les fonctions du GIRÉ en tant qu'ERCI jusqu'en janvier 2016.

Au 16 février 2012, les frais de service liés aux compteurs intelligents du GIRÉ pour recouvrer ces dépenses n'ont pas encore été établis.

d) Éléments de transition aux normes du CCSP – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(72 655)	–
Perte actuarielle de retraite accumulée à la transition du 1er janvier 2010	–	(72 847)
Coûts des services passés liés à la retraite à la transition du 1er janvier 2010	–	(2 323)
Perte actuarielle au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulée à la transition du 1er janvier 2010	–	(5 275)
Coûts des services passés liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi à la transition du 1er janvier 2010	–	(172)
Charge à payer liée aux avantages découlant de congés de maladie accumulés à la transition du 1er janvier 2010	–	(350)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	6 779	8 312
Déficit accumulé – fin de l'exercice	**(65 876)**	**(72 655)**

Le GIRÉ inclut une partie du déficit accumulé découlant des éléments de transition aux normes du CCSP dans les dépenses annuelles proposées à la CEO à des fins de recouvrement par l'entremise des produits liés aux réseaux.

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En mai 2011, le GIRÉ a conclu un effet à payer de deux ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêts à un taux fixe de 2,245 % par année et est remboursable en entier le 1er mai 2013. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en mai et en novembre de chaque année. Au 31 décembre 2011, l'effet à payer à la SFIEO était de 78,2 millions de dollars (78,2 millions de dollars le 31 décembre 2010).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les charges d'intérêts sur l'effet payable étaient de 1 501 000 $ (611 000 $ en 2010).

Facilité de crédit

Le GIRÉ détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition du GIRÉ une somme allant jusqu'à 110,0 millions de dollars. Des avances jusqu'à 60,0 millions de dollars sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,25 % par année, et des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. Les avances supérieures à 60,0 millions de dollars et allant jusqu'à 110,0 millions de dollars sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2013. Au 30 décembre 2011, 32,0 millions de dollars avaient été prélevés dans la facilité de crédit (2,0 millions de dollars au 31 décembre 2010).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les charges d'intérêts sur la facilité de crédit étaient de 210 000 $ (20 000 $ en 2010).

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime non agréé indexé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2011 Prestations de retraite	2010 Prestations de retraite	2011 Autres prestations	2010 Autres prestations
	$	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	388 808	374 597	67 091	63 022
Juste valeur des actifs des régimes	306 055	293 615	–	–
Situation de capitalisation	(82 753)	(80 982)	(67 091)	(63 022)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	8 679	2 066	469	466
Perte actuarielle non comptabilisée	19 146	11 050	2 081	2 334
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(54 928)	(67 866)	(64 541)	(60 222)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé étaient répartis selon leur juste valeur dans les catégories suivantes :

	2011	2010
Titres de participation canadiens	18,6 %	21,4 %
Titres de participation étrangers	36,6 %	36,7 %
Titres de créances canadiens	44,9 %	41,4 %
Équivalents de trésorerie	1,1 %	0,5 %
Contrats de change à terme	(1,2 %)	–
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations sont déterminées à la fin de l'exercice et sont les suivantes :

	2011 Prestations de retraite	2010 Prestations de retraite	2011 Autres prestations	2010 Autres prestations
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments était de 10,0 % par année pour 2011, 2012 et 2013, diminuant de 0,5 % par année à 5,0 % en 2023. Le taux de croissance hypothétique do coût des soins dentaires est de 4,5 % par année.

Le sommaire du coût des prestations et des cotisations au régime est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2011 Prestations de retraite	2010 Prestations de retraite	2011 Autres prestations	2010 Autres prestations
	$	$	$	$
Coût des prestations	14 316	11 461	6 125	5 523
Cotisations de l'employeur	27 254	15 416	1 806	1 769
Cotisations des participants au régime	3 139	3 008	–	–
Prestations versées	17 214	15 428	1 806	1 769

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2011 et la prochaine évaluation devra être effectuée le 1er janvier 2014.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des prestations sont déterminées au début de l'exercice et sont les suivantes :

	2011 Prestations de retraite	2010 Prestations de retraite	2011 Autres prestations	2010 Autres prestations
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,50 %	6,75 %	6,50 %	6,75 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,50 %	6,75 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coûts liés aux immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2010	Ajouts	Sorties	Au 31 décembre 2011
	$	$	$	$
Installations	50 087	237	(501)	49 823
Systèmes du marché et applications	235 549	24 013	(19 836)	239 726
Infrastructure et autres actifs	88 473	1 240	(40 388)	49 325
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	19 241	5 802	–	25 043
Coût total	**393 350**	**31 292**	**(60 725)**	**363 917**

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2010	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2011
	$	$	$	$
Installations	(15 198)	(1 327)	501	(16 024)
Systèmes du marché et applications	(216 715)	(8 574)	19 836	(205 453)
Infrastructure et autres actifs	(82 501)	(2 997)	40 388	(45 110)
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	(7 338)	(2 529)	–	(9 867)
Amortissement cumulé total	**(321 752)**	**(15 427)**	**60 725**	**(276 454)**

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011
	$	$
Installations	34 889	33 799
Systèmes du marché et applications	18 834	34 273
Infrastructure et autres actifs	5 972	4 215
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	11 903	15 176
Total de la valeur comptable nette	**71 598**	**87 463**
Immobilisations en cours de construction	**16 944**	**439**
Immobilisations corporelles nettes	**88 542**	**87 902**

Aucun rajustement n'a été apporté aux estimations formulées par la direction sur la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations en 2011 (en 2010, il y a eu une diminution de 8 645 000 $ de la charge d'amortissement).

L'intérêt capitalisé sur les travaux en cours au cours de 2011 a été de 235 000 $ (73 000 $ en 2010).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme ayant un classement très élevé tout au long du cycle de règlement. Le GIRÉ est habilité à recevoir les intérêts du placement et les gains du placement, net des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. Le GIRÉ n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

Le GIRÉ a comptabilisé le revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 587 000 $ en 2011 (0 $ en 2010).

11. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités sur le marché de gros 2011	Activités sur le marché de gros 2010	Programme de compteurs intelligents 2011	Programme de compteurs intelligents 2010
	$	$	$	$
Main-d'œuvre	78 060	70 737	2 327	1 852
Services, soutien et matériel informatiques	7 857	8 052	65	45
Services contractuels et consultants	6 651	5 756	10 913	11 759
Télécommunications	2 775	2 674	11	3
Autres coûts	7 281	6 476	3	6
Amortissement	12 898	13 954	2 529	1 700
Charges d'intérêts et frais de financement	768	622	1 063	451
Total des charges	**116 290**	**108 271**	**16 911**	**15 816**

12. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du réseau d'électricité ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants et de ses parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit des droits auprés des intervenants du marché (note 1). La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces droits est limitée.

Le 25 avril 2011, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a approuvé les droits pour les demandes de 1 000 $, les frais d'utilisation de 0,822 $/mégawatt-heure et les exigences du GIRÉ en matière de produits d'un montant de 126,0 millions de dollars et de dépenses en capital d'un montant de 21,5 millions de dollars. Les exigences en matière de produits approuvées comprenaient le recouvrement continu des éléments de transition aux normes du CCSP estimés pour les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sur la durée estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

Dans sa demande de tarifs de 2011, le GIRÉ a demandé de conserver 13,1 millions de dollars dans son compte de report réglementaire autorisé. Le 25 avril 2011, la CEO a autorisé la conservation de 5,0 millions de dollars dans son compte de report réglementaire autorisé. La différence, de 8,1 millions de dollars, a été comptabilisée en 2011 grâce à une réduction des produits liés aux réseaux.

Le GIRÉ a présenté son plan d'activités 2012 – 2014 au ministre à des fins d'approbation, et au 16 février 2012, le ministre n'avait pas donné son approbation.

Le GIRÉ a présenté une demande de droits provisoires pour 2012 à la CEO, et le 20 décembre 2011, la CEO a approuvé les frais d'utilisation provisoires demandés de 0,822 $/mégawatt-heure.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur le GIRÉ. La SFIEO, l'OEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont les apparentés du GIRÉ, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et le GIRÉ étaient les suivantes :

Le GIRÉ détient un effet à payer et une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par le GIRÉ en 2011 pour l'effet à payer étaient de 1 364 000 $ (514 000 $ en 2010), et pour la facilité de crédit ils étaient de 183 000 $ (18 000 $ en 2010). Au 31 décembre 2011, le GIRÉ avait un solde d'intérêts courus à payer auprès de la SFIEO de 325 000 $ (161 000 $ en 2010).

Le GIRÉ effectue des études du réseau pour l'OEO en appui de ses exigences en matière de planification du réseau électrique. De plus, le GIRÉ fournit aussi un soutien au programme d'intervention en fonction de la demande de l'OEO. En 2011, le GIRÉ a facturé 660 000 $ (450 000 $ en 2010) à l'OEO pour des services associés à ces programmes. Au 31 décembre 2011, le GIRÉ avait un solde à recevoir net auprès de l'OEO de 70 000 $ (198 000 $ en 2010).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, le GIRÉ engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de l'OEO était de 515 000 $ en 2011 (488 000 $ en 2010).

Le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements et a effectué des études de faisabilité technique pour Hydro One en 2011. Le GIRÉ a facturé Hydro One 127 000 $ en 2011 (418 000 $ en 2010). Le GIRÉ fournit des études sur les courts-circuits dans le cadre des évaluations du raccordement, des approbations et des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par le GIRÉ d'Hydro One. En 2011, le GIRÉ a assumé des coûts de 134 000 $ (138 000 $ en 2010) pour ces services. Au 31 décembre 2011, le GIRÉ avait un solde à payer net avec Hydro One de 42 000 $ (41 000 $ en 2010).

En 2011, le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et effectué des études de faisabilité technique. En 2011, OPG a reçu une facture de 64 000 $ (410 000 $ en 2010). Au 31 décembre 2011, le GIRÉ avait un solde à recevoir net auprès d'OPG de 12 000 $ (124 000 $ en 2010).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créances et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ utilise des contrats de change à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des devises pour livraison à une date ultérieure déterminée. Les risques de change raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2011.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Les risques de taux d'intérêt raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2011.

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de la valeur des actions comprises dans les placements du GIRÉ dans des fonds en gestion commune au 31 décembre 2011 aurait entraîné un changement pendant l'exercice (avant l'incidence des rajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé [note 6] d'environ 4,3 millions de dollars [4,0 millions de dollars en 2010]). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix courants (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux comptes débiteurs et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements obligataires des fonds en gestion commune. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable présentée pour ces actifs inscrite dans les états de la situation financière. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie (qui représentaient 5,6 millions de dollars au 31 décembre 2011) au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond de 20,0 millions de dollars par contrepartie. Les comptes débiteurs ne comprenaient aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2011 et la quasi-totalité du solde avait été recouvrée au 20 janvier 2012. Au 31 décembre 2011, le fonds d'obligations canadiennes dans lequel le GIRÉ investit se composait de titres de bonne qualité.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers. Pour gérer le risque d'illiquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le revenu de placement et le maintien de facilités de crédit appropriées réduisent le risque d'illiquidité. Les placements à long terme du GIRÉ dans les fonds en gestion commune peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	$
2012	1 747
2013	1 701
2014	1 625
2015	1 599
2016	1 632

Éventualités

Le GIRÉ est assujetti à un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes qui découlent du cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une influence importante sur l'état de la situation financière ou l'état des résultats du GIRÉ.

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 13 juin 2012 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,

Karen Chan
Directeur de recherche

Rob Cunnington, CA
Contrôleur

Chartered Accountants
and Business Advisors

People Count.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des mesures de contrôle interne qu'elle considère comme nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne de l'entité pour l'établissement et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne de l'entité. La vérification comporte également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RLB LLP

Guelph, Ontario
Le 13 juin 2012

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

RAPPORT 1

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2012

ACTIFS

	2012 (annexe 1)	2011 (retraités)
ACTIFS COURANTS		
Encaisse	2 985 161 $	1 280 423 $
Placements temporaires	7 507 811	8 080 181
Comptes débiteurs	158 133	349 951
	10 651 105	9 710 555
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION (note 11)	8 490 842	2 141 659
IMMOBILISATIONS (notes 4 et 11)	59 297 015	57 843 553
	78 438 962 $	69 695 767 $

PASSIFS

PASSIFS COURANTS		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 408 607 $	1 577 973 $
Retenues	371 442	537 419
Dépenses non engagées	4 539 720	4 739 236
Revenu différé	27 787	1 559
	6 347 556	6 856 187
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (notes 5 et 11)	18 435 508	7 755 932
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)	36 295 592	38 349 547
	61 078 656	52 961 666

ACTIFS NETS

SOLDE DES FONDS	3 319 226	2 693 021
APPORTS DE BIENS (note 7)	14 041 080	14 041 080
	17 360 306	16 734 101
	78 438 962 $	69 695 767 $

Voir les notes afférentes

RAPPORT 2

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012 (annexe 2)	2011 (retraités)
REVENUS		
Recherche		
Subventions – provinciales (note 9)	1 850 000 $	1 850 000 $
Subventions – autres	0	100 000
Propriété intellectuelle	1 127 014	1 077 756
	2 977 014	3 027 756
Propriété		
Subventions – provinciales – dép. en capital secondaires (notes 9 et 11)	2 336 708	3 790 905
Revenu locatif – provinciales	351 750	317 440
Revenu locatif – secteur privé	663 377	668 774
Opérations et entretien – provinciales	321 576	386 859
Opérations et entretien – secteur privé	11 580	3 000
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts (note 9)	550 000	250 000
Paiement en remplacement d'impôts	119 975	65 430
Amortissement des apports de capital différés (note 11)	2 184 898	2 119 624
	6 539 864	7 602 032
Autres		
Revenus de placements	188 736	386 636
	9 705 614	11 016 424
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programme de recherche	1 961 654	3 137 516
Propriété intellectuelle	661 501	575 538
	2 623 155	3 713 054
Propriété		
Paiement en remplacement d'impôts	750 641	723 609
Dépenses en capital secondaires (note 11)	2 859 945	4 069 761
Opérations et entretien	807 916	603 617
Amortissements des immobilisations (note 11)	2 184 898	2 119 624
	6 603 400	7 516 611
Autres		
Autres dépenses	2 617	7 538
Réduction de valeur des placements	0	200
	2 617	7 738
	9 229 172	11 237 403
EXCÉDENT (MANQUE À GAGNER) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES pour l'exercice	476,442	(220 979)
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	199 516	1 215 922
DÉPRÉCIATION NON RÉALISÉE DES PLACEMENTS	(49 753)	0
	626 205	994 943
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	16 734 101	15 928 678
AJUSTEMENT AUX SOLDES D'OUVERTURE DES FONDS (note 11)	0	(189 520)
SOLDES DES FONDS AJUSTÉS, début de l'exercice	16 734 101	15 739 158
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	17 360 306 $	16 734 101 $

Voir les notes afférentes

RAPPORT 3

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (manque à gagner) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	476 442 $	(220 979) $
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations	2 184 898	2 119 624
Dépréciation non réalisée des placements	(49 753)	0
Amortissement des apports de capital différés	(2 053 955)	(2 069 786)
Ajustement aux soldes d'ouverture des fonds	0	(189 520)
	557 632	(360 661)
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	191 818	55 666
Placements temporaires	572 370	805 917
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	(169 366)	282 106
Apports de fonds de capital différés	10 679 576	6 613 581
Retenues	(165 977)	65 436
Revenu différé	26 229	(21 653)
	11 692 282	7 440 392
ENCAISSE UTILISÉE DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations	(3 638 361)	(5 310 719)
Immobilisations en construction	(6 349 183)	(1 014 122)
	(9 987 544)	(6 324 841)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE pour l'exercice	1 704 738	1 115 551
ENCAISSE NETTE, début de l'exercice	1 280 423	164 872
ENCAISSE NETTE, fin de l'exercice	2 985 161 $	1 280 423 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'*Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962)* (aujourd'hui la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, qui fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi du financement pour les programmes de recherche concurrentielle. En vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent être affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations de recherche (Nouvelles orientations)
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et comprennent les conventions comptables qui suivent.

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) PLACEMENTS

Les actifs financiers de placements qui sont susceptibles de vente sont évalués à leur valeur marchande, tandis que ceux que l'on conserve jusqu'à maturité sont évalués selon la fraction non amortie de leur coût. Les plus-values et moins-values latentes attribuées aux actifs financiers susceptibles de vente sont incluses directement dans le solde du fonds jusqu'à ce qu'ils ne figurent plus dans le bilan.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et les taux annuels suivants :

Bâtiments et composants	– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme

(e) ACTIFS DE LONGUE DURÉE

Un actif de longue durée est soumis au test de récupérabilité lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable peut ne pas être récupérable. Il y a perte de valeur quand la valeur comptable de l'actif est inférieure au montant non actualisé qu'on associe à son utilisation ou à sa cession. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de cet actif.

(f) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(g) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

(h) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(i) L'UTILISATION DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont établis et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les aspects importants pour lesquels l'utilisation des estimations et des hypothèses de la direction est nécessaire sont l'évaluation des comptes débiteurs et des comptes de régularisation ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de crédit

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation ainsi que des retenues et du revenu différé. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisation à un risque élevé d'intérêt, de liquidité, de devise ou de crédit.

En outre, aucun client ni partenaire ne représente un risque important pour l'organisation.

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation, ainsi que des retenues et du revenu différé constitue une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2012	Net 2011
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 $	0 $	9 793 $	9 793 $
Campus régionaux	3 095 900	0	3 095 900	3 095 900
Stations de recherche	10 945 180	0	10 945 180	10 945 180
	14 050 873	0	14 050 873	14 050 873
Bâtiments				
Campus régionaux	34 432 429	6 304 559	28 127 870	27 421 242
Stations de recherche	21 652 263	4 533 991	17 118 272	16 371 438
	56 084 692	10 838 550	45 246 142	43 792 680
	70 135 565 $	10 838 550 $	59 297 015 $	57 843 553 $

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Au cours du présent exercice, l'IRAO a obtenu des ajouts aux immobilisations d'une valeur comptable de 1 400 000 $ (2011 – 2 408 730 $) auprès des locataires disposant de baux à long terme avec l'organisation. La valeur comptable est établie en fonction du coût des apports de biens aux contributeurs, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de la période relativement courte entre la date d'achat par le contributeur et l'actif apporté à l'organisation.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

5. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

L'IRAO a reçu des fonds pour mener à bien divers projets d'immobilisations financés. Ces fonds proviennent du fédéral – 1 382 500 $ (2011 – 0 $), du provincial – 13 684 424 $ (2011 – 5 347 202 $) et de l'industrie – 3 368 585 $ (2011 – 2 408 730 $).

6. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la portion non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO en 2007.

7. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 14 041 080 $ (2011 – 14 041 080 $) sont comptabilisés dans le Fonds d'infrastructure et représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2012	Total 2011
Propriété intellectuelle	834 324 $	292 690 $	0 $	1 127 014 $	1 077 756 $
Revenus de placements	34 166	43 452	5	77 623	135 215
	868 490	336 142	5	1 204 637	1 212 971
Dépenses	645 988	17 766	364	664 118	583 076
Dépréciation des placements	0	0	0	0	200
Surplus (déficit) net de l'exercice	222 502	318 376	(359)	540 519	629 695
Solde du fonds, début de l'exercice	1 187 985	1 491 177	0	2 679 162	2 049 467
Montants transférés	0	0	395	395	0
Dépréciation non réalisée des placements	(8 421)	(10 804)	0	(19 225)	0
Solde du fonds, fin de l'exercice	1 402 066 $	1 798 749 $	36 $	3 200 851 $	2 679 162 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales :

	2012	2011
Programme de nouvelles orientations de recherche	1 350 000 $	1 350 000 $
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
	1 850 000	1 850 000
Dépenses en capital secondaires	4 750 000	5 250 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	6 000 000	1 000 000
Paiement en remplacement d'impôts	550 000	250 000
	13 150 000 $	8 350 000 $

Les subventions liées aux paiements de transfert de capital du gouvernement provincial ci-après ont été en partie capitalisées comme des apports de fonds de capital différés et en partie comptabilisés à titre de revenus, comme suit :

	2012	2011
Dépenses en capital secondaires :		
Financement reçu	4 750 000 $	5 250 000 $
Capitalisé - Apports de fonds de capital différés	(2 413 292)	(1 459 095)
Revenu net	2 336 708 $	3 790 905 $
Elora Livestock Environmental and Energy Complex :		
Financement reçu	6 000 000 $	1 000 000 $
Capitalisé - Apports de fonds de capital différés	(6 000 000)	(1 000 000)
Revenu net	0 $	0 $

10. DIVULGATION DE CAPITAL

L'organisation définit le capital comme la somme des soldes de fonds et le calcule comme suit :

	2012	2011
Soldes de fonds formant le capital	17 360 306 $	16 734 101 $

Le but de l'organisation dans la gestion du capital est de protéger sa capacité à continuer ses activités et de conserver des soldes de fonds suffisants pour lui permettre de faire face à des événements financiers imprévus afin de maintenir l'équilibre de la structure financière.

L'organisation cherche à maintenir une liquidité et une capacité d'emprunt suffisantes pour pouvoir satisfaire à ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. L'organisation gère la structure du capital et procède à des ajustements selon l'évolution des conditions économiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, l'organisation peut modifier ou chercher à obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement.

L'organisation n'est pas assujettie aux normes de fonds propres d'origine externe.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Au cours du présent exercice, l'organisation a établi que le financement reçu au cours des années antérieures et les frais connexes encourus pour des projets d'immobilisations devraient avoir été respectivement des apports de capital différés et des ajouts aux immobilisations. En conséquence, les chiffres de l'exercice précédent ont été rajustés comme suit :

Augmentation des immobilisations en construction	163 177 $
Augmentation des immobilisations	5 258 094
Augmentation des apports de fonds de capital différés	5 605 932
Diminution des subventions – provinciales – dépenses en capital secondaires	(1 459 095)
Augmentation de l'amortissement des apports de capital différés	49 838
Diminution des dépenses en capital secondaires	(1 459 095)
Augmentation de l'amortissement des immobilisations	44 979
Diminution du solde d'ouverture – Fonds d'infrastructure	(189 520)

12. NOUVELLE ENTENTE DE FINANCEMENT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO), Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Integrated Grain Processors Co-operative Inc (IGPC) ont conjointement signé une entente aux termes de laquelle, conformément à un accord de subvention en capital ayant pris fin en juin 2006 entre le MAAARO et IGPC, IGPC a accepté de contribuer à un fonds de recherche et développement en échange de la subvention en capital octroyée par le MAAARO dans le cadre du Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol. IGPC a convenu de verser 280 000 $ par année durant 10 ans (pour un total de 2,8 millions de dollars), le premier paiement ayant lieu en avril 2012 et le paiement final, en avril 2021. Ces fonds doivent être versés directement à l'IRAO et déposés dans un fonds dont les objectifs sont de soutenir les activités de recherche qui :

- permettront l'amélioration continue des carburants de remplacement renouvelables biologiques et des processus et produits de l'industrie des bioproduits;
- favoriseront des occasions d'affaires agricoles à valeur ajoutée dans l'industrie des carburants de remplacement renouvelables de l'Ontario;
- aideront les installations de production de carburants de remplacement renouvelables de l'Ontario à participer de manière importante aux marchés mondiaux;
- créeront une plate-forme pour l'ensemble de la bioéconomie.

13. VIREMENT DE FONDS

La somme de 537 544 $ a été transférée du Programme de recherche sur les carburants de replacement renouvelables (CRR) au Programme de nouvelles orientations de recherche afin de mieux aligner la source et l'objectif des fonds reçus pour les CRR aux dépenses engagées dans plusieurs projets de recherche administrés par l'entremise du Programme de nouvelles orientations et de recherche sur les carburants de remplacement renouvelables et autres, durant la période s'échelonnant de septembre 2009 à l'année en cours. Ces projets de recherche ont été entrepris conformément aux objectifs et aux efforts combinés des deux programmes de recherche.

Annexe 1

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Etat de la situation financière
au 31 mars 2012

	IRAO	Infrastructure	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2012 (rapport 1)
	$	$	$	$	$	$	$	$
ACTIFS								
ACTIFS COURANTS								
Encaisse	2 985 161							2 985 161
Placements temporaires	7 507 811							7 507 811
Dus par l'IRAO		3 323 776	42 680		2 312 657	877 344	(6 556 457)	0
Comptes débiteurs	143 318	7 342			5 445	2 028		158 133
	10 636 290	3 331 118	42 680		2 318 102	879 372	(6 556 457)	10 651 105
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION (note 11)		8 490 842						8 490 842
IMMOBILISATIONS (notes 4 et 11)	9 793	59 287 222						59 297 015
	10 646 083	71 109 182	42 680	0	2 318 102	879 372	(6 556 457)	78 438 962
PASSIFS								
PASSIFS COURANTS								
Dus à d'autres fonds de recherche	6 556 457						(6 556 457)	0
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	888 775	95 914	2 680		333 103	88 135		1 408 607
Retenues					343 702	27 740		371 442
Dépenses non engagées			40 000		3 693 282	806 438		4 539 720
Revenu différé		27 787						27 787
	7 445 232	123 701	42 680	0	4 370 087	922 313	(6 556 457)	6 347 556
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (notes 5 et 11)		18 435 508						18 435 508
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)		36 295 592						36 295 592
	7 445 232	54 854 801	42 680	0	4 370 087	922 313	(6 556 457)	61 078 656
SOLDE DES FONDS, fin de l'exercice	3 200 851	2 213 301			(2 051 985)	(42 941)		3 319 226
APPORTS DE BIENS (note 7)		14 041 080						14 041 080
	3 200 851	16 254 381			(2 051 985)	(42 941)		17 360 306
	10 646 083	71 109 182	42 680	0	2 318 102	879 372	(6 556 457)	78 438 962

Voir les notes afférentes

Annexe 2

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Etat des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	IRAO (note 8)	Infrastructure	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Total au 31 mars 2012 (rapport 2)
	$	$	$	$	$	$	$
REVENUS							
Recherche							
Subventions – provinciales (note 9)					1 350 000	500 000	1 850 000
Propriété intellectuelle	1 127 014						1 127 014
	1 127 014	0		0	1 350 000	500 000	2 977 014
Propriété							
Subventions – provinciales – dépenses en capital secondaires (notes 9 et 11)		2 336 708					2 336 708
Revenu locatif – provinciales		351 750					351 750
Revenu locatif – secteur privé		663 377					663 377
Opérations et entretien – provinciales		321 576					321 576
Opérations et entretien – secteur privé		11 580					11 580
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts (note 9)		550 000					550 000
Paiement en remplacement d'impôts		119 975					119 975
Amortissement des apports de capital différés (note 11)		2 184 898					2 184 898
	0	6 539 864	0	0	0	0	6 539 864
Autres							
Revenus de placements	77 623	51 297	9 874	95	34 004	15 843	188 736
	1 204 637	6 591 161	9 874	95	1 384 004	515 843	9 705 614
DÉPENSES							
Recherche							
Projet ou programme de recherche			57 788	12 003	1 358 482	533 381	1 961 654
Propriété intellectuelle	661 501						661 501
	661 501	0	57 788	12 003	1 358 482	533 381	2 623 155
Propriété							
Paiement en remplacement d'impôts		750 641					750 641
Dépenses en capital secondaires (note 11)		2 859 945					2 859 945
Opérations et entretien		807 916					807 916
Amortissements des immobilisations (note 11)		2 184 898					2 184 898
	0	6 603 400	0	0	0	0	6 603 400
Autres							
Autres dépenses	2 617						2 617
	664 118	6 603 400	57 788	12 003	1 358 482	533 381	9 229 172
EXCÉDENT (MANQUE À GAGNER) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	540 519	(12 239)	(47 914)	(11 908)	25 522	(17 538)	476 442
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	0	0	57 437		10 640	131 439	199 516
DÉPRÉCIATON NON RÉALISÉE DES PLACEMENTS	(19 225)	(15 127)			(11 221)	(4 180)	(49 753)
	521 294	(27 366)	9 523	(11 908)	24 941	109 721	626 205
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	2 679 162	16 281 747	528 021	12 303	(2 614 470)	(152 662)	16 734 101
VIREMENTS INTERFONDS (note 13)	395		(537 544)	(395)	537 544		0
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	3 200 851	16 254 381	0	0	(2 051 985)	(42 941)	17 360 306

Voir les notes afférentes

METROLINX
An agency of the Government of Ontario

Le 28 juin 2012

La responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction et le Conseil d'administration de Metrolinx sont responsables des états financiers et de toutes les autres données qui y figurent. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus établis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les sommes incluses dans les états financiers se fondent, le cas échéant, sur les meilleures estimations et décisions de la direction.

La direction a établi des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des méthodes de gestion qu'il tient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont menées pour évaluer les systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont produits à l'intention du Comité de vérification.

Le Conseil d'administration de Metrolinx s'assure, par l'entremise du Comité de vérification, que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le comité examine les états financiers et le rapport produit par les vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par Deloitte & Touche s.r.l., le vérificateur externe nommé par Metrolinx. Dans le cadre de ses responsabilités, le vérificateur externe doit exprimer une opinion quant à la présentation juste des états financiers en conformité des principes comptables canadiens généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012, le Conseil d'administration de Metrolinx devait, par l'entremise du Comité de vérification, s'assurer que la direction s'était acquittée de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction, le vérificateur interne et Deloitte & Touche s.r.l. afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité examine les états financiers avant de recommander leur approbation par le Conseil d'administration. Deloitte & Touche s.r.l. jouit d'un accès direct et sans réserve au Comité de vérification, avec et sans la participation de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses constatations concernant l'intégrité des rapports financiers de Metrolinx et l'efficacité du système de contrôles internes.

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction

Robert Siddall, CA
Directeur financier

20 Bay Street, Suite 600, Toronto, Ontario, Canada M5J 2W3

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Metrolinx,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2012

Metrolinx

Bilan
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2011 (note 22)
	$	$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	**220 422**	158 432
Débiteurs (note 8)	**83 318**	167 094
Apports à recevoir de la province d'Ontario	**96 387**	21 332
Apports à recevoir de municipalités	**750**	2 736
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	**27 625**	49 153
Pièces de rechange et fournitures	**3 198**	3 699
Charges payées d'avance	**11 168**	9 799
	442 868	412 245
Fonds détenus pour la province d'Ontario (note 6)	**46 667**	46 667
Immobilisations (note 7)	**6 533 278**	4 913 254
Dépôts sur terrain (note 9)	**58 659**	33 185
Avances sur projets d'investissement (note 9)	**197 054**	72 843
Bail à long terme (note 10)	**28 861**	29 188
	7 307 387	5 507 382
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	**399 450**	365 118
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	**5 588**	9 299
	405 038	374 417
Avance reçue de la province d'Ontario (note 6)	**46 667**	46 667
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	**5 072 782**	3 821 176
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (note 13)	**30 064**	26 464
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 14)	**50 610**	45 631
	5 605 161	4 314 355
Engagements (note 18)		
Éventualités (note 19)		
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 15)	**1 716 211**	1 198 107
Actifs nets investis dans le bail à long terme	**28 861**	29 188
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 16)	**26 332**	26 332
Insuffisance des actifs nets	**(69 178)**	(60 600)
	1 702 226	1 193 027
	7 307 387	5 507 382

Au nom du conseil,

Stephen Smith

_____, administrateur

_____, administrateur

Metrolinx

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011 (ajusté – note 17)
	$	$
Produits		
Produits d'exploitation (note 17)	**354 918**	326 593
Apport de la province d'Ontario	**99 678**	97 137
Apport du gouvernement du Canada	**151**	177
Revenu de placement	**1 622**	1 150
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	**245 770**	220 607
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations	**1 130**	(781)
	703 269	644 883
Charges		
Fournitures et services (note 7b)	**29 535**	34 123
Entretien du matériel	**60 511**	55 044
Installations et voies	**69 891**	58 865
Main-d'œuvre et avantages sociaux	**173 020**	150 411
Exploitation des voies et des autobus (note 17)	**141 595**	136 510
Amortissement des immobilisations	**253 024**	220 823
Amortissement d'un bail à long terme	**327**	327
	727 903	656 103
Excédent des charges sur les produits	**(24 634)**	(11 220)

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	Investis en immobilisations (note 15)	Investis dans un bail à long terme	Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 16)	Insuffisance	2012 Total	2011 (note 22) Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au début	1 198 107	29 188	26 332	(60 600)	1 193 027	825 433
Excédent des charges sur les produits				(24 634)	(24 634)	(11 220)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement des produits)	(8 501)	(327)	-	8 828	-	-
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 20c)	-	-	-	-	-	2 006
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	505 793	-	-	-	505 793	343 793
Cession de terrains	(6 250)	-	-	6 250	-	-
Cession d'actifs de la RTCRT	(978)	-	-	978	-	-
Dépôts sur terrain	28 040	-	-	-	28 040	33 015
Solde à la fin	1 716 211	28 861	26 332	(69 178)	1 702 226	1 193 027

Metrolinx

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011 (note 22)
	$	$
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	**(24 634)**	(11 220)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	**253 351**	221 150
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations	**(1 130)**	781
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(245 770)**	(220 607)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des prestations	**8 578**	7 037
	(9 605)	(2 859)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**83 776**	(125 906)
Apports à recevoir de la province d'Ontario	**(75 055)**	38 148
Apports à recevoir de municipalités	**1 986**	17 264
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	**21 528**	(1 420)
Pièces de rechange et fournitures	**501**	678
Charges payées d'avance	**(1 369)**	(4 365)
Créditeurs et charges à payer	**34 332**	113 204
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	**(3 711)**	(725)
	52 383	34 019
Activités d'investissement		
Débiteur à long terme	**-**	800
Acquisitions d'immobilisations	**(1 806 115)**	(1 228 996)
Produits découlant de la cession d'immobilisations	**9 605**	3 158
Dépôts sur terrain	**(28 040)**	(33 015)
Avances sur projets d'investissement	**(197 054)**	(72 843)
	(2 021 604)	(1 330 896)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	**533 833**	376 808
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus ou à recevoir	**1 497 378**	958 047
	2 031 211	1 334 855
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**61 990**	37 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**158 432**	120 454
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**220 422**	158 432
Opération sans effet sur la trésorerie		
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 20c)	**-**	2 006

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État, relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créé en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton. Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amènera la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

Réseau GO est une division de Metrolinx qui exploite un réseau de transport interrégional composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie et de Guelph et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

Au cours de 2011, Metrolinx s'est engagée à construire et à exploiter un service de trains entre l'aéroport international Pearson et la gare Union. Une division d'exploitation distincte a été créée afin d'assurer la livraison du projet le 1er avril 2011.

Une division d'exploitation distincte a également été créée le 30 juin 2011 afin de mettre en place et d'exploiter le système tarifaire PRESTO.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada établis dans la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont inclus dans le coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation afin de capitaliser et d'amortir ses immeubles et son matériel lié aux trains et aux autobus. En vertu de cette approche, toutes les composantes liées à la structure d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur une durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est achevée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà capitalisés sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse être utilisée à d'autres fins ou que la récupération des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimée et qu'il soit probable que le recouvrement repose sur des ententes connexes.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Immeubles, y compris les abribus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus, y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel informatique et logiciels	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, y compris le mobilier et l'équipement	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque la construction est pratiquement terminée et que l'actif est prêt à être utilisé à des fins productives.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail à l'égard de la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de la période correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des participants.

Metrolinx offre également d'autres avantages sociaux futurs calculés au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des participants.

Produits liés aux services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu. Les montants comptabilisés d'avance sont inscrits au bilan à titre de produits comptabilisés d'avance.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période d'amortissement des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement pour les obligations futures prévues et procurent une certaine souplesse en cas d'incertitudes. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées au bilan à titre d'actifs nets.

Classement des instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les débiteurs, les apports à recevoir de la province d'Ontario, les apports à recevoir des municipalités, les apports à recevoir du gouvernement du Canada et les fonds détenus pour la province d'Ontario ont été classés comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer et l'avance consentie par la province d'Ontario ont été classés comme autres passifs financiers.

Les éléments détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état des résultats de la période visée. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de vente ou d'achat d'un élément non financier

Tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif, Metrolinx a choisi, dans ses conventions comptables, de ne pas appliquer le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en ce qui a trait à la conclusion de contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers, y compris les dérivés incorporés dans ces contrats. Par conséquent, les contrats visant l'achat de carburant diesel ne sont pas assujettis au chapitre 3855 et ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, ils sont présentés à la note 3.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont les produits comptabilisés d'avance, l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, les prestations de retraite complémentaires à verser et d'autres avantages sociaux futurs à payer.

Convention comptable future

En décembre 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes d'État sans but lucratif doivent adopter les normes comptables du secteur public et devront choisir entre a) les normes comptables pour les organismes sans but lucratif qui sont intégrées au *Manuel du secteur public* de l'ICCA, ou b) le *Manuel du secteur public* de l'ICCA, excluant les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Metrolinx appliquera les normes comptables pour les organismes sans but lucratif qui sont intégrées au *Manuel du secteur public* de l'ICCA pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2012. L'incidence de la convergence vers ces nouvelles normes est présentement évaluée.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

3. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des apports à recevoir de la province d'Ontario, des apports à recevoir de municipalités, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des fonds détenus pour la province d'Ontario, des créditeurs et charges à payer, ainsi que de l'avance consentie par la province d'Ontario, est réputée se rapprocher de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les autres comptes présentés au bilan, soit les pièces de rechange et les fournitures, les charges payées d'avance, les immobilisations, le dépôt sur terrain, les avances sur projets d'investissement, le bail à long terme, les produits comptabilisés d'avance, les apports reportés afférents aux immobilisations, les prestations de retraite complémentaires à verser et les autres avantages sociaux futurs ne sont pas des instruments financiers.

Metrolinx a choisi de suivre les directives de présentation du chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la plupart des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et est donc touchée par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel. Au 31 mars 2012, Metrolinx n'avait conclu aucun contrat d'achat à terme.

4. Informations à fournir sur le capital

La structure du capital de Metrolinx comprend les actifs nets et les apports reportés afférents aux immobilisations.

Le principal objectif de Metrolinx en ce qui a trait à la gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'être en mesure de continuer à offrir un niveau de service approprié à ses parties prenantes.

Metrolinx est assujettie à des restrictions relatives à l'utilisation des apports reportés afférents aux immobilisations grevés d'affectations externes. Metrolinx emploie des processus de contrôle interne afin de s'assurer que les restrictions sont respectées avant l'affectation des ressources et elle s'y est conformée tout au long de la période.

Metrolinx gère sa structure du capital et effectue des ajustements à celle-ci en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

5. Soldes de portefeuille électronique PRESTO

Les soldes de portefeuilles électroniques PRESTO, totalisant un montant de 5 669 $ (1 634 $ en 2011), ont été inclus dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes de portefeuilles électroniques sont détenus au nom des titulaires de carte de transport, et un élément de passif a donc été inscrit dans les créditeurs et charges à payer.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

6. Fonds détenus pour la province d'Ontario

En 2007, l'ancienne Régie des transports en commun du grand Toronto (le « Réseau GO ») a reçu une subvention d'un montant de 46 667 $ de la province d'Ontario. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la Commission de transport de Toronto (la « CTT ») au projet GTA Farecard. La CTT n'a pas encore respecté les exigences relatives à la réception de ces fonds. Par conséquent, les fonds détenus par Metrolinx et l'obligation à l'égard de la province sont présentés de façon distincte au bilan.

7. Immobilisations

a)

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Terrain	1 554 642	-	1 554 642	1 104 078
Immeubles	529 098	271 844	257 254	255 016
Améliorations locatives	27 662	23 317	4 345	4 585
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 276 714	331 464	945 250	898 621
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 338 210	531 443	806 767	740 542
Travaux de voie et installation	533 279	132 162	401 117	289 213
Travaux en cours	1 949 021	-	1 949 021	1 091 274
Autobus	290 961	152 030	138 931	143 291
Aires de stationnement	321 880	109 358	212 522	161 960
Matériel informatique et logiciels	288 143	75 018	213 125	170 099
Autres	144 149	93 845	50 304	54 575
	8 253 759	1 720 481	6 533 278	4 913 254

Les travaux en cours comprennent les éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Expansion du couloir ferroviaire	549 689	282 732
Gare Union	196 122	139 177
Parc ferroviaire	250 584	111 998
Système PRESTO	129 758	61 086
Transport urbain léger et rapide et service d'autobus directs	466 879	220 033
Divers	355 989	276 248
	1 949 021	1 091 274

b) Les fournitures et les services indiqués dans l'état des résultats de 2011 comprennent les coûts liés à la conception et à la mise en valeur d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été achevées comme prévu. En 2011, Metrolinx a reporté la conception et la construction du nouveau système de signalisation du couloir ferroviaire de la gare Union. Une partie des coûts engagés pour ce projet sont liés à des éléments inutilisables dans l'avenir et ont été radiés des travaux en cours.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

8. Débiteurs

a) Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
TVH recouvrable	54 351	80 355
Coûts recouvrables liés à PRESTO	14 430	17 929
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la CTT	-	52 984
Autres débiteurs	14 537	15 826
	83 318	167 094

b) Les débiteurs comprennent un montant de néant (52 984 $ en 2011) lié à la conception des couloirs de transport urbain léger de la Ville de Toronto. D'après le protocole d'entente entre la Ville de Toronto, Metrolinx et la province d'Ontario daté du 31 mars 2011, ces projets avaient été reportés à ce moment. Le protocole d'entente prévoit le recouvrement, par la Ville de Toronto, des dépenses liées à la conception du réseau de transport urbain léger en surface des stations Eglinton, Finch West et Sheppard East. Par conséquent, ces coûts avaient été reclassés des travaux en cours aux débiteurs en date du 31 mars 2011. Certains coûts liés aux changements apportés à la conception de la station Eglington ont également été radiés des travaux en cours. Au cours de 2012, Metrolinx et la Ville de Toronto ont convenu de reprendre les projets, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Metrolinx. Ce dernier a approuvé la reprise du projet le 25 avril 2012, sous réserve de l'approbation du ministère des Transports. Le montant précédemment inscrit dans les débiteurs a donc été reclassé dans les travaux en cours.

9. Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu des protocoles d'accord avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (le « YRRTC »), la municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (la « CTT »). Les protocoles d'accord décrivent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les protocoles d'accord définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Les protocoles d'accord initiaux avaient été conclus pour la période du 1er avril au 31 décembre 2009. Les protocoles d'accord établis avec le YRRTC et la Région de York ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2011. Le 14 avril 2011, une entente cadre a été conclue avec le YRRTC et la Région de York. Celle-ci couvre les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés pour construire la voie rapide pour autobus. Le protocole d'accord établi avec la Ville de Toronto et la CTT a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la CTT et la Ville auront conclu des accords juridiques définitifs, selon la première de ces dates.

Dans le cadre de ces accords, des avances ont été versées à la Région de York et à la Commission de transport de Toronto afin de leur fournir un fonds de roulement pour des dépôts sur terrain totalisant 47 509 $ (30 520 $ en 2011) et pour des coûts liés à d'autres projets totalisant 197 054 $ (72 843 $ en 2011) en vue de financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la Commission de transport de Toronto au nom de Metrolinx. Les dépôts sur terrain susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie rapide de la Région de York et des couloirs de transport urbain léger de la Ville de Toronto. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

9. Avances sur projets d'investissement (suite)

Au 31 mars 2012, Metrolinx avait passé en charges environ 782,6 M$ (346,3 M$ en 2011) relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés jusqu'au 30 septembre 2012 et des dépôts liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2012	2011
	$	$
Région de York	**188 679**	78 768
Commission de transport de Toronto	**55 884**	24 595
	244 563	103 363

10. Bail à long terme

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Bail, gare Union	**32 704**	**3 843**	**28 861**	29 188

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**3 821 176**	3 083 736
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province d'Ontario	**1 456 546**	904 263
Municipalités	**30 223**	29 179
Gouvernement du Canada	**10 607**	24 605
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(245 770)**	(220 607)
Solde à la fin	**5 072 782**	3 821 176

Metrolinx a comptabilisé un manque de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 181 845 $ (25 155 $ en 2011) afin de combler l'insuffisance de fonds de l'exercice considéré. Le montant cumulé s'établit à 381 801 $. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution à l'insuffisance de fonds.

12. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 12 576 $ (9 409 $ en 2011).

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires

Réseau GO ayant été intégré à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la province à la Commission des services du Grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que Réseau GO était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et, par conséquent, Réseau GO a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1er avril 2010. La charge de l'exercice a été déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services, conformément au chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élevaient à 4 001 $ (3 485 $ en 2011).

À des fins de comptabilisation des prestations complémentaires, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui correspond à la partie des gains et des pertes cumulés qui dépasse 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Les données concernant les prestations de retraite complémentaires à verser de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	48 423	36 345
Juste valeur des actifs du régime	732	734
Situation de capitalisation – déficit du régime	47 691	35 611
Perte actuarielle nette non amortie	(17 627)	(9 147)
Passif au titre des prestations constituées	30 064	26 464

Le tableau suivant présente de l'information sur l'obligation au titre des prestations constituées :

	2012	2011
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées au début	36 345	30 998
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 165	1 009
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 145	1 991
Prestations versées	(405)	(315)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	9 173	2 662
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	48 423	36 345

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2012	2011
	$	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 165	1 009
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 145	1 991
Rendement réel des actifs du régime	(2)	(1)
Gain actuariel sur l'obligation	9 173	2 662
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	2	1
Écart entre l'amortissement de la perte et la perte réelle sur l'obligation pour l'exercice	(8 482)	(2 177)
	4 001	3 485

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	2012	2011
	%	%
Trésorerie investie	18	25
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	82	75
	100	100

Le tableau suivant présente d'autres informations concernant le régime de prestations de Metrolinx :

	2012	2011
	$	$
Cotisations de l'employeur	400	600
Prestations versées	405	315

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	4,4 % (5,75 % en 2011)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2011)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2011)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service	8 ans (8 ans en 2011)

14. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des régimes d'assurance vie et de soins de santé postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

14. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2011. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers découlant de l'évaluation se fondent sur le chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffraient à 6 741 $ (5 647 $ en 2011).

À des fins de comptabilisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui correspond à la partie des gains et des pertes cumulés qui dépasse 10 % de l'obligation au titre de prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	88 689	62 622
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	88 689	62 622
Perte actuarielle nette non amortie	(38 079)	(16 991)
Passif au titre des prestations constituées	50 610	45 631

Les données concernant l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées au début	62 622	49 391
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 294	2 601
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constitutées	3 698	2 924
Prestations versées	(2 009)	(1 781)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	22 084	9 487
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	88 689	62 622

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 294	2 601
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 698	2 924
Perte actuarielle sur l'obligation	22 084	9 487
Écart entre l'amortissement de la perte et la perte réelle sur l'obligation pour l'exercice	(21 335)	(9 365)
	6 741	5 647

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

14. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	4,4 % (5,8 % en 2011)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT	4 % (5,5 % en 2011)
Taux d'actualisation pour les indemnités de départ des retraités	3,7 % (4,6 % en 2011)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	14 ans (14 ans en 2011)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAT	10 ans (10 ans en 2011)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	8 ans (9 ans en 2011)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2011)
Taux d'inflation par année	2 % (2,25 % en 2011)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	6,7 % (6,7 % en 2011)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	4,3 % (4,2 % en 2011)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 % (4 % en 2011)

15. Actifs nets investis en immobilisations

	2012	2011
	$	$
Immobilisations	**6 533 278**	4 913 254
Dépôts sur terrain	**58 659**	33 185
Avances sur projets d'investissement	**197 056**	72 844
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	**(5 072 782)**	(3 821 176)
	1 716 211	1 198 107

16. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissaient comme suit :

	2012	2011
	$	$
RDIFM	**21 051**	21 051
Obligation au titre de l'emploi	**889**	889
Maintien d'une autoassurance	**2 013**	2 013
Stabilisation	**2 379**	2 379
	26 332	26 332

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« RDIFM ») vise à soutenir le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

16. Actifs nets grevés d'une affectation interne (suite)

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à soutenir le financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

17. Produits d'exploitation

À compter de 2012, les produits d'exploitation sont indiqués déduction faite des frais d'intégration tarifaire, qui s'élèvent à 7 479 $ (7 247 $ en 2011). Auparavant, les frais d'intégration étaient compris dans les charges d'exploitation des voies ferroviaires et des autobus. Par conséquent, les chiffres de 2011 correspondants pour les produits d'exploitation et les charges d'exploitation des voies ferroviaires et des autobus ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

18. Engagements

a) Les paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	$
2013	15 567
2014	15 724
2015	13 600
2016	13 080
2017	12 833
Par la suite	12 304
	83 108

b) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 3,8 G$ pour divers projets d'immobilisations et diverses acquisitions.

c) La prestation d'une partie importante des services offerts par Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR ») et Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes, qui représentent un montant d'environ 126 000 $ par année :

i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN prenant fin le 31 mai 2016;
ii) Convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2014;
iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2013;
iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2013;
v) Contrat d'entretien courant des voies et des signaux avec PNR prenant fin le 30 juin 2016;
vi) Entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2015.

d) À la date de clôture, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 309 $ (338 $ en 2011).

19. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a étudié ces réclamations et a établi les provisions nécessaires. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut pour l'instant être déterminée, le règlement sera comptabilisé lorsque l'on déterminera que le litige fera probablement l'objet d'un règlement et que le montant de ce dernier peut être déterminé.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

20. Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Le ministère des Transports de l'Ontario, la Commission de révision de l'évaluation foncière, Infrastructure Ontario, Ontario Realty Corporation et Northland Ontario ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 1 794 $ (1 639 $ en 2011), 27 $ (néant en 2011), 2 771 $ (néant en 2011), 401 $ (536 $ en 2011) et 10 409 $ (21 374 $ en 2011) au cours de l'exercice en contrepartie de services rendus. Au 31 mars 2012, les créditeurs et charges à payer comprenaient des montants de 865 $ (437 $ en 2011) et de 3 265 $ (néant en 2011) dus respectivement au ministère des Transports de l'Ontario et à Infrastructure Ontario.

b) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le ministère des Transports de l'Ontario a facturé à Metrolinx un montant de 1 188 $ pour la vente d'un terrain. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le montant avait été réduit de 3 $ afin de le ramener à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le ministère des Transports de l'Ontario au moment de la vente. Au 31 mars 2012, les débiteurs comprenaient un montant de néant (1 185 $ en 2011) dû au ministère des Transports de l'Ontario à cet égard.

c) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Metrolinx a acquis un terrain du ministère des Transports de l'Ontario pour la somme de 2 $. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le Ministère, laquelle s'élevait à 2 006 $.

Les opérations dont il est fait mention à la note 20a) sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les apports d'immobilisations de la province sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les soldes qui sont exigibles de la province d'Ontario ou qui sont à verser à cette dernière sont présentés de manière distincte au bilan. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

21. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie.

a) Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient des indemnisations en faveur de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager les contreparties des pertes subies en raison du non-respect de déclarations faites et de règlements, ou relativement à des poursuites judiciaires ou des sanctions prévues par la loi qu'elles pourraient subir en raison de l'opération. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et l'on ne peut effectuer d'estimation raisonnable du montant maximal d'un éventuel remboursement.

b) Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, notamment à l'égard de tous les coûts nécessaires au règlement des poursuites ou des actions en justice occasionnés par leur association avec Metrolinx, sous réserve de certaines restrictions. Metrolinx a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin de réduire le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée agit à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Metrolinx

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

21. Garanties (suite)

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

22. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

100 Queen's Park 416.586.8000
Toronto, Ontario www.rom.on.ca
Canada M5S 2C6

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2012 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 7 juin 2012.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

W.T. Graesser
Vice-président et directeur financier

Glenn Dobbin
Directeur adjoint et chef des opérations

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario aux 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 7 juin 2012
Toronto, Canada

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

États de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010

	2012	2011	2010
Actif			
Actif à court terme			
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 9)	759 $	493 $	1 870 $
Autres débiteurs	1 050	1 543	1 170
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 871	1 651	1 099
Placements (note 2)	335	323	341
	4 015	4 010	4 480
Charge de retraite reportée (note 10)	5 714	4 051	218
Immobilisations (note 3)	250 567	258 951	265 540
	260 296 $	267 012 $	270 238 $
Passif et déficit net			
Passif à court terme			
Dette bancaire [note 11 a)]	3 979 $	4 178 $	3 904 $
Créditeurs et charges à payer	7 503	8 167	6 340
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 11 b)]	4 414	7 283	13 000
Apports reportés (note 5)	2 546	4 462	3 325
Produits reportés	2 997	2 694	2 520
	21 439	26 784	29 089
Dette à long terme [note 11 b)]	35 486	34 917	35 840
Apports de capital reportés (note 6)	207 656	211 020	213 063
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 10)	7 560	6 950	6 436
	272 141	279 671	284 428
Déficit net			
Déficit d'exploitation	(13 198)	(13 967)	(15 388)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 353	1 308	1 198
	(11 845)	(12 659)	(14 190)
Engagements (note 14)			
	260 296 $	267 012 $	270 238 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, fiduciaire

_____, fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

États des résultats
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	Fonds d'exploitation	Fonds grevés d'affectations	Fonds des immobilisations	2012 Total	2011 Total
Produits					
Subventions (note 7)	30 899 $	3 348 $	– $	34 247 $	34 547 $
Droits d'entrée	7 731	–	–	7 731	9 865
Programmes du Musée	2 565	–	–	2 565	2 385
Services complémentaires	9 103	–	–	9 103	10 637
Revenus de placement	–	1	–	1	1
Dons en nature	–	1 865	–	1 865	7 305
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 419	11 419	11 253
Divers	804	538	–	1 342	1 746
	51 102	5 752	11 419	68 273	77 739
Charges					
Conservation et gestion des collections	10 145	1 210	–	11 355	12 426
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	11 462	593	–	12 055	12 607
Services complémentaires	5 677	–	–	5 677	6 853
Frais généraux et frais d'administration	3 605	–	–	3 605	3 438
Programmes éducatifs et grand public	2 463	486	–	2 949	3 562
Bibliothèque et services d'information	2 823	–	–	2 823	2 724
Aménagement des expositions et galeries	3 516	–	–	3 516	3 259
Commercialisation et relations publiques	4 312	–	–	4 312	4 677
Expositions temporaires	3 695	–	–	3 695	3 369
Artéfacts et spécimens					
Dons en nature	–	1 865	–	1 865	7 305
Acquisitions	–	1 541	–	1 541	1 962
Intérêts	1 899	–	–	1 899	2 166
Amortissement des immobilisations	736	6	11 419	12 161	11 854
Divers	–	6	–	6	6
	50 333	5 707	11 419	67 459	76 208
Excédent des produits par rapport aux charges	769 $	45 $	– $	814 $	1 531 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

États de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2012	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(13 967) $	1 308 $	(12 659) $
Excédent des produits par rapport aux charges	814	–	814
Virement interfonds	(45)	45	–
Solde à la clôture de l'exercice	(13 198) $	1 353 $	(11 845) $

2011	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(15 388) $	1 198 $	(14 190) $
Excédent des produits par rapport aux charges	1 531	–	1 531
Virement interfonds	(110)	110	–
Solde à la clôture de l'exercice	(13 967) $	1 308 $	(12 659) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

États des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	814 $	1 531 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	12 161	11 854
Amortissement des apports de capital reportés	(11 419)	(11 253)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(266)	1 377
Autres débiteurs	493	(373)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(220)	(552)
Créditeurs et charges à payer	(664)	1 827
Apports reportés	(1 916)	1 137
Produits reportés	303	174
Variation de la charge de retraite reportée	(1 663)	(3 833)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	610	514
	(1 767)	2 403
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	8 055	9 210
Acquisitions d'immobilisations	(3 777)	(5 265)
	4 278	3 945
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(2 300)	(6 640)
Variation de la dette bancaire	(199)	274
	(2 499)	(6 366)
Activités d'investissement		
Variation des placements	(12)	18
Augmentation de la trésorerie soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le 1er avril 2011, le Musée a adopté la norme 4200, « Normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public » du chapitre des « Normes comptables pour le secteur public » (« NCSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il s'agit des premiers états financiers dressés conformément aux NCSP du Canada.

En vertu des dispositions transitoires des NCSP du Canada, le Musée a appliqué les changements de manière rétrospective, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1er avril 2010 et toutes les informations données à des fins de comparaison ont été présentées conformément aux NCSP du Canada.

La note 15 présente un résumé des ajustements transitoires comptabilisés au déficit net. Aucun ajustement transitoire n'a été comptabilisé à l'excédent des produits par rapport aux charges.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux NCSP du Canada. Les principales normes sont les suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la communication de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

ii) Fonds grevés d'affectations

Le fonds grevés d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

c) Instruments financiers autres que des placements

La dette bancaire est évaluée à la juste valeur. Les autres débiteurs et les montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement.

d) Placements

Les placements sont évalués à la juste valeur. Une variation importante de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation à titre de gain ou perte de réévaluation, jusqu'à ce que les placements soient décomptabilisés. Lorsque les placements sont décomptabilisés, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux placements décomptabilisés est contrepassé et reclassé dans les états des résultats.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les titres à revenu fixe, les fonds communs de placement et les actions qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction afférents sont passés en charges au moment de la comptabilisation initiale. Les placements qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Placements (suite)

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de règlement.

e) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2012, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

f) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans la période au cours de laquelle les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

g) Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs au titre des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt en vigueur sur les obligations à long terme.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Régimes d'avantages sociaux (suite)

Les gains et pertes actuariels cumulés non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe de salariés actifs couvert par le régime.

Les droits aux congés rémunérés comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent, et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

h) Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

i) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue des états de la situation financière. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

k) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

l) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des exercices considérés. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

m) Récentes prises de position en comptabilité

Instruments financiers

En mars 2011, le CCSP a publié la norme 3450, « Instruments financiers ». La norme s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012, l'application anticipée étant permise. L'application anticipée de la norme par le Musée a eu lieu le 1er avril 2010. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 2.

2. Placements

	2012		2011		2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe	335 $	329 $	323 $	322 $	341 $	339 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2. Placements (suite)

Les gains et les pertes non réalisés sur les placements ne sont pas importants sur une base annuelle, ce qui explique qu'un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus dans les présents états financiers.

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance à un taux de 0,98 % (1,00 % en 2011 et 0,25 % en 2010) et leur date d'échéance est le 5 avril 2012 (en mai 2011 au 31 mars 2011 et en juin 2010 au 1er avril 2010).

Gestion du risque de placement

La gestion du risque se rapporte à la compréhension des risques associés à l'ensemble des domaines de l'entreprise ainsi qu'au contexte d'exploitation connexe, et à la gestion dynamique de ces risques. Les placements sont surtout exposés au risque de taux d'intérêt et au risque de marché.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des titres à revenu fixe que détient le Musée. Celui-ci gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par des institutions financières.

b) Risque de marché

Le risque de marché résulte de la négociation des titres de participation, des fonds communs de placement et des titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le Musée à un risque de perte. Celui-ci atténue ce risque en instituant des mesures de contrôle visant à suivre de près et à limiter les niveaux de concentration de ce risque.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

3. Immobilisations

2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	931 $	– $	931 $
Bâtiments	41 476	31 856	9 620
Galeries	17 540	15 524	2 016
Amélioration des bâtiments	24 109	16 394	7 715
Projet ROM			
Bâtiments	205 064	26 842	178 222
Galeries	63 223	13 700	49 523
Mobilier et matériel	5 254	2 714	2 540
	357 597 $	107 030 $	250 567 $

2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	931 $	– $	931 $
Bâtiments	41 476	30 815	10 661
Galeries	17 540	15 072	2 468
Amélioration des bâtiments	22 232	15 121	7 111
Projet ROM			
Bâtiments	205 064	21 292	183 772
Galeries	61 782	10 559	51 223
Mobilier et matériel	5 679	2 894	2 785
	354 704 $	95 753 $	258 951 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

3. Immobilisations (suite)

2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	931 $	– $	931 $
Bâtiments	41 476	29 776	11 700
Galeries	17 630	14 417	3 213
Amélioration des bâtiments	21 303	14 033	7 270
Projet ROM			
Bâtiments	204 754	15 742	189 012
Galeries	58 184	7 604	50 580
Mobilier et matériel	6 094	3 260	2 834
	350 372 $	84 832 $	265 540 $

Au 31 mars 2012, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 102 $ (3 631 $ en 2011 et 174 $ en 2010).

4. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2012, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Musée a ajouté environ 24 450 objets (150 en 2011 et 132 en 2010) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation (note 9) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice. Les subventions qui comportent des restrictions sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans les états des résultats. Les variations du solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2012	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	211 020 $	213 063 $	217 475 $
Amortissement des apports de capital reportés	(11 419)	(11 253)	(11 180)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 9)	8 055	9 210	6 768
Solde à la clôture de l'exercice	207 656 $	211 020 $	213 063 $

7. Subventions

	2012	2011
Province d'Ontario		
Exploitation	28 631 $	28 273 $
Divers	32	28
Gouvernement du Canada	436	416
Fondation (note 9)	5 148	5 830
	34 247 $	34 547 $

8. Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution du déficit net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2012	2011
Salaires et avantages sociaux (note 10)	31 042 $	31 306 $
Biens et services acquis	22 591	25 743
Amortissement des immobilisations	12 161	11 854
Dons en nature	1 865	7 305
	67 659 $	76 208 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2011	30 juin 2010	30 juin 2009
Fonds non affectés	(3 154) $	(4 418) $	(2 349) $
Fonds affectés disponibles actuellement	8 945	8 012	3 453
Fonds de dotation			
Grevés d'affectations d'origine externe	21 813	18 312	15 518
Grevés d'affectations d'origine interne	11 487	10 926	10 557
	39 091 $	32 832 $	27 179 $

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Fondation a octroyé 8 513 $ (13 808 $ en 2011) au Musée. De cette somme, une tranche de 2 164 $ (3 626 $ en 2011) a été constatée à titre d'apports reportés (note 5), une tranche de 4 377 $ (7 066 $ en 2011) a été comptabilisée comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 6), une tranche de néant (néant en 2011) a été comptabilisée à titre d'apports de capital reportés pour d'autres actifs (note 6) et une tranche de 1 972 $ (3 116 $ en 2011) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 5).

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

10. Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses salariés. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service des participants et le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations au titre des soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les détails de ces régimes sont résumés ci-après.

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	2012	2011
Régime de retraite à prestations déterminées	1 581 $	885 $
Autres avantages postérieurs à l'emploi	712	635
	2 293 $	1 520 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

10. Avantages sociaux (suite)

Les actifs et les passifs des régimes sont évalués aux dates des états de la situation financière. Les états de la situation financière présentent séparément les montants constatés à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives aux régimes du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite			Avantages autres que les prestations de retraite		
	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Charges à payer	73 629 $	70 518 $	63 381 $	6 851 $	7 159 $	6 436 $
Valeur de marché des actifs des régimes	77 277	72 162	63 599	–	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	3 648	1 644	218	(6 851)	(7 159)	(6 436)
Gain actuariel net non constaté	2 066	2 407	–	(709)	209	–
Actif (passif) de la situation financière	5 714 $	4 051 $	218 $	(7 560) $	(6 950) $	(6 436) $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

10. Avantages sociaux (suite)

L'actif dans les états de la situation financière relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 219 $ (1 086 $ en 2011 et 1 092 $ en 2010) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	6,47 %	6,97 %	4,75 %	5,00 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,50 %	7,00 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	3,00 %	–	–

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite			Avantages autres que les prestations de retraite		
	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Taux d'actualisation	6,45 %	6,47 %	6,98 %	3,75 %	4,75 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	3,00 %	–	–	–

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2012, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,90 % en 2012, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2029.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

10. Avantages sociaux (suite)

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs selon la répartition suivante :

	2012	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %	1 %
Obligations	44 %	44 %	48 %
Titres de participation canadiens	29 %	32 %	29 %
Titres de participation américains	–	7 %	8 %
Autres titres de participation étrangers	26 %	16 %	14 %
	100 %	100 %	100 %

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2012	2011	2012	2011
Cotisations salariales	809 $	719 $	– $	– $
Cotisations patronales	3 244	4 718	102	121
Prestations versées	3 673	3 178	102	121

Le Musée a versé les cotisations de 2011 et de 2012 à ce jour conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1er janvier 2011 aux fins de la capitalisation. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera en date du 1er janvier 2014 et devra être déposée au plus tard le 30 septembre 2014. La date d'évaluation des régimes était le 31 mars 2012.

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ses cotisations à ce régime se sont établies à 33 $ (50 $ en 2011).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

11. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 $ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,90 % en 2012, 2,90 % en 2011 et 2,15 % en 2010). Au 31 mars 2012, le solde de cette facilité était de 3 979 $ (4 178 $ en 2011 et 3 904 $ en 2010).

ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 $. Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, le Musée avait des lettres de crédit en cours s'élevant à 125 $.

b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. L'entente comporte une option qui permet au Musée de transférer un montant à payer de la tranche à taux fixe à la tranche à taux variable. Au 31 mars 2012, le Musée a choisi de transférer 5 000 $ de la tranche à taux fixe de la facilité à la tranche à taux variable. La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les versements minimaux exigibles sont les suivants :

Les versements minimaux viennent à échéance comme suit :

2013	4 414 $
2014	4 999
2015	2 162
2016	1 004
2017	446
Par la suite	2 232

La tranche à taux variable, d'un montant de 24 643 $, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,68 % pour 2012-2013. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

11. Facilités de crédit (suite)

b) (suite)

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2012, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 15 257 $.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

12. Instruments financiers

La valeur comptable de la dette bancaire, des montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario, des autres débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance imminente ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements est indiquée à la note 2.

La juste valeur de la dette à long terme est indiquée à la note 11.

Le Musée court un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et un risque de taux d'intérêt à l'égard de sa dette à long terme. Le Musée court également un risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit à taux variable. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à ces risques.

Le Musée est exposé à des pertes liées au crédit en cas d'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers, mais il s'attend à ce que ces dernières respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

13. Gestion du capital

Lorsqu'il gère son capital, le Musée met l'accent sur les liquidités dont il a besoin pour mener ses activités. Son but consiste à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions qui cadrent avec ses objectifs. Le Musée dispose de lignes de crédit qu'il utilise lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont insuffisants pour couvrir les dépenses d'exploitation et en immobilisations (note 11). Les besoins de liquidités sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. Au 31 mars 2012, le Musée avait atteint son but consistant à disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses engagements.

14. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2013	209 $
2014	209
2015	52

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

15. Ajustements transitoires

a) Déficit net

Le tableau qui suit présente l'incidence de la transition aux NCSP sur le déficit net du Musée au 1er avril 2010 :

Déficit net	
Montant présenté antérieurement en vertu des PCGR du Canada, au 31 mars 2010	1 194 $
Application de la transition pour comptabiliser tous les gains et toutes les pertes non amortis sur les prestations de retraite	(14 433)
Application de la transition pour comptabiliser tous les gains et toutes les pertes non amortis sur les avantages autres que les prestations de retraite	(2 149)
Après ajustement, au 1er avril 2010	(15 388) $

b) Excédent des produits par rapport aux charges

Compte tenu de l'application rétrospective des NCSP du Canada, le Musée a comptabilisé les ajustements qui suivent à l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2011 :

Excédent des produits par rapport aux charges	
Montant présenté antérieurement en vertu des PCGR du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 2011	576 $
Augmentation de la charge de retraite	826
Augmentation de la charge liée aux avantages autres que les prestations de retraite	129
Après ajustement pour l'exercice clos le 31 mars 2011	1 531 $

En vertu des dispositions relatives à la première application des NCSP du Canada, le Musée a choisi de recourir à l'exemption qui suit à la date de transition du 1er avril 2010.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

15. Ajustements transitoires (suite)

Régimes d'avantages sociaux futurs

Le Musée a choisi de comptabiliser les gains et les pertes actuariels cumulés et les coûts des services passés pour ses régimes d'avantages sociaux futurs dans le déficit net d'ouverture à la date de transition.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Le 15 février 2012
Toronto, Canada

État de la situation financière

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

Actif		2011		2010
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	$	229,827	$	97,263
Débiteurs (note 3)		416,102		289,123
Charges payées d'avance		300		86
		646,229		386,472
Immobilisations (note 4)		10,378		11,236
Autres actifs financiers (note 5)		-		15,689
Totale de l'actif	$	656,607	$	413,397
Passif et actif net				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 6)	$	321,995	$	296,254
Prêt d'exploitation (note 13)		256,368		-
Acomptes sur contrats (note 7)		52,128		67,571
Autres passifs		83		68
		630,574		363,893
Mesures incitatives à la location reportées, montant net (note 8)		547		691
Autres passifs financiers (note 5)		25,788		49,966
Actif net				
Fonds pour les économies d'énergie grevés d'affectations d'origine interne (note 9)		10,667		12,581
Investis en immobilisations		10,378		11,236
Déficit d'exploitation accumulé		(21,347)		(24,970)
		(302)		(1,153)
Engagements (note 8)				
Éventualités et garanties (notes 14)				
Total du passif et de l'actif net	$	656,607	$	413,397

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

James D. Hinds,
président du conseil d'administration

Colin Andersen,
président-directeur général

État des résultats

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

	2011	2010
Produits		
Redevances	$ 62,121	$ 62,407
Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5)	14,267	14,423
Droits d'enregistrement	254	3,249
Intérêts	1,657	451
Autre	17	18
	78,316	**80,548**
Charges		
Salaires et avantages sociaux	31,610	30,153
Honoraires	14,903	18,981
Amortissement d'autres comptes financiers (note 5)	14,267	14,423
Coûts d'exploitation généraux (note 10)	10,595	10,240
Fonds de préservation (note 9)	1,914	3,590
Amortissement des immobilisations	3,155	2,229
	76,444	**79,616**
Excédent des produits par rapport aux charges avant les intérêts débiteurs	1,872	932
Intérêts débiteurs	1,021	453
Excédent des produits par rapport aux charges	$ 851	$ 479

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit d'exploitation accumulé	Total de l'actif net 2011	Total de l'actif net 2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	$ 11,236	$ 12,581	$ (24,970)	$ (1,153)	$ (1,632)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3,155)	-	4,006	851	479
Charge du Fonds pour les économies d'énergie	-	(1,914)	1,914	-	-
Acquisition d'immobilisations, montant net	2,297	-	(2,297)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	**$ 10,378**	**$ 10,667**	**$ (21,347)**	**$ (302)**	**$ (1,153)**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	$ 851	$ 479
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3,155	2,229
Amortissement des mesures incitatives à la location reportées	(144)	(145)
Amortissement d'autres comptes financiers	14,267	14,423
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation (note 12)	(116,895)	30,591
	(98,766)	47,577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement au titre d'autres passifs	15	68
Augmentation du prêt d'exploitation	256,368	-
Augmentation d'autres actifs financiers	1,422	(436)
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	(24,178)	35,877
	233,627	35,509
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2,297)	(5,755)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	132,564	77,331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	97,263	19,932
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**$ 229,827**	**$ 97,263**

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :	2011	2010
Intérêts payés	$ 1,238	$ 885
Intérêts reçus	2,003	1,104

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives pour 2010

1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la *Loi*). L'OPA est un organisme indépendant sans but lucratif non imposable. L'OPA n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et des frais imputés au marché de l'électricité au moyen du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer le Plan pour le réseau d'électricité intégré pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergies renouvelables;
- établir, à l'échelle du réseau, des buts visant la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité;
- exercer toute activité promouvant l'économie d'énergie et la consommation responsable de l'électricité;
- aider la CEO en matière de stabilisation des tarifs pour certains types de clients;
- recueillir des données sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et sur la fiabilité du Plan pour le réseau d'électricité intégré pour répondre à ces besoins et les mettre à la disposition du public et de la CEO.

La capacité de l'OPA à poursuivre ses activités dépend de ses possibilités d'obtenir le financement nécessaire à l'exercice de ses activités. La qualité du crédit de l'OPA est garantie par ce qui suit :

- la capacité de l'OPA de s'acquitter de ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), entité solide créée par la province.

2) Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances gagnées par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives pour 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimative, de la façon suivante:

Actif	Durée d'utilisation estimative
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, plus option de prolongation

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et si leur valeur comptable excède leur juste valeur.

e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts sont pris en charge par la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans l'état de la situation financière, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

g) Normes comptables futures

À compter du 1er janvier 2012, l'OPA devra adopter de nouvelles normes comptables émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public à l'intention des organismes sans but lucratif du secteur public. Ces organismes ont le choix d'appliquer les normes du Manuel du secteur public, complétées par les normes des chapitres 4200. L'OPA adoptera les nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Tous les changements attribuables aux nouvelles normes seront appliqués de façon rétroactive.

3) Débiteurs

	2011	2010
Montant à recevoir de la SIERE (note 13)	$ 326,049	$ 187,789
Charges au titre des économies d'énergie	87,077	98,059
Charge du Fonds des projets d'énergie renouvelable	2,156	1,126
Autres	820	1,232
TVH/TPS à recevoir	-	917
	$ 416,102	$ 289,123

4) Immobilisations

	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette en 2011	Valeur comptable nette en 2010
Mobilier et matériel	$ 3,360	$ 1,543	$ 1,817	$ 2,059
Matériel informatique	4,697	4,076	621	1,330
Logiciels	6,966	2,325	4,641	4,086
Matériel audiovisuel	229	127	102	125
Système téléphonique	382	284	98	143
Améliorations locatives	5,075	1,976	3,099	3,493
	$ 20,709	$ 10,331	$ 10,378	$ 11,236

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

5) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (la « GTR »), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables pour les activités à tarifs réglementés, ces montants auraient été comptabilisés dans l'état des résultats dès qu'ils auraient été engagés.

	2011	2010
Autres actifs financiers	$	$ 15,689
Autres passifs financiers	(25,788)	(49,966)

Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés assujettis à la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est probable qu'il y ait un écart entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée aux abonnés assujettis à la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (le « PHEO ») est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et inscrit un actif financier, étant donné que les fonds déboursés sur le marché de l'électricité sont à recevoir du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et inscrit un passif financier, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (l'« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2011	2010
Apport sous forme de rabais de l'OPG	$ (602,750)	$ (599,107)
Variation totale de la GTR avant les intérêts	562,467	534,311
Intérêts gagnés	14,495	14,830
	$ (25,788)	$ (49,966)

Comptes de report liés au règlement des contrats de défaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront dédommagés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les différences entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et constate un passif financier. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et constate un actif financier. L'OPA suit de près les fluctuations des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants retient les fonds provenant des mesures incitatives en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont détenus dans un compte à part, et le règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Étant donné que les contrats visés par les comptes de report lié au règlement des contrats de détaillants sont arrivés à échéance depuis un certain temps, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les abonnés, l'OPA prorogera de trois ans la période de recouvrement des soldes cumulés, soit de 2009 à 2011. L'OPA a commencé à amortir, selon la méthode linéaire, des soldes cumulés en 2009 sur la période de recouvrement de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 267$ en 2011 (14 423 $ en 2010).

	2011	2010
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2005	$ -	$ (13,627)
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006	-	18,004
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007	-	12,401
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008	-	45
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009	-	191
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2010	-	359
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2011	-	-
Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants	-	(1,684)
	$ -	$ 15,689

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif financier. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé à amortir les coûts d'approvisionnement du gouvernement en 2009 selon la méthode linéaire, et la charge d'amortissement s'est établie à néant en 2011 (99 $ en 2010).

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les transactions qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces transactions sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les transactions visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 2 (la « RD2 »), la Réponse à la Demande 3 (la « RD3 »), le compte des contrats de production hors centrales (le « PHC »), et de la production réglementée des centrales nucléaires (le « nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (l'« hydro »). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion des économies et de la demande d'énergie) qui sont réglés chaque mois par l'OPA de concert avec la SIERE.

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Les soldes de la RD3, de la PHC, du nucléaire et de l'hydro, ainsi que les soldes de contrats de l'OPA sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces transactions.

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant. Ceci donne lieu à des écarts temporaires. Les dates de règlements peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	2011	2010
DR2	$ 22,760	$ 12,448
DR3	36,279	17,536
PHC	1,082,964	959,670
Nucléaire	1,262,051	882,214
Hydro	84,692	7,146
Contrats OPA	2,820,966	1,969,859
Montant de l'ajustement global	(5,309,712)	(3,848,873)
	$ -	$ -

6) Créditeurs et charges à payer

	2011	2010
Charges à payer liées aux règlements de contrats	$ (12,942)	$ (189,002)
TVH à payer	(128)	-
Autres charges à payer	(308,925)	(107,252)
	$ (321,995)	$ (296,254)

7) Acomptes sur contrat

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat visant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même temps que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes est remplie : a) le fournisseur retire sa demande du Programme; b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

8) Engagements découlant des mesures incitatives à la location reportées et de contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis de mesures incitatives à la location. Les mesures incitatives à la location reportées constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 $ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2011, les mesures incitatives à la location reportées s'élevaient à 547 $ (691 $ en 2010).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2011, les charges à payer au titre du loyer étaient de 250 $ (321 $ en 2010).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements de location	
2012	$ 1,678
2013	1,652
2014	1,650
2015	1,294
	$ 6,274

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

9) Fonds pour les économies d'énergie grevés d'affectations d'origine interne

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie afin de venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 11 fonds ont été mis en place, tels qu'il est décrit ci-dessous :

	Fond affectés	Passé en charges en 2011	Passé en charges au cours des exercices antérieurs	Solde en 2011
Fonds pour les économies d'énergie 2005	$ 1,100	$ -	$ 837	$ 263
Fonds pour les économies d'énergie 2006	1,500	-	1,575	(75)
Fonds pour les économies d'énergie 2007	3,000	-	2,674	326
Fonds pour les économies d'énergie 2008	3,000	277	2,575	148
Fonds pour les économies d'énergie 2009	3,000	747	1,675	578
Fonds pour les économies d'énergie 2010	5,000	44	131	4,825
Fonds de développement des technologies 2006	1,000	-	487	513
Fonds de développement des technologies 2007	1,000	(3)	650	353
Fonds de développement des technologies 2008	1,500	156	1,537	(193)
Fonds de développement des technologies 2009	1,500	139	1,114	247
Fonds de développement des technologies 2010	4,500	554	264	3,682
	$ 26,100	$ 1,914	$ 13,519	$ 10,667

10) Coûts d'exploitation généraux

	2011	2010
Charges générales des programmes	$ 4,118	$ 4,799
Locaux	3,616	3,447
Technologies de l'information	1,839	1,046
Charges de bureau et d'administration	1,022	948
	$ 10,595	$ 10,240

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

11) Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime de retraite contributif à prestations définies précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2011, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 1 937 $ (1 916 $ en 2010) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2011	2010
Augmentation des débiteurs	$ (126,979)	$ (82,593)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(214)	43
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	25,741	51,359
Augmentation (diminution) des dépôts prévus aux contrats	(15,443)	31,782
	$ (116,895)	$ 30,591

13) Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et le ministère de l'Énergie comme étant des apparentés, étant donné les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec ces apparentés :

En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'OPA est assujetti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a réparti, en 2011, une partie des coûts d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations que l'OPA a effectué avec la CEO s'est établi à 1 129 $ en 2011 (1 147 $ en 2010).

L'OPA obtient de Hydro One des services en matière d'économies d'énergie et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2011, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 39 860 $ à l'OPA (31 359 $ en 2010). Les montants à percevoir de Hydro One en 2011 s'élevaient à 742 $ (742 $ en 2010).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2011, le montant de ces redevances a été de 76 388 $ (76 830 $ en 2010). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants (voir la note 5). Au 31 décembre 2011, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 326 049 $ (187 789$ en 2010). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de 844 $ en 2011 (447 $ en 2010) pour services professionnels.

L'OPA a un accord avec l'OPG pour des services professionnels et d'aide à la planification. En 2011, ces services ont coûté néant à l'OPA (néant en 2010).

13) Opérations entre apparentés (suite)

L'OPA dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 975 000 $ accordée par l'OOF afin de financer ses charges d'exploitation générales et le compte de variation de la GTR. Cette ligne de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Le 30 décembre 2011, l'OPA a obtenu de l'OOF un prêt d'exploitation de 256 368 $, lequel est arrivé à échéance le 31 janvier 2012. Le taux d'intérêt de ce prêt est de 1,17 pour cent. En 2011, l'OPA a encouru 1 021 $ (453 $ en 2010) en intérêts débiteurs sur ce prêt.

Dans sa demande concernant ses besoins en matière de produits, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé concurremment avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Aucun montant n'a été engagé en 2011 (aucun montant en 2010).

14) Éventualités et garanties

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non à l'avenir. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur se produira ou non, et que le montant des pertes puisse être estimé de manière raisonnable, un passif estimé sera pris en compte et la charge correspondante sera constatée dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2011.

a) En octobre 2009, l'OPA a signé avec TransCanada Energy Ltd. un contrat visant à concevoir, construire et à exploiter une centrale de production d'électricité de 900 mégawatts alimentée au gaz à Oakville sur une période de 20 ans. Il a été décidé, en octobre 2010, de ne pas aller de l'avant avec ce projet. Les négociations à ce sujet se poursuivent. Il n'est pas possible, actuellement, de faire une estimation raisonnable du montant de règlement.

b) Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 $, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2011, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

c) En avril 2005, l'OPA a signé avec Greenfield South Power Corporation (« GSPC ») une entente concernant la conception, la construction et l'exploitation, sur une période de 20 ans, d'une centrale de production d'électricité de 280 mégawatts alimentée au gaz et située à Mississauga. Il a été décidé en octobre 2011 que cette centrale serait installée dans un autre lieu. Les négociations à ce sujet se poursuivent. Il n'est pas possible, actuellement, de faire une estimation raisonnable du montant de règlement.

Garanties

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 $. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 20 $ au 31 décembre 2011 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

15) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La valeur comptable du prêt d'exploitation équivaut approximativement à sa juste valeur, car les conditions pour les types semblables de prêts sont comparables aux conditions actuelles du marché pour des éléments semblables.

La juste valeur d'autres actifs financiers et d'autres passifs financiers n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information supplémentaire utile du fait qu'elle serait compensée ou difficile à déterminer pour des questions d'ordre pratique.

16) Informations à fournir concernant le capital

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (note 1), ce dernier planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande concernant ses besoins en matière de produits présentée l'année suivante. Au 31 décembre 2011, le ministre n'avait pas autorisé de façon formelle le plan d'affaires de l'OPA ou les frais d'utilisation proposés de l'OPA pour 2012.

17) Gestion des risques financiers

L'OPA est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment les risques de marché, lesquels découlent du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque des taux d'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposé au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2011, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières. L'OPA gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce aux flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit requises.

c) Risque de taux d'intérêt

Le prêt d'exploitation de l'OPA est assorti d'un taux d'intérêt variable, fondé sur le coût d'emprunt de la province de l'Ontario et sa durée est semblable à celle prescrite par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations du coût d'emprunt dans la province de l'Ontario pour un emprunt à un taux et d'une durée semblable.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation

OQRE

2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financière ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012 sont la responsabilité de la direction et ont été prépare selon les principes compactables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Sommaire de principales conventions comptables inclus dans la note 1 des états financiers. La préparation des états finassière comprend nécessairement l'usage de prévisions fondé sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 7 juin 2012.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers on été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externe est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes compatibles généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

Marguerite Jackson

Marguerite Jackson
Toronto, Canada
Le 7 juin 2012

Le directeur des affaires internes et
des relations publiques,

Tony Saini

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 7 juin 2012
Toronto, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2012, avec les chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Trésorerie	3 672 633$	2 998 377$
Fonds affecté du Conseil (note 3)	5 560 594	4 993 718
Débiteurs (note 4)	478 018	925 453
	9 711 245	8 917 548
Passifs		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 172 697	2 733 289
Revenus reportés	2 175 404	2 124 287
	5 348 101	4 857 576
Actifs financiers nets	4 363 144	4 059 972
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	709 949	605 589
Immobilisations (note 6)	487 501	370 265
	1 197 450	975 854
Excédent accumulé	5 560 594$	5 035 826$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Président

Directrice générale

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2012, avec les chiffres correspondants de 2011

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	(non audité)		
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base (note 2)	32 814 053$	32 857 743$	32 875 158$
Autres revenus	–	524 768	459 698
	32 814 053	33 382 511	33 334 856
Charges			
Services et frais de location	15 923 626	16 505 943	16 872 258
Salaires	12 421 412	12 077 453	12 036 804
Transport et communication	3 963 899	3 738 685	3 372 364
Fournitures et matériel	505 798	535 662	593 732
	32 814 735	32 857 743	32 875 158
Excédent de l'exercice	(682)	524 768	459 698
Excédent accumulé, au début de l'exercice	5 035 826	5 035 826	4 576 128
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	5 035 144$	5 560 594$	5 035 826$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2012, avec les chiffres correspondants de 2011

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	(non audité)		
Excédent de l'exercice	(682)$	524 768$	459 698$
Acquisition d'immobilisations	247 591	(315 379)	(150 666)
Amortissement des immobilisations	–	198 143	380 478
	247 591	(117 236)	229 812
Acquisition de charges payées d'avance	–	(709 949)	(605 589)
Utilisation de charges payées d'avance	–	605 589	387 209
	–	(104 360)	(218 380)
Augmentation des actifs financiers nets	246 909	303 172	471 130
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	4 059 972	4 059 972	3 588 842
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	4 306 881$	4 363 144$	4 059 972$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2012, avec les chiffres correspondants de 2011

	2012	2011
Entrées nettes (sorties nettes)		
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	524 768$	459 698$
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	198 143	380 478
	722 911	840 176
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	447 435	(766 329)
Créditeurs et charges à payer	439 408	(383 809)
Revenus reportés	51 117	(26 651)
Charges payées d'avance	(104 360)	(218 380)
	1 556 511	(554 993)
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	(315 379)	(150 666)
Activités d'investissement		
Ajouts au fonds affecté du Conseil	(566 876)	(545 556)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	674 256	(1 251 215)
Trésorerie au début de l'exercice	2 998 377	4 249 592
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 672 633$	2 998 377$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2012

La province d'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé et lorsque les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été remplis et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans le cadre de certains programmes ou pour l'achèvement de travaux déterminés. De plus, certains montants reçus sont utilisés pour payer des charges pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des charges réellement engagées. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

2. Financement par le ministère de l'Éducation

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice sont moindres que les montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées représente des revenus reportés. Les revenus reportés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé se composent de ce qui suit :

	2012	2011
Versements d'allocation de base brute	32 908 860 $	32 848 507 $
Allocation provenant des (à virer dans les) revenus reportés	(51 117)	26 651
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	32 857 743$	32 875 158$

3. Fonds affecté du Conseil

Un fonds affecté a été établi par le Conseil d'administration à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	4 993 718 $	4 448 162$
Affectation d'autres revenus	451 237	467 841
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	115 639	77 715
Solde à la fin de l'exercice	5 560 594$	4 993 718 $

4. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de néant (620 000 $ en 2011) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

5. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2012	2011
Charges payées d'avance	131 715 $	105 879 $
Charges payées d'avance – détachements	578 234	499 710
	709 949 $	605 589 $

6. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 937 960$	1 481 923 $	456 037$	324 247$
Mobilier et agencements	251 191	219 727	31 464	46 018
	2 189 151$	1 701 650$	487 501$	370 265$

L'amortissement des immobilisations constaté pour l'exercice à l'étude est de 198 143 $ (380 478 $ en 2011).

7. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Le loyer minimal annuel exigible relatif aux baux visant le matériel de bureau et les locaux pour 2013 est de 494 280 $.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté du Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

tvo.org

Responsabilité de la direction quant aux États financiers

Les présents états financiers de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable courante ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 26 juin 2012.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, la Vérification interne et le Bureau du vérificateur général afin de discuter de la vérification, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport indépendant du vérificateur, présenté à la page suivante, donne un aperçu de la portée des travaux de vérification et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction :

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale

2180 Yonge Street, Box 200, Station Q, Toronto ON, Canada M4T 2T1 t. 416.484.2600

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats d'exploitation, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

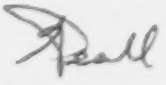

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2012

Bureau 1005, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
Fax 416-326-3812

B.P. 1005, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
Télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

États financiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2012

(000 $)	2012	2011
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	17 470	14 913
Débiteurs (note 4)	1 046	1 251
Dépenses prépayées	844	750
Inventaires	143	152
	19 503	**17 066**
Droits de diffusion et coûts de production (note 8)	**16 550**	**15 820**
Charge de retraite reportée (note 5)	**1 887**	**2 126**
Placements détenus pour le Fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	**6 566**	**5 596**
Immobilisations nettes (note 7)	**15 805**	**16 857**
Total de l'actif	**60 311**	**57 465**
Passifs et droits sur l'actif		
Passifs à court terme		
Créditeurset charges à payer	9 453	8 966
Produit constaté d'avance (note 9)	2 642	1 756
	12 095	**10 722**
Passifs à long terme		
Apports reportés (note 10)	16 086	14 501
Avantages sociaux futurs (note 5)	10 349	9 622
Obligations liées à la mise hors service (note 7)	990	937
	27 425	**25 060**
Intérêt		
Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	16 497	15 668
Placements en immobilisations	5 187	6 915
Affecté – Actifde retraite à payer	1 887	2 126
Non affecté	(2 780)	(3 026)
	20 791	**21 683**
Total du passif et des droits sur l'actif	**60 311**	**57 465**

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes afférentes aux États financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président **Directeur**

États financiers

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

(000 $)	2012	2011
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 11)	42 908	43 376
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 143	11 040
Autres recettes générées (note 13)	7 529	7 290
Financement de projets par les gouvernements et par le secteur privé (note 12)	105	534
Amortissement des apports reportés (note 10)	1 999	2 266
	64 684	**64 506**
Dépenses		
Contenu et programmation	24 352	25 949
Services de soutien technique et à la production	13 219	12 883
Centre d'études indépendantes (note 16)	11 105	10 113
Gestion et frais généraux	5 980	5 652
Coût d'autres recettes générées (note 13)	2 978	2 803
Amortissement des immobilisationset charges de désactualisation	4 558	4 723
Avantages sociaux futurs (note 5)	3 384	2 274
	65 576	**64 397**
Résultat net excédentaire/(déficitaire) de la période	**(892)**	**109**

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

(000 $)	2012					2011
	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobilisations	Actif de retraite à payer - affecté	Non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	**15 668**	**6 915**	**2 126**	**(3 026)**	**21 683**	**21 574**
Résultat net excédentaire/(déficitaire) de la période	(7 613)	(2 628)	(2 466)	11 815	(892)	109
Investi dans les actifs au cours de l'exercice	8 442	900	-	(9 342)	-	-
Contributionsaux régimes de retraite	-	-	2 227	(2 227)	-	-
Solde, fin de l'exercice	**16 497**	**5 187**	**1 887**	**(2 780)**	**20 791**	**21 683**

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

(000 $)	2012	2011
Activités d'exploitation		
Résultat net excédentaire/(déficitaire) de la période	(892)	109
Ajouter/(déduire) les postes hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	4 504	4 831
Charges de désactualisation	54	(108)
Amortissement des apports reportés	(1 999)	(2 266)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	7 711	9 151
Charge de retraite	239	(1 016)
Avantages postérieurs au départ à la retraite	727	749
Perte/(gain)sur cession d'immobilisations	70	(92)
Variations nettes du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	205	(345)
Inventaires	9	(2)
Charges payées d'avance	(94)	192
Produit constaté d'avance	886	382
Débiteurs et and charges à payer	487	866
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**11 907**	**12 451**
Activités d'investissement et de financement		
Ajouts de droits de diffusion	(8 442)	(7 809)
Nouvelles immobilisations	(3 522)	(1 971)
Apports en capital reporté de l'exercice en cours	2 614	811
Produits de la cession d'immobilisations	-	3
Flux de trésorerie affectésaux activités d'investissement et de financement	**(9 350)**	**(8 966)**
Augmentation nette de la position de trésorerie au cours de l'exercice	**2 557**	**3 485**
Encaisseet investissements à court terme, début de l'exercice	**14 913**	**11 428**
Encaisse et investissements à court terme, fin de l'exercice	**17 470**	**14 913**

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

Notes afférentes aux États financiers

31 mars 2012

1. OFFICE ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l' « Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario.* Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de traiter les émissions et les documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducative. L'Office est détentrice d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTCet la licence actuelle est en vigueur du 1erseptembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est un organisme à but non lucratif enregistré qui est autorisé à remettre des reçus d'impôt en échange des dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province d'Ontario, L'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(b) Inventaires

Le matériel d'entretien et les bandes vidéo sont évaluésselon leur prix d'acquisitionoù les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins une réserve pour obsolescence.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

États financiers

(d) Comptabilisation des produits

1. L'Office adopte la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions et les contributions affectées sont comptabilisées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les subventions et les contributions non affectées sont comptabilisées comme recette au moment où elles sont reçues, ou comme débiteur si le montant à recevoir peut être logiquement estimé, et si la collecte est légitimement garantie.

2. Les recettes qui proviennent de subventions et de contributions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont reportées et amorties pendant la même période que celle de l'acquisition des biens immobilisés connexes.

3. Les recettes qui proviennent des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisées à la livraison du matériel.

4. Les dons individuels sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les contributions de commanditaires privés sont comptabilisées à la signature du contrat, sauf dans le cas de contributions pluriannuelles qui sont comptabilisées au moment de l'encaissement.

5. Les recettes provenant de la présentation des commanditaires sont comptabilisées lorsqu'elle est diffusée à la télévision ou sur le Web.

6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) sont comptabilisés en tant que recettes au moment de l'inscription. Les frais d'inscription pour le test de connaissances générales (TCG) sont comptabilisés au moment où les élèves se présentent au test.

(e) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations, conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et des autres avantages après la prise de la retraite, selon la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.

2. Le coût des prestations au titre des services passés, et tout actif ou obligation temporaire est amorti au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.

3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils dépassent 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période moyenne de service prévue qui reste aux employés actifs cotisant au régime.

4. Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est estimé d'après la juste valeur des actifs.

États financiers

(f) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés, comme suit :

- Les dépenses au titre des émissions d'actualité et de promotion de réseau produites par l'Office sont imputées à l'exercice au cours duquel les frais ont été engagés.

- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de préachats ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût net des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les périodes suivantes :

  - Acquisition de la licence d'une émission : conditions du contrat
  - Émission produite par l'Office : quatre ans

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office se composent de l'encaisse, d'investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, des créances, des dettes d'exploitation et des charges à payer. Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories– titres disponibles à la vente, titres de transaction, titres détenus jusqu'à échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. L'Office classe ses passifs et actifs financiers, comme suit :

- L'encaisse et les investissements à court terme, y compris ceux qui sont détenus pour le renouvellement des immobilisations, sont classés comme des titres de transaction et sont mesurés à leur juste valeur. La direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur parce que les investissements ne sont pas exposés à des risques importants liés de taux d'intérêt, d'illiquidité, de crédit ou de change (note 4).
- Les créances sont classées comme des prêts et des débiteurs et, en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- Les dettes d'exploitation et les charges à payer sont classées comme d'autres passifs financiers et, en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(h) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et de ses émetteurs-relais de faible puissance (« ERFP »).

(i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent les montants d'actif et de passif inscrits et la présentation des éventualités à la date des états financiers, et les montants des recettes et des dépenses inscrits au cours de la période comptable traitée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

États financiers

3. Modifications comptables à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a établi de nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. L'Office se qualifie en tant qu'organisme sans but lucratif (OSBL) du secteur public puisqu'il satisfait aux critères établis des OSBL du secteur public. Le CCSP donnera l'autorisation aux OSBL du secteur public de choisir soit le Manuel de comptabilité du secteur public (CSP) ou le Manuel de CSP complété par l'inclusion des normes de la série 4200 (du Chapitre SP 4200 au SP 4270) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – *Manuel de comptabilité pour le secteur public.* Ces normes sont rentrées en vigueur pour l'exercice fiscal débutant le 1er janvier 2012 ou après. L'Office sélectionnera le CSP plus la série 4200 du Manuel de CSP et présentera pour la première fois ses états financiers selon ces normes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. L'Office évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers.

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Informations sur le capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, l'Office met l'accent sur ses liquidités – encaisse, investissements à court terme et investissements détenus pour le renouvellement des immobilisations. Au minimum, l'Office vise à avoir :

- Une encaisse et des investissements à court terme à portée de main suffisants pour respecter ses obligations qui viennent à échéance dans les 45 jours.
- Des investissements relatifs au renouvellement des immobilisations suffisants pour couvrir les dépenses approuvées du fonds de renouvellement des immobilisations pour l'exercice en cours.

L'Office est d'avis que ces niveaux de liquidités offrent suffisamment de souplesse pour faire face à un climat défavorable inattendu et profiter des occasions qui pourraient se manifester.

Au 31 mars 2012, l'Office avait atteint ces objectifs.

L'Office ne prend aucun risque important dans ses opérations d'investissement. L'énoncé des politiques et procédures en matière d'investissement pour les soldes de trésorerie de l'Office stipulent que les fonds ne peuvent qu'être investis dans des valeurs mobilières émis par ou garanties comme étant source de capital et d'intérêt et provenant de toute province canadienne, ou dans des reçus de dépôts, des billets de dépôt, des certificats de dépôt, des acceptations et d'autres instruments semblables approuvés par une banque à charte pour laquelle la *Loi sur les banques* (Canada) s'applique et dont l'évaluation du crédit équivaut à un minimum de DBSR' R-1 (milieu) pour les dettes à court terme et de DBRS' AA pour les créances prioritaires. L'Office n'est pas sujet à des besoins en capitaux imposés de l'extérieur.

Encaisse et investissements à court terme (y compris ceux pour le renouvellement des immobilisations)

Les investissements de l'Office consistent en des investissements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Pa conséquent, l'Office ne court pas de risques importants liés aux taux d'intérêt, aux liquidités ou au crédit.

Les investissements à court terme y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, arrivent à échéance dans les 365 jours, et leur rendement moyen a été de 1,9 % (2011- 1,2 %). L'encaisse en dollars américains a totalisé 127 000 $(2011- 280 000 $) et à aucun moment de l'exercice elle n'a été assez importante pour faire courir à L'Office des risques de change. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 0,97(2011 – 0,945).

États financiers

Créances

Compte tenu du montant des créances de l'Office et de son expérience passée en matière de paiements, la direction ne croit pas que l'Office s'expose à un risque de crédit. Les créances sont composées des montants suivants :

(000 $)	2012	2011
Recettes gagnées par le CEI, dons du secteur privé, ventes et licences accordées, locations de tours et frais d'entretien des émetteurs	456	363
Remboursement de la TVH	474	544
Financement attribué par le secteur privé	11	7
Montant net à recevoir de l'OTÉLFO	25	25
Autres	80	312
	1 046	**1 251**

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

(a) Régimes de retraite agréés :

- Régime de retraite principal–la plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif, salaire maximal moyen et salaire des meilleures années; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à contributions déterminées.

- Régime de retraite de la haute direction –Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et des meilleures années.

(b) Régime de retraite complémentaire :

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréée et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Les prestations versées dans le cadre du régime agréé sont corrigées en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

(c) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi :

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle, aux fins de capitalisation, la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées date du 1er janvier 2011, et la prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est prévue, au plus tard, pour le 1er janvier 2014.

Les renseignements concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentés dans le tableau suivant.

États financiers

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
(000 $)	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**
Surplus/(déficit) des régimes au 1er janvier :						
Obligation au titre des prestations	(108 705)	(96 387)	(775)	(553)	(13 117)	(11 161)
Juste valeur des actifs du régime	79 253	82 571	-	-	-	-
	(29 452)	(13 816)	(775)	(553)	(13 117)	(11 161)
Solde des montants non amortis au 1er janvier :						
(Actif)/obligation transitoire net	(2 355)	(3 189)	-	-	415	553
Coût des services passés	295	398	39	64	-	-
(Gains)/pertes actuarielles	32 880	18 122	237	181	2 285	942
Contributions – du 1er jan au 31 mars	519	611	-	-	68	44
Actif/(passif) au titre des prestations de retraite	**1 887**	**2 126**	**(499)**	**(308)**	**(10 349)**	**(9 622)**

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
(000 $)	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**
Divulgué dans l'état de la situation financière comme suit :						
Actif au titre des prestations constituées	1 887	2 126		-		-
Dettes d'exploitation et charges à payer	-	-	(499)	(308)	-	-
Avantages sociaux futurs	-	-	-	-	(10 349)	(9 622)
Dépenses de l'exercice :						
Régime à prestations déterminées	2 466	1 380	183	137	727	749
Régime à cotisations déterminées*	405	392	8	8	-	-
Paiements par l'Office						
Cotisations au régime d'avantages sociaux	-	-	-	-	291	175
Contributions au régime de retraite*	2 632	2 788	-	-	-	-
Prestations de cessation d'emploi versées	-	-	-	-	-	-
Paiements provenant de tous les régimes, au 1er janvier :						
Prestations de retraite payées	4 145	4 014	-	-	-	-
Prestations de cessation d'emploi payées	1 376	1 338	-	-	-	-

États financiers

*Suite à l'évaluation actuarielle du 1er janvier 2011, des apports supplémentaires ont été versés aux régimes à prestations déterminées. Les contributions totales au régime des employés et au régime des cadres de la partie des prestations définies étaient de 2 227 000 $ (2011 - 2 396 000 $). Les contributions totales en liquidités de 405 000 $ (2011- 392 000 $) à la partie des cotisations définies des régimes agréés ont été comptabilisées dans les dépenses et affectées aux groupes fonctionnels majeurs.

Les principales hypothèses retenues pour mesurer les obligations au titre des prestations et les charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des obligations au titre des prestations	4,30 %	5,20 %	4,30 %	5,20 %	4,30 %	5,20 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages sociaux	5,20 %	6,30 %	5,20 %	6,30 %	5,20 %	6,30 %
Rendement attendu du capital investi	6,50 %	6,50 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	S/O	S/O
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	S/O	S/O
Hausse des dépenses en soins de santé	S/O	S/O	S/O	S/O	7,00 %	7,50 %
Hausse des dépenses en soins dentaires	S/O	S/O	S/O	S/O	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	11-12	11-13	10	11	13	13

Le taux de hausse hypothétique du coût des soins de santé devrait reculer à 5 % d'ici 2016.

À la date de mesure du 1er janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

	Pourcentage de la juste valeur marchande des actifs du régime	
	2012	2011
Catégorie de l'actif		
Titres de capitaux propres	56 %	56 %
Titres de créance	39 %	39 %
Fonds de placements immobiliers	5 %	5 %

États financiers

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que l'Office dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement de ces immobilisations techniques, le cas échéant, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice fiscal 2008/2009, l'Office mettait de côté jusqu'à 2 % du financement reçu, à titre de contribution au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles ont été placés en dépôts à court terme porteurs d'un taux d'intérêt moyen de 1,8 % (2011–1,1 %) durant l'exercice. Les variations du fonds sont les suivantes :

(000 $)	2012	2011
Solde, début de l'exercice	5 596	5 692
Financement du projet de passage à la télévision numérique – Ministère de l'Éducation	880	655
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale – Ministère de l'Éducation	-	(268)
Financement du projet de conversion numérique – Ministère de l'Éducation	-	(538)
Intérêts créditeurs	90	55
	6 566	**5 596**

7. IMMOBILISATIONS NETTES ET OBLIGATIONS RELATIVES AU DÉCLASSEMENT D'ACTIFS

Les immobilisations sont les suivantes :

			2012	2011
(000 $)	**Coût**	**Amortissements cumulés**	**Valeur comptable nette**	**Valeur comptable nette**
Terrains	186	-	186	186
Immeubles	4 816	4 138	678	786
Émetteurs	22 877	19 890	2 987	1 520
Matériel de vérification des émetteurs	5 520	4 586	934	218
Matériel technique interne	29 825	22 930	6 895	8 363
Améliorations locatives	8 490	7 835	655	1 607
Matériel informatique	8 531	6 310	2 221	2 774
Mobilier et agencements	1 890	870	1 020	1 130
Matériel de bureau	975	890	85	106
Véhicules	636	492	144	167
	83 746	**67 941**	**15 805**	**16 857**

États financiers

Obligations relatives au déclassement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et de ses émetteurs-relais de faible puissance (« ERFP »). Tous les ERFP sont situées sur des emplacements loués et, du fait que ces contrats de location pourraient ne pas être renouvelés, l'Office reconnaîtra les dépenses totales de déclassement à la fin des contrats de location. Dans la détermination de la juste valeur marchande de ses obligations liées à la mise hors service de ses actifs, la valeur actualisée des flux de trésorerie correspondants de l'Office est passée selon un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimées est de 990 000 $(2011 – 992 000 $).

(000 $)	2012	2011
Solde d'ouverture	937	1 136
Charge de désactualisation	54	(108)
Désaffectation des ERFP	(1)	(91)
Solde de clôture	**990**	**937**

8. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et les coûts de production se décomposent comme suit :

			2012	2011
(000 $)	**Coût**	**Amortissements cumulés**	**Valeur comptable nette**	**Valeur comptable nette**
Droits de diffusion et productions réalisées	36 752	22 790	13 962	13 878
Production en cours	2 588	-	2 588	1 942
	39 340	**22 790**	**16 550**	**15 820**

La dotation aux amortissements pour l'exercice s'élève à 7 711 000 $(2011 – 9 151 000 $) et est comprise dans les dépenses des services de contenu et de programmation.

9. PRODUIT CONSTATÉ D'AVANCE

(000 $)	2012	2011
CEI–Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projets par le gouvernement provincial (note 16)	2 319	1 099
Location et entretien des tours de transmission	146	218
Revenus de commandites	63	202
Financement de projet par le secteur privé (note 12)	53	152
Autre	61	85
	2 642	**1 756**

Les dépenses liées aux produits constatés d'avance ont été incluses dans le budget de l'exercice 2013.

États financiers

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont enregistrés en tant que recettes (amortissement des apports reportés) dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(000 $)	2012	2011
Apports reportés, début de l'exercice	**14 501**	**16 052**
Immobilisations financ.es par une subvention du ministère de l'Éducation		
Financement des projets de reconstruction de la régie centrale et de la conversion numérique	-	572
Projet de passage à la télévision numérique	2 614	239
Aide financière reportée de l'année précédente		
Projet de passage à la télévision numérique (note 12)	1 535	655
Aide financière reportée de l'année précédente	(655)	(806)
Intérêts créditeurs	90	55
Amortissement des apports reportés aux revenus	(1 999)	(2 266)
Apports reportés, clôture de l'exercice	**16 086**	**14 501**

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011. Telle que présenté dans la note 12, l'Office a reçu une subvention de 1 million de dollars provenant du ministère de l'Éducation afin d'entamer le processus de conversion numérique des émetteurs de TVO situés à Kitchener, London, Ottawa, Thunder Bay, Toronto, Windsor, Cloyne, Belleville et Chatham. Une subvention supplémentaire de 3,5 millions de dollars a été reçue en 2012 afin de mener à terme le processus. Dans le cadre de ce processus, l'Office déclassera les 14 émetteurs analogiques à moyenne ou à très haute puissance restants ce qui entraînera la cessation de la transmission à partir de ces sites le 31 juillet 2012.

11. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(000 $)	2012	2011
Gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de base	41 308	41 776
Subvention de préservation du capital	1 600	1 600
	42 908	**43 376**

États financiers

12. FINANCEMENTS DE PROJETS ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

(000 $)	2012	2011
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Passage à la télévision numérique	3 500	1 000
Aide financière reportée à l'année suivante (note 10)	(1 535)	(655)
Apports reportés en capital	(1 959)	(4)
	6	**341**
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reçu au cours de l'exercice	-	7
Financement reporté de l'exercice précédent (note 9)	152	338
Financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(53)	(152)
	99	**193**
Total du financement de projets accordés par le gouvernement et le secteur privé	**105**	**534**

13. AUTRES RECETTES GÉNÉRÉES ET COÛTS DES RECETTES GÉNÉRÉES

	2012			2011		
(000 $)	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coût	Recettes nettes
Souscription publique et dons du secteur privé	4 838	2 946	1 892	4 873	2 672	2 201
Recettes de l'OTÉLFO (note 18)	70	-	70	68	-	68
Location et entretien des tours de transmission	1 496	-	1 496	1 532	-	1 532
Intérêts créditeurs et gain ou perte de change	563	-	563	241	-	241
Ventes d'émissions et attributions des droits	299	32	267	314	131	183
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	252	-	252	255	-	255
Cession d'actifs	-	-	-	3	-	3
Autres	11	-	11	4	-	4
	7 529	**2 978**	**4 551**	**7 290**	**2 803**	**4 487**

États financiers

14. DÉPENSES

a) Dépenses réparties

L'Office répartit certaines dépenses générales entre des activités principales, compte tenu de ce qui suit :

Coût de l'immeuble – basé sur la surface au sol occupée par l'activité
Coût postal, d'expédition et d'imprimerie – basé sur l'utilisation

Les dépenses générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(000 $)	2012	2011
Contenu et programmation	1 538	1 476
Services de soutien technique et à la production	860	787
Centre d'études indépendantes	630	629
Gestion et général	631	618
Coût des autres recettes générées	98	94
	3 757	**3 604**

b) Dépenses par type

L'État des résultats présente les dépenses par activité. Les dépenses par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(000 $)	2012	2011
Salaires et traitements	29 170	28 260
Avantages sociaux	5 128	5 376
Avantages sociaux futurs	3 384	2 274
Licences et autre	6 718	8 451
Installations	5 082	4 892
Transport et communication	2 613	2 323
Autres services	6 821	6 893
Fournitures et équipement	2 102	1 205
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	4 558	4 723
	65 576	**64 397**

États financiers

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les créances locatives futures sont les suivantes :

Exercice se terminant le 31 mars (000 $)	Espace du siège social	Autres	Total
2013	1 323	1 120	2 443
2014	1 373	955	2 328
2015	1 362	912	2 274
2016	1 307	639	1 946
2017	1 307	337	1 644
2018 et au-delà	14 774	204	14 978
	21 446	**4 167**	**25 613**

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à un accord conclu avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Université, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'office en 2002.

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaire, de mettre à jour leurs connaissances de bases ou bien étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Le test de connaissances générales (GED) est également disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des recettes générées par le CEI. La portion de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.

États financiers

(000 $)	2012	2011
Sources de financement des activités :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet Homework Help	4 000	2 320
Financement reporté de l'exercice précédent (note 9)	1 099	406
Financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(2 319)	(1 099)
Subvention et financement de projets constatés du CEI	**9 201**	**8 048**
Recettes générées par le CEI	2 942	2 992
Total des subventions et du financement de projets du CEI et des recettes générées par le CEI	**12 143**	**11 040**
Dépenses de l'exercice :		
Salaires et avantages sociaux	7 738	7 293
Transport et communication	442	602
Services	1 876	1 095
Dépenses générales affectées (note 14)	630	629
Licences	264	293
Fournitures, équipement et autres	155	201
Total des dépenses du CEI	**11 105**	**10 113**
Contribution du CEI aux coûts indirects	**1 038**	**927**

Les dépenses directes liées au financement reporté à l'exercice suivant futur figurent au budget de l'exercice de 2013.

17. ÉVENTUALITÉS

On entend par éventualités des créances légales ayant pu être faites par ou contre l'Office et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation faite contre l'Office entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes ne soit nécessaire. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

États financiers

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société d la Couronne de la province de l'Ontario et constitue par conséquent apparenté à d'autres organismes sur lesquels la Province exerce un contrôle ou une influence notable. Durant l'exercice 2012, l'Office a perçu des recettes liées aux services d'entretien des émetteurs et entretien et a encaissé des remboursements provenant de l'office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO). En plus de ses transactions avec l'OTÉLFO, l'Office a perçu des produits de commandites d'autres parties apparentées et des produits des commissions scolaires de l'Ontario pour des les frais de cours et les ventes de matériel didactique de Centre d'études indépendantes (CEI). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, en dehors des subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(000 $)	2012	2011
Commissions scolaires	1 127	1 099
Ministères provinciaux	-	124
OTÉLFO (note 13)	70	68
Autres	135	165
	1 332	**1 456**

De plus, L'OTÉLFO a remboursé 89 000 $ (2011–73 000 $)à l'Office pour les télécommunications par satellite, les services publics et autres frais. Les sommes à recouvrer de l'OTÉLFO en date du 31 mars 2012 s'élevaient à 25 000 $ (2011 –25 000 $).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO (OTÉLFO)

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Le 29 juin 2012

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2012 et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.

Glenn O'Farrell
Président et Chef de la direction

Johanne Joly, CMA
Directrice principale – finances et contrôles

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2012

MARCIL LAVALLÉE
COMPTABLES AGRÉÉS | CHARTERED ACCOUNTANTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Marcil Lavallée, S.E.N.C. / G.P.

500-214, chemin Montréal Road
Ottawa ON K1L 8L8

125-1160, boulevard St-Joseph Boulevard
Gatineau QC J8Z 1T3

Tél. / Tel. : **613 745-8387**
Téléc. / Fax : 613 745-9584

Tél. / Tel. : **819 778-2428**
Téléc. / Fax : 613 745-9584

www.marcil-lavallee.ca
info@marcil-lavallee.ca

BHD | Nos partenaires canadiens et internationaux
IAPA | Our Canadian and International Partners

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Marcil Lavallée.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 29 juin 2012

MARCIL LAVALLÉE

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 13)	**14 199 700 $**	16 965 000 $
- Corporatifs et gouvernementaux (note 14)	**4 832 280**	6 428 140
Autres produits (note 15)	**3 331 010**	3 626 269
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion (note 11)	**1 500 353**	1 411 287
Amortissement des apports reportés – programmation maison	**1 082 650**	-
Amortissement des apports reportés – immobilisations (note 12)	**2 916 909**	2 717 264
	27 862 902	31 147 960
CHARGES		
Programmation et émissions	**7 330 014**	11 726 998
Production et technologie	**7 495 881**	6 566 831
Administration	**3 248 719**	2 700 289
Amortissement des immobilisations	**3 042 923**	2 843 279
Amortissement des droits de diffusion	**5 322 122**	6 360 557
Amortissement de la programmation maison	**1 082 650**	-
Avantages sociaux futurs	**328 415**	700 430
	27 850 724	30 898 384
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**12 178 $**	249 576 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Affectés à l'interne						
	Investis en immobilisations	Investis en droits de diffusion	Fonds de pension	Fonds TFO	Non affectés	Total 2012	Total 2011
SOLDE AU DÉBUT	**220 794 $**	**9 023 877 $**	**462 076 $**	**1 519 008 $**	**1 520 383 $**	**12 746 138 $**	12 496 562 $
Excédent des produits sur les charges	**(126 015)**	**(3 821 769)**	**(512 536)**	**-**	**4 472 498**	**12 178**	249 576
Acquisitions nettes d'immobilisations	**(30 133)**	**-**	**-**	**-**	**30 133**	**-**	-
Investissement net en droits de diffusion	**-**	**1 878 838**	**-**	**-**	**(1 878 838)**	**-**	-
Excédent des gratifications de retraite	**-**	**-**	**865 836**	**-**	**(865 836)**	**-**	-
Affectation – Fonds de pension (note 6)	**-**	**-**	**(249 574)**	**-**	**-**	**(249 574)**	-
SOLDE À LA FIN	**64 646 $**	**7 080 946 $**	**565 802 $**	**1 519 008 $**	**3 278 340 $**	**12 508 742 $**	12 746 138 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	7 106 217 $	5 016 261 $
Débiteurs (note 5)	5 021 910	4 445 723
Frais payés d'avance	446 225	184 195
	12 574 352	9 646 179
ENCAISSE AFFECTÉE (note 6)	4 753 933	6 938 042
DROITS DE DIFFUSION (note 7)	14 871 822	12 955 106
PROGRAMMATION MAISON	3 247 950	-
ACTIF AU TITRE DE PRESTATIONS CONSTITUÉES – RÉGIME DE RETRAITE (note 8)	565 800	212 500
IMMOBILISATIONS (note 9)	11 615 408	13 649 231
	47 629 265 $	43 401 058 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	4 981 903 $	5 844 371 $
Apports reportés	5 145 010	2 853 460
	10 126 913	8 697 831
PASSIF AU TITRE DE PRESTATIONS CONSTITUÉES – AUTRES RÉGIMES (note 8)	1 263 300	1 101 700
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 11)	7 172 141	5 667 494
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON	3 247 950	-
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 12)	13 310 219	15 187 895
	35 120 523	30 654 920
ACTIFS NETS		
Affectés à l'interne		
- Investis en immobilisations	64 646	220 794
- Investis en droits de diffusion	8 080 946	9 023 877
- Fonds de pension	565 802	462 076
- Fonds TFO	1 519 008	1 519 008
Non affectés	2 278 340	1 520 383
	12 508 742	12 746 138
	47 629 265 $	43 401 058 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente du Conseil

Vice-président du Conseil et président du Comité d'audit

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**12 178 $**	249 576 $
Affectation d'actifs nets au fonds de pension	**(249 574)**	-
Ajustements pour :		
Avantages sociaux futurs	**(191 700)**	48 300
Amortissement des immobilisations	**3 042 923**	2 843 279
Amortissement des apports reportés – immobilisations	**(2 916 909)**	(2 717 264)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	**(1 500 353)**	(1 411 287)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	**(1 082 650)**	-
Amortissement des droits de diffusion	**5 322 122**	6 360 557
Amortissement de la programmation maison	**1 082 650**	-
	3 518 687	5 373 161
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	**590 865**	3 116 883
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**4 109 552 $**	8 490 044 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(1 009 100)**	(1 137 338)
Acquisition de droits de diffusion	**(7 238 838)**	(6 465 909)
Acquisition de programmation maison	**(4 330 600)**	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(12 578 538)**	(7 603 247)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention programmation	**3 005 000**	3 419 000
Subvention de capital	**1 039 233**	1 150 000
Subvention de programmation maison	**4 330 600**	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**8 374 833**	4 569 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	**(94 153)**	5 455 797
ENCAISSE AU DÉBUT	**11 954 303**	6 498 506
ENCAISSE À LA FIN	**11 860 150**	11 954 303 $
ENCAISSE REPRÉSENTÉE PAR		
Encaisse non affectée	**7 106 217**	5 016 261 $
Encaisse affectée (note 6)	**4 753 933**	6 938 042
	11 860 150 $	11 954 303 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES
LE 31 MARS 2012

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est une agence provinciale de la Couronne créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'OTÉLFO est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu. Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario a adopté une nouvelle méthode de comptabilisation des frais associés au développement de sa programmation maison. La direction a changé la comptabilisation des frais de développement de sa programmation afin de reconnaître la valeur économique future des émissions ainsi développées à l'interne. Ces émissions sont utilisées pour rediffusion sur une période de plusieurs années et des capsules de ces émissions sont aussi utilisées dans le cadre d'outils de diffusion web-interactifs. Cette méthode de comptabilisation est également conforme aux pratiques de l'industrie. L'actif incorporel ainsi créé sera utilisé par l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario et celui-ci générera des avantages économiques futurs à long terme.

En vertu du chapitre1506 du Manuel de l'ICCA, un changement de méthode comptable doit être appliqué de manière rétrospective. Il a été déterminé qu'il était impraticable, au prix d'un effort raisonnable, d'établir le montant de l'effet cumulé de l'application de ce changement de méthode comptable de façon rétrospective. Cette situation est dû au fait que le cadre de gestion comptable des exercices antérieurs utilisé par l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario ne permettait pas une compilation des coûts par production, ce qui rend impraticable la cueillette des données pertinentes aux exercices antérieurs. Il a donc été convenu d'appliquer de manière prospective ce changement à partir de la première date praticable, soit le 1 avril 2011. L'effet de ce changement de méthode comptable est reflété aux états financiers par la constatation d'un actif incorporel, sous la rubrique Programmation Maison, au montant de 3 247 950 $, net de la charge d'amortissement de l'année d'un montant de 1 082 650 $. Un apport reporté équivalent, provenant du financement de base reçu du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, a aussi été constaté aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'Office a fait le choix de classer ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Prêts et créances

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions

L'encaisse est évaluée à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Les gains et les pertes sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Autres passifs financiers

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état des résultats au cours de l'exercice duquel ils se produisent.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

L'Office s'est prévalu du choix d'appliquer le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Amortissement des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivantes :

	Périodes
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Droits de diffusion, programmation maison et coûts de production

Les droits de diffusion, la programmation maison et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Par programmation maison on entend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuel et web-interactif de TFO, est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'oeuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de la télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la période d'amortissement prévue ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Toutes les productions engendrées par l'Office et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Les actifs de programmation sont examinés pour une éventuelle dépréciation sur une base annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

Les coûts comptabilisés à titre d'actifs incorporels pour la programmation maison sont amortis sur une base linéaire sur une période de quatre ans.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 11 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 15 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice alors en cours.

4. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2012	2011
Débiteurs	(576 187) $	(1 153 393) $
Frais payés d'avance	(262 030)	67 618
Créditeurs	(862 468)	2 764 964
Apports reportés	2 291 550	1 437 694
	590 865 $	3 116 883 $

5. DÉBITEURS

	2012	2011
Gouvernements	3 901 995 $	2 404 669 $
Abonnements	245 407	421 350
Taxes à la consommation	715 758	943 422
Autres	158 750	676 282
	5 021 910 $	4 445 723 $

6. ENCAISSE AFFECTÉE

	2012	2011
Encaisse réservée aux fins du renouvellement des immobilisations (a)	1 759 458 $	1 759 458 $
Encaisse réservée aux avantages sociaux futurs (b)	540 000	849 576
Encaisse affectée – Fonds TFO (c)	1 519 008	1 519 008
Encaisse affectée à l'achat de sous-titrage	34 700	360 000
Encaisse affectée à l'achat de droits de diffusion	640 000	2 000 000
Encaisse affectée à l'achat des services de formation	150 000	300 000
Encaisse affectée à la transition	110 767	150 000
	4 753 933 $	6 938 042 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

6. ENCAISSE AFFECTÉE (suite)

(a) Une portion des apports reçus annuellement peuvent être attribués au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et la mise à jour avec des changements technologiques.

(b) Au cours de l'exercice, l'Office a pris la décision d'affecter le surplus de l'exercice en cours à des contributions additionnelles au Fonds de pension. Ces contributions seront versées au cours de l'exercice 2012-2013.

(c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario, reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

7. DROITS DE DIFFUSION

	2012		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Droits de diffusion et productions complétées	**36 342 772 $**	**25 432 065 $**	**10 910 707 $**
Productions en cours	**3 961 115**	**-**	**3 961 115**
	40 303 887 $	**25 432 065 $**	**14 871 822 $**

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	30 251 062 $	20 109 943 $	10 141 119 $
Productions en cours	2 813 987	-	2 813 987
	33 065 049 $	20 109 943 $	12 955 106 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participe la plupart des employés de l'OTÉLFO comporte deux volets. Le premier volet est un volet à prestations déterminées entièrement financé par l'OTÉLFO en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est un volet à cotisations déterminées dont les cotisations sont versées par l'OTÉLFO et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, totalisent 775 000 $ (736 800 $ en 2011).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2010 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 mars 2013.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2012	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
Obligations au titre des prestations constituées	**10 677 200 $**	**1 589 700 $**
Juste valeur des actifs des régimes	**9 490 300**	**-**
Situation de capitalisation – déficit	**(1 186 900)**	**(1 589 700)**
Coûts des services passés non amortis	**-**	**183 100**
Perte actuarielle nette non amortie	**1 752 700**	**143 300**
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**565 800 $**	**(1 263 300) $**

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers (suite)

	2011	
	Régime de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées	8 427 900 $	999 200 $
Juste valeur des actifs des régimes	8 364 700	-
Situation de capitalisation – déficit	(63 200)	(999 200)
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	275 700	(102 500)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	212 500 $	(1 101 700) $

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2012	2011
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	**60 %**	61 %
Titres de créances	**35**	34
Autres	**5**	5
	100 %	100 %

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2012	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	**595 200 $**	**179 100 $**
Prestations versées	**289 600 $**	**17 500 $**

	2011	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	494 700 $	146 200 $
Prestations versées	325 900 $	12 500 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2012	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**5,15 %**	**5,15 %**
Taux de croissance de la rémunération	**3,50**	**4,00**
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	**6,00**	**6,00**
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	**5,75**	
Taux de croissance de la rémunération	**3,50**	**4,00**

	2011	
	Régime de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50	4,00
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,50	6,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2012	2011
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**8,53 %**	8,76 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	**4,5**	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	**2030**	2030

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 179 800 $ (2011 : 242 100 $).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

9. IMMOBILISATIONS

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Émetteurs	**118 714 $**	**118 714 $**	**- $**
Équipement de contrôle des émetteurs	**910 683**	**835 125**	**75 558**
Système technique	**10 281 718**	**5 286 991**	**4 994 727**
Système informatique	**5 548 413**	**3 433 807**	**2 114 606**
Ameublement et équipement	**1 162 531**	**273 139**	**889 392**
Améliorations locatives	**5 409 303**	**1 868 178**	**3 541 125**
	23 431 362 $	**11 815 954 $**	**11 615 408 $**

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Émetteurs	118 714 $	118 714 $	- $
Équipement de contrôle des émetteurs	910 683	816 801	93 882
Système technique	10 218 036	3 827 805	6 390 231
Système informatique	5 029 619	2 468 027	2 561 592
Ameublement et équipement	1 100 437	197 361	903 076
Améliorations locatives	5 044 773	1 344 323	3 700 450
	22 422 262 $	8 773 031 $	13 649 231 $

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2012	2011
Comptes fournisseurs et charges à payer	**3 975 291 $**	5 210 305 $
Salaires et avantages sociaux courus	**1 006 612**	634 066
	4 981 903 $	5 844 371 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

11. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2012	2011
Solde au début	**5 667 494 $**	3 659 781 $
Ajouter :		
Projets liés aux émissions à diffuser	**5 000**	1 419 000
Subvention – programmation (note 13)	**3 000 000**	2 000 000
Moins :		
Amortissement	**(1 500 353)**	(1 411 287)
Solde à la fin	**7 172 141 $**	5 667 494 $

12. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2012	2011
Solde au début	**15 187 895 $**	16 755 159 $
Ajouter :		
Fonds reportés au cours de l'exercice	**1 039 233**	1 150 000
Moins :		
Amortissement	**(2 916 909)**	(2 717 264)
Solde à la fin	**13 310 219 $**	15 187 895 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

13. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2012	2011
Provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Subvention de base	**15 039 400 $**	16 200 000 $
- Subvention – programmation	**4 000 000**	2 000 000
- Subvention – transfert à la programmation maison	**4 330 600**	-
- Fonds de transition	**-**	300 000
- Subvention du capital	**1 000 000**	1 000 000
- Signal HD	**-**	765 000
- Avantages sociaux futurs	**60 000**	600 000
- Formation	**150 000**	300 000
- Sous-titrage	**325 300**	360 000
Moins :		
Apports reportés – droits de diffusion (note 11)	**(3 000 000)**	(2 000 000)
Apports reportés – immobilisations	**(1 000 000)**	(1 150 000)
Apports reportés – avantages sociaux futurs	**-**	(600 000)
Apports reportés – formation	**-**	(300 000)
Apports reportés – transition	**-**	(150 000)
Apports reportés – sous-titrage	**-**	(360 000)
Apports reportés – programmation maison	**(4 330 600)**	-
Apports reportés – projets spéciaux	**(1 975 000)**	-
Apports reportés – TechMaVie	**(400 000)**	-
	14 199 700 $	16 965 000 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

14. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2012	2011
Projets provinciaux		
Ministère de l'Éducation		
- Littératie, numératie	- $	231 920 $
- Sous-titrage	-	-
- Transition	-	-
Financement de projets	**1 654 052**	2 593 856
Fonds reportés de l'exercice précédent	**1 439 337**	1 802 260
Fonds reportés de l'exercice	**(1 742 246)**	(1 439 337)
	1 351 143	3 188 699
Projets fédéraux		
Formation	-	497 772
Programme des langues officielles	**2 605 000**	2 605 000
	2 605 000	3 102 772
Projets corporatifs		
Financement reçu au cours de l'exercice	**1 119 835**	140 792
Fonds reportés de l'exercice	**(243 698)**	(4 123)
	876 137	136 669
	4 832 280 $	6 428 140 $

15. AUTRES PRODUITS

	2012	2011
Abonnements de distribution du signal	**3 011 354 $**	3 085 366 $
Vente de produits, dons et autres	**36 989**	26 305
Sous-location	**87 590**	80 668
Revenus d'intérêts	**195 077**	115 668
Règlement de litige et autre	-	318 262
	3 331 010 $	3 626 269 $

16. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires des actuaires ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

17. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

La valeur comptable au bilan de l'encaisse et des débiteurs, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Office est exposé.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque son encaisse est détenue auprès d'une seule institution financière.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2012, l'encaisse libellée en dollars américains totalise 13 952 $ USD (13 918 $ CAD) (110 753 $ USD et 107 630 $ CAD en 2011).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2012

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Office sont les suivants :

- préserver la capacité de l'Office à poursuivre ses activités et;
- rencontrer ses obligations financières.

L'Office gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements provinciaux et fédéral et par l'affectation de ses actifs nets à des fins spécifiques.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

19. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation, à verser une somme totale de 7 775 515 $ pour la location d'espaces de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 487 400 $ en 2013, 1 529 400 $ en 2014, 1 533 900 $ en 2015, 1 302 200 $ en 2016 et 542 600 $ en 2017.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2014, à verser une somme mensuelle de 104 167 $ pour des services de communications. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 1 250 000 $ en 2013 et à 937 500 $ en 2014.

Au 31 mars 2012, l'Office s'était engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion au montant de 4 907 623 $ en 2013 et 1 731 190 $ en 2014.

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications
Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)